MERCURE SUISSE,

OU

RECUEIL

DE

Nouvelles Hiſtoriques, Politiques, Literaires & Curieuſes.

MARS 1735.

A NEUFCHATEL,

Chez JONAS GEORGE GALANDRE & FILS,

M D C C XXXV.

Avec Aprobation.

AVIS.

L'*Adreſſe du* Mercure Suiſſe, *eſt au Sr.* Daniel Wavre *à* Neûchâtel. *On eſt prié de lui adreſſer* franco *les Piéces que l'on ſouhaitera d'y faire inſerer, ſans quoi elles reſteront au rebut. Le Prix eſt* Cinq Livres tournois *par année pris en cette Ville, ou* Quatre L. dix ſols *argent courant de Genève; & Cinq Livres dix ſols monnoie de Berne rendus franco dans toutes les Villes de Suiſſe. On pourra ſouſcrire pour ce* Journal *dans les Bureaux des Poſtes & chez les Perſonnes ci après indiquées.*

A Zurich au Bureau des Poſt. & chez Mrs. Orrel & C Imp.
A Berne Mrs. Gottſchal & Comp. Lib.
A Lucerne Mr. Göldlin au Cheval blanc.
A Bâle au Bureau des Poſtes & au Bureau d'Ad.
A Fribourg Mr. Fontaine.
A Soleure Mrs Joſeph Schmidt & Comp.
A Schafouſe au Bureau des Poſtes, & chez Mrs Jean & Alexandre Hurter.
A St. Gal. Mr. Dan. Hogger.
A Lauſanne Mr. Martin Lib.
A Morges Mrs. les fréres Blanchenai
A Nion Mr le Châtel. Feuillet
A Vevai Mr. Rouſſatier.
A Yverdun Mr. De Miére
A Neûchâtel Mr. Boive Lib.
A Geneve Mr. Gabriel Aubert
A Paris Mr Etien. Ganeau Lib.
A Lion Mr. Rigolet Libr.
A Marſeille Mr. Jerſin.
A Dijon Mrs. Dioque & Tirant
A Beſançon Mr. Charmet Lib.
A Salins Mr. Vuillard.
A Pontarl. Mr. Parguez le C
A Arbois Mr. Cratin Dir. d. P.
A Strasbourg Mr. Dulſecker le Fils Libr.
A Nanci Mr. Antoine Lib.
A Francfort Mr. François Varrentrap Lib.
A Leipzig Mr. Gleditſch Lib.
A Ratisbonne au Bur. des P.
A Vienne Mrs. Lehman & Monath.
A Augsbourg Mrs. Schletter & Happach.
A Ulme Mrs. Barth. & Fils
A Nuremberg Mrs. Paul & J. G. Loettner.
A Berlin Mr. Du Sarrat Lib
A Amſterdam Mr. Jaques Desbordes Lib.
A Londres Mrs. Gaſſe, Prevoſt & Comp.
A Rome Mr. Dubuiſſon Recev. des Poſtes de Fr.
A Gènes Mr. Regni Direct. des Poſtes.
A Milan au Bureau des Poſt.
A Pavie Mrs. les Frér. Guidotti
A Turin Mrs. Succarel & Toloſan au Bureau des P.
A Veniſe Mr. Bonhomo Algarotti.

MERCURE SUISSE,

O U

RECUEIL DE NOUVELLES HISTORIQUES, POLITIQUES, LITERAIRES ET CURIEUSES.

MARS 1735.

NOUVELLES HISTORIQUES ET POLITIQUES.

ALLEMAGNE.

VIENNE. La COUR IMPERIALE prend toutes les meſures néceſſaires pour entretenir cette Année, ſur le *Rhin* & en *Lombardie*, deux Corps d'Armées beaucoup ſupérieurs à ceux que l'on avoit mis ſur pié la Campagne derniére. Le General Comte de KÔNIGSEGG partit le 1er de ce Mois pour

aller reprendre le Commandement en Chef de l'*Armée Impériale* en *Lombardie* : Il prend ſa route par *Veniſe*, où il doit recevoir diverſes Remiſes qui y ont été envoïées d'*Angleterre* & de *Portugal*. Le Prince de HILDBURGHAUSEN partit auſſi le 9. pour ſe rendre à *Labach*, où il doit faire quelque ſéjour, pour donner les Ordres néceſſaires au tranſport des Proviſions & Munitions que l'on envoïe en *Italie*. Ce Prince, qui n'eſt âgé que d'environ 20. ans, s'eſt fait admirer pendant ſon ſéjour ici, par ſa capacité & ſes connoiſſances dans l'Art militaire. Tous les *Oficiers* partent ſucceſſivement pour joindre leurs Régimens. Dans les Conférences tenuës entre les principaux Miniſtres d'Etat & les Generaux, il a été reſolu de faire marcher en *Lombardie* le plus de vieïlles Troupes qu'il ſe pourra : En conſéquence on fait aller de ces côtez là divers Régimens qui étoient en *Hongrie* & en *Servie*, leſquels ſeront remplacez par des *Troupes Moſcovites*. Le *3eme Bataillon* du Régiment de *Palfi Infanterie*, qui eſt actuellement complet, doit prendre inceſſamment la même Route, pour joindre les deux Bataillons du même Régiment qui ſe trouvent dans ces quartiers. On continuë d'y envoïer quantité de Recruës & de Chevaux de remonte, & l'on ne doute point, que la Campagne n'y commence à bonne heure.

heure. Les Equipages du PRINCE EUGENE ſont déja partis pour le *Rhin*, & l'on compte, que ce *Generaliſſime* s'y rendra auſſi vers la fin du Mois.

Le 6. on fit en cette Ville l'Ouverture du *Jubilé univerſel*, que le PAPE a acordé à l'ocaſion des Troubles de l'*Europe* : L'EMPEREUR & toute la Cour ſe rendirent dans l'*Egliſe Métropolitaine*, pour y commencer leurs Dévotions, à l'iſſuë deſquelles L. M. I. reçûrent, par un Courier, la Nouvelle de la Mort du Séréniſſime Duc LOUIS RODOLPHE DE BRUNSWICK WOLFFENBUTEL BLANCKENBOURG, Pére de l'IMPERATRICE, décédé à *Wolffenbutel*, le 2. du Courant, dans ſa 64. année. Depuis lors, la COUR a continué les Exercices du *Jubilé* dans la Chapelle intérieure du *Palais*, & Elle a pris le grand Deuil pour 6. Mois à l'ocaſion de cette Mort.

Le Prince de HESSE-D'ARMSTADT, Gouverneur de *Mantouë*, eſt arivé en cette Ville, & le Baron de *Wutgenau*, ci-devant Commandant de *Philisbourg*, s'y trouve auſſi, depuis quelque tems. On croit, que ce *General*, pourroit bien aller commander dans *Maïence*, ſi cette Place eſt ataquée. Le Prince de *Trautſon*, doit aſſiſter en qualité de Commiſſaire de S. M. I. à l'Aſſemblée des Etats de *Hongrie*, qui ſe tiendra à *Presbourg*. Le DUC de LORRAINE eſt

parti de cette Ville pour s'y rendre. On aſſûre, que le Prince de *Lichtenſtein* a donné à la Cour des nouvelles favorables de ſes Négociations à *Berlin*, leſquelles font eſpérer, que S. M. P. pourra fournir à l'EMPEREUR, les Troupes auxiliaires qui lui ont été demandées outre ſon Contingent.

S. M. I. a déchargé l'*Eſclavonie* de 24. mille Florins, à quoi ſe montoit la Taille que ce Païs étoit obligé de lui paier annuellement. En reconnoiſſance, les Habitans ſe ſont engagez à porter les Armes pour le Service de l'*Empereur*, & principalement contre les *Turcs*, ſi on en vient à une rupture, comme il y en a quelque aparence, puis que ces derniers continuënt à s'aſſembler en grand nombre aux environs de *Viddin*, ſous prétexte d'enrôler.

On croit, que l'on formera un Camp ſur les Frontiéres de *Bohême*, & l'on dit, que les deux Régimens de *Chauvrai* & de *Potzatzki*, *Cuiraſſiers*, ont Ordre de marcher de ce côté, pour y joindre les *Ruſſiens* qui doivent pareillement s'y rendre. Les Avis de *Sileſie* portent, que l'Armée des Confédérez en faveur du ROI STANISLAS ſe trouve ſur les Frontiéres, & qu'elle continuë ſa marche vers l'Oder, pour pénétrer dans cette Province.

On ne compte pas, que le *Plan de Pacification* communiqué par S. M. B. & les ETATS

ETATS GENERAUX, aux PUISSANCES BELLIGERANTES, puiſſe ſervir de baze à une Négociation generale; & il n'y a pas beaucoup d'aparence non plus, qu'il ſoit ſuivi d'une proviſionnelle *Suſpenſion d'Armes*, comme on l'avoit inſinué; puiſque les Préparatifs pour pouſſer la Guerre de tous côtez, ſe continuënt avec chaleur.

BERLIN. Le ROI qui étoit retourné à *Potsdam* le 17. du paſſé, revint en cette Ville le 25. du même Mois, avec le DUC DE BEVEREN & toute la MAISON ROIALE. S. A. S. reçût le 1er de ce Mois un Exprès qui lui aprenoit l'état facheux où ſe trouvoit le Duc de BRUNSWICK WOLFFENBUTTEL, Pére de la Ducheſſe ſon Epouſe: Ce qui engagea L. A. & le PRINCE CHARLES à partir le 2. pour ſe rendre à *Wolffenbuttel*. Immédiatement après leur départ, la COUR reçut un ſecond Courier, qui aporta la nouvelle de la mort de ce Prince. S. M. a nommé le Comte de *Trux*, pour aller de ſa part faire à cette ocaſion des Complimens de Condoléance au *Duc de Beveren*, & le féliciter en même tems ſur la nouvelle qualité de DUC DE BRUNSWICK WOLFFENBUTTEL qui lui eſt aquiſe par cette mort. La Cour a pris le Deuïl à cette ocaſion.

Les *Oficiers* de l'*Armée du Rhin*, qui avoient eu permiſſion de venir en cette Ville,

ſont partis pour réjoindre leurs *Régimens*. S. M. fut viſiter le dernier jour du Mois paſſé les 40. *Pontons* deſtinez pour le *Rhin*. On aſſûre, que le Roi a deſſein d'envoier auſſi ſon Pont de Bateaux de Cuivre, qui eſt d'une ſtructure merveilleuſe, & qui peut ſe jetter en moins de deux heures ſur les plus grands Fleuves. On eſt ocupé à fondre quantité de *Canons* de toutes ſortes de Calibres, pour mettre dans le magnifique *Arſenal* que le ROI fait faire à *Stettin*.

Le Prince de LICHTENSTEIN, Ambaſſadeur de l'EMPEREUR, qui ariva ici ſur la fin du Mois paſſé, avec une ſuite de 60. Perſonnes, eſt reçû avec diſtinction à la COUR, & il ſe fait generalement eſtimer par ſes maniéres polies & aiſées. On compte, qu'il ne reſtera ici que 5. à 6. Semaines. Le Baron de BRAKEL, Miniſtre d'Etat de l'IMPERATRICE DE RUSSIE, & Son *Envoïé* en cette Cour, eût le 2. de ce Mois, ſa prémiére Audience de S.M. Le Marquis de LA CHETARDIE, Miniſtre de *France*, continuë d'être vû très favorablement du Roi. Il préſenta a S. M. au commencement de ce Mois, le Fils de la Comteſſe de *Wielopolska*, Veuve du Grand Chancelier de *Pologne*. Ce Miniſtre continuë de mettre en œuvre toute ſon habileté, pour croiſer les Négociations de l'*Ambaſſadeur* de l'*Empereur des Romains* & du *Miniſtre* de l'*Impératrice de Ruſſie*

Ruſſie, & l'on aſſûre, que S. M. perſiſte dans la reſolution de garder une parfaite Neutralité dans les Afaires de *Pologne*.

RATISBONNE. Dans les commencemens de ce Mois, on remit ſur le Tapis, à la Diete, la Matiére concernant la Levée des *deux Mois Romains* pour les Fortification de la Ville de *Maïence*; & elle fut aprouvée par tous les Miniſtres. Celui de l'*Electeur Palatin*, en donnant ſon conſentement, ajoûta, que la Ville de *Manheim* devant être également enviſagée comme un Boulevart de l'Empire; S. A. E. eſpéroit, qu'on lui acorderoit auſſi une ſomme convenable pour achever les Fortifications de cette Place. On délibera pareillement dans cette Aſſemblée ſur les moiens d'engager les *Etats de l'Empire* à fournir au plûtôt leurs Contingens de Troupes pour l'*Armée du Rhin*. Le *Miniſtre Palatin*, répréſenta à cette ocaſion, les grandes pertes que les Etats de l'*Electeur* ſon Maitre avoient ſoufertes pendant la preſente Guerre, par les Marches, Contre-marches & Campemens des Armées reſpectives; & il conclut, qu'il étoit impoſſible à S. A. E. de fournir d'autres Contingens que ceux qu'Elle a déja donné en qualité de Membre des *Cercles* du *Haut Rhin* & de *Baviére*. Le Miniſtre de *Cologne*, dit qu'auſſi-tôt que les Troupes Etrangéres

géres auroient quitté les Etats de S. A. E. Elle feroit marcher ſon Contingent, à moins que la néceſſité de défendre ſes propres Etats ne l'engageât à en diſpoſer autrement. Le Miniſtre de *Bavière*, déclara, que moiennant, que l'Electeur ſon Maitre ne fut pas mis hors d'état de fournir ſon Contingent, par les mêmes circonſtances, qui en avoient arrêté la marche l'Année derniére ; S. A. E. ne manqueroit pas de donner dans cette ocaſion des preuves de ſon Amour pour la Patrie.

POLOGNE.

VARSOVIE. Reprenant les Afaires de *Pologne* où nous les avons laiſſé le Mois dernier, nous continuërons à rendre Compte de ce qui s'eſt paſſé de plus important dans le *Senatus Conſilium*. Les *Senateurs* & *Députez* s'étans raſſemblez le 4. du paſſé, le *Prince Sanguſko*, Marêchal de *Lithuanie* & l'Evêque de *Cracovie*, inſiſtérent de nouveau ſur la Délivrance du *Primat*. Le Marêchal de la *Cour* propoſa enſuite de déliberer ſur les moiens convenables pour aſſûrer la ſûreté & la tranquilité publique dans la prochaine *Diette generale*. On réſolut de publier un *Manifeſte* contre le *Grand Tréſorier* de la *Couronne*, pour avoir à l'inſçû & contre la volonté de la *Republique*

que emporté les Ornemens Roiaux. Le *Marêchal* de la *Conféderation* propoſa enſuite de continuër les *Séances* dans la Sale des *Sénateurs* ; & après quelques Opoſitions on y conſentit.

Le 7. on tint le *Senatus Conſilium* dans la Sale des Sénateurs. Le Roi étant placé ſur ſon Trône & les Sénateurs aſſis châcun ſuivant ſon rang ; Mr. *Poninski*, Marêchal de la *Conféderation generale*, ouvrit la Séance par un beau Diſcours, dans lequel il fit des Vœux pour que les Délibérations de l'Aſſemblée puſſent tourner à l'avantage de la Patrie, & à la ſatisfaction de S. M. Le *Prince Lubomirski*, Palatin de *Cracovie*, arivé depuis peu, adreſſa pareillement un Diſcours très convenable au Roi & à toute l'Aſſemblée : Il remercia entr'autres S. M. de ſes ſoins Paternels pour le Bien public, & s'excuſa de ce qu'il n'avoit pû aſſiſter plûtôt au *Senatus Conſilium*, à cauſe de ſes indiſpoſitions. Les Députez dirent enſuite leurs Sentimens ſur les Propoſitions agitées. Toute la Nobleſſe inſiſta ſur la promte évacuation des Troupes étrangéres, afin de décharger la République des dépenſes qu'elles cauſent : Elle demanda pareillement, que l'on convoquât inceſſamment la Diette de Pacification ; qu'on acordât un nouveau délai à ceux du Parti contraire pour ſe ſoumettre ; que l'on conférât au *Tréſorier*, de la

la *Cour* l'adminiſtration du Tréſor de la Couronne, & celle du Tréſor de *Lithuanie* au Palatin de *Trock*. On ajouta, qu'outre les moiens indiquez par les *Sénateurs* & *Miniſtres* pour le recouvrement des *Joïaux* de la *Couronne*, il conviendroit, que le Marêchal de la Conféderation fut autoriſé, en qualité d'*Inſtigateur*, ou *Fiſcal General*, de procéder contre ceux qui avoient mis la main ſur le Tréſor du *Roïaume* &c. Le Palatin de *Cujavie* inſiſta ſur la néceſſité de faire ſortir de *Pologne*, les Troupes auxiliaires, & de tacher de ramener le Parti contraire par des Voies de douceur, plûtôt que par la force, afin de faciliter par là, la Convocatidn de la *Diette de Pacification* & en aſſûrer le ſuccès.

Dans la *Seſſion* du 9. & du 12. les Députez de l'*Ordre Equeſtre* continuerent à donner leurs Sentimens ſur les Matiéres qui étoient ſur le Tapis, & ils ſe conformérent aux Opinions de ceux qui avoient parlé les jours précédens. Il ne ſe paſſa rien de conſiderable dans les Seſſions des 14. & 16. excepté que pluſieurs Députez demandérent que l'on condamnât la Conféderation de *Dzikow*, comme pernicieuſe à la République, & que l'on procédât à toute rigueur contre ceux qui y avoient prêté leur Miniſtére. Dans celle du 19. à laquelle le *Roi* aſſiſta, on y anulla la Conféderation de *Dzikow*, qui, ſous prétexte de maintenir la Liberté de la Nation

Nation avoit entrepris diverſes choſes contraires aux Conſtitutions du *Roiaume*. On y propoſa enſuite de ſuſpendre le *Manifeſte* qu'on doit publier contre le *Grand Tréſorier* de la *Couronne*, dans l'eſpérance, que ce Seigneur, reconnoiſſant ſa faute, viendroit ſe réconcilier avec la *République*. En atendant, on réſolut, que l'adminiſtration du *Tréſor* de la *Couronne* ſeroit confiée au *Tréſorier* de la *Cour*, & celle du *Tréſor* de *Lithuanie* au Palatin de *Trock*. Les Seſſions du 25. & du 2. de ce Mois furent les derniéres. Dans celle du 2. on lût le Réſultat des Délibérations; après quoi le Maréchal prit congé du *Roi* par un très beau Diſcours. L'Evêque de *Cracovie* aſſûra la *Nobleſſe* & les *Etats* de la Bienveillance de S. M. & les Députez aïant été admis à baiſer la Main du Roi, l'Aſſemblée ſe ſépara.

Les Négociations des Commiſſaires du *Roi* & de l'*Imperatrice* de *Ruſſie* avec le Comte *Potocki*, Palatin de *Kiovie*, que nous avions laiſſées dans l'incertitude le Mois dernier, ont été ſuivies d'un heureux ſuccès pour les interêts du *Roi Auguſte*. Il en eſt réſulté un Traité qui règle les conditions d'un *Armiſtice*, ou *Suſpenſion d'Armes*, entre les Armées de *Ruſſie* & de *Saxe*, & les Troupes de la *Couronne*, commandées par ce Palatin. Ce Traité aiant été aporté en cette Ville; S.M. le renvoia le 17. par un Exprès avec la Ratification. Voici ſon contenu.

AU NOM DE LA TRES-SAINTE TRINITE'

SOIT notoire à tous, que les Partis qui juſqu'à préſent ſe ſont fait la Guerre en *Pologne*, touchez des maux dont la Republique eſt acablée, & voulant au moien d'une Paix générale & ſolide, prévenir & empécher ſa ruïne totale; & l'Armée de la Couronne, en particulier, aïant témoigné le deſir qu'elle avoit de ſe ſoumettre à S. M. *Auguſte III.* Roi de *Pologne* & Electeur de *Saxe*, & de convenir pour cet éfet d'un Armiſtice, il auroit été réſolu, afin d'accelerer un Ouvrage auſſi ſalutaire, de nommer de part & d'autre des Commiſſaires, leſquels ſeroient munis de Pleins-Pouvoirs néceſſaires: Qu'en conſéquence, on a nommé de la part de la *Ruſſie*. Mr. Jean Bachmatovv, Major-General dans l'Armée de l'Imperatrice, & Mr. Pierre Golembiovvski, Réſident de S. M. Imp. auprès du Roi & de la République de *Pologne*; de la part de la *Saxe*, par ordre & avec l'agrement du Roi de *Pologne*; le Baron Waldemare de Loevendahl, Major-General, Chevalier de l'Ordre de *St. Jean* & de celui de *St. Hubert*, & Mr. Jean Henri Simonis, Conſeiller Privé de Guerre; & de la part de l'Armée de la Couronne, le Comte Potocki, Palatin de *Kiovie*, Commandant en Chef de ladite Armée, *Stanislas* Korvin Kochanovvski, Caſtellan de Polonoki, Guillaume Mier, Major-General de Cavalerie, Antoine Comte de Teczyn Oſſolinski, Staroſte de *Priluſtz* & Etienne Jelo Malinski, Staroſte de *Novogrod*: Leſquels s'étant rendus au lieu aſſigné, & aïant fait l'échange de leurs Pleins-Pouvoirs réſpectifs, ſont convenus des Articles ſuivans.

I. Il y aura une générale & ſincere ſuſpenſion d'Armes entre les 2. Armées de *Ruſſie* & de *Saxe* d'une part, & l'Armée de *Pologne*, avec tous ſes

Adhe-

Adhérans de l'autre part ; & tous ceux qui pendant 20. jours que durera cet Armiſtice, à commencer du 14. Fevrier, ſe joindront au Corps de l'Armée de *Pologne*, jouïront pareillement du Benefice de cet Armiſtice & du Traité conclu en conſequence.

II. L'Armée de la Couronne, qui traite dudit Armiſtice, eſt compoſée des Troupes ſuivantes, ſavoir, 14. Compagnies Roiales à Cheval avec les Huſſare & la Cavalerie legére, 7. Régimens de Cavalerie, entr'autres celui de la *Reine*, du *Prince Roïal*, comme auſſi ceux des Géneraux Wadlici & Buſcovvski ; 600. Huſſars armez à la legere, une Compagnie de Hongrois de 100. Hommes, Infanterie, 6. Compagnies Polonoiſes & 200. Hommes de l'Artillerie, & enfin la Garniſon de *Caminieck* conſiſtant dans le Régiment de la *Reine*, ceux des 2. Géneraux & celui du Géneral de l'Artillerie, outre encore 200. Hommes d'Infanterie, les Géneraux & les Oficiers.

III. Les Soldats qui ſe ſont joints au Palatin de *Lublin*, & qui reviendront à l'Armée de la Couronne avant la fin de l'Armiſtice, jouïront du Benefice dudit Armiſtice.

IV. Les Troupes de la Couronne ne pourront pendant la durée de cet Armiſtice, ſortir des Quartiers où ils ſe trouvent à préſent, comme, *Samoſci*, *Biecenk*, *Pilſnen*, *Kierſin* & autres endroits ſur la *Viſtule* juſqu'à *Cracovie*. Et il ne ſera pas permis au General Bachmatovv de s'aprocher avec ſes Troupes, pendant la durée dudit Armiſtice, des Quartiers des Polonois, avec leſquels il vivra en bonne intelligence. Les Partis de l'Armée de la Couronne, pourront, pendant ce tems-là, chercher des Vivres & du Fourage dans le voiſinage de leurs Quartiers ; mais ſans y commettre aucun deſordre.

V. Les Troupes Ruſſiennes & Saxonnes ſe contenteront à l'avenir d'une Portion raiſonnable de Vivres pour leur ſubſiſtance, afin de n'être pas à charge,

charge, ſans néceſſité, à la Nation Polonoiſe, & l'on pourvoira à la ſureté des Terres de la Nobleſſe contre les courſes des Coſaques, qui pourroient ſortir de leurs Quartiers.

VI. Après que les diviſions ſurvenuës dans l'Armée de la Couronne auront ceſſé, ce qui, à ce qu'on eſpére, ſera dans peu, on païera aux Troupes de la Couronne les Arérages qui leur ſont dûs, & l'on nommera des Commiſſaires qui ſeront autoriſez de pourſuivre le Païement deſdits Arrérages.

VII. Les Soldats qui ont ſervi dans l'une des 3. Armées & qui ont été faits Priſonniers, ſeront remis en liberté.

VIII. On reſpectera les Paſſeports qui ſeront donnez par les Chefs des 3. Armées, & l'on aura ſoin d'y ſtipuler le tems qu'ils doivent durer.

IX. Les Articles ci-deſſus ont été dreſſez après une mûre déliberation au nom des Parties Contractantes, ratifiez & ſignez par les Commiſſaires à ce nommez. Fait à *Rzeſcovie*, au Couvent des Péres des Ecoles Pieuſes, le 10. Fevrier 1735.

Outre la *Suſpenſion d'Armes* dont on vient de parler; on aſſûre, que le *Palatin de Kicvie* a auſſi accepté les Conditions propoſées pour ſon Acommodement; & qu'en conſéquence il s'eſt ſoumis au ROI AUGUSTE, de même que le *Grand Maréchal* de la *Couronne*, le *Caſtellan de Cracovie* & quelques autres Seigneurs : On ajoûte même, que pour faciliter cet Acommodement, le *Prince Lubomirski* s'eſt déſiſté de ſes prétentions à la Charge de *Grand General* de la *Couronne*,

qui

qui lui avoit été promiſe, & qu'elle doit être conferée au *Comte Potoki.*

CZENSTOCHOW. Nous annonçâmes le Mois paſſé l'arivée à Czenſtochow des Troupes Confédérées en faveur du Roi STANISLAS. Le 8. l'Evêque de *Cujavie* s'y rendit, en qualité de *Commiſſaire de la République*, pour traiter avec les Confédérez d'un Acommodement, & il eût le même jour une Conférence, avec le Palatin de *Lublin*, le Maréchal de *la Conféderation* & les autres Chefs. On lui demanda d'abord s'il étoit autoriſé à acorder une Suſpenſion d'Armes. Il répondit que non; mais que les Commiſſaires de *Ruſſie* & de *Saxe* étoient munis d'un *Plein Pouvoir* de traiter avec l'Armée de la *Couronne* & de lui acorder une *Suſpenſion d'Armes*. On lui repliqua, que cela ne ſufiſoit pas, & qu'à moins qu'il ne fut muni d'un pareil Pouvoir pour traiter avec la Conféderation de *Dzikow*, ils ne pouvoient pas continuër la Négociation. L'Evêque promit là deſſus d'expédier un Courier à la Cour. Le 9. il eut une Audience publique dans l'*Egliſe* des *Péres de St. Paul*, où il communiqua le ſujet de ſa Commiſſion: Il fut enſuite conduit en cérémonie, au Quartier du Palatin de Lublin, deſtiné pour le Lieu des Conférences: On y avoit poſté une Garde de 200. *Dragons* qui

préſentérent les Armes lors qu'il paſſa. *L'Evêque* aïant pris ſa place, fit l'Ouverture de la Conférence par un très beau Diſcours: Il s'y étendit beaucoup ſur les maux dont la *République* eſt acablee, & il fit connoître que ces maux aiant pris leur ſource dans la déſunion des Citoiens, il n'y avoit qu'une bonne harmonie entr'eux, & une reünion parfaite ſous un même Chef, capables d'y rémédier, & de rétablir la tranquilité dans le *Roiaume*. Pour les mieux engager à la Concorde ſi deſirable; il leur répréſenta, que le Secours de la *France* ne paroiſſoit pas encore & ne paroitroit pas de longtems, ſuivant les aparences, à cauſe de l'éloignement de ce Roiaume; que la *Suède* avoit déclaré qu'Elle ne vouloit point ſe mêler des Afaires de *Pologne*; que l'*Angleterre* & la *Hollande* travailloient à rétablir la Paix en *Europe*, ſans vouloir prendre aucun Parti, & que les *Turcs* n'étoient pas en état de leur donner le moindre Secours. Avant que le Prélat eut fini ſon Diſcours, il s'eleva un grand murmure dans l'Aſſemblée; Ce qui l'obligea de s'arrêter. Le *Staroſte Jaſielski*, Marêchal de la Conféderation, prit là deſſus la Parole: Il remercia l'*Evêque* du zèle qu'il témoignoit pour le Bien de la *Patrie*, & lui dit que dans peu, on lui feroit ſavoir la réſolution finale de la *Conféderation*. Les Jours

ſuivans,

ſuivans, il y eut encore diverſes Conférences particuliéres, qui roulérent ſur l'*Armiſtice* propoſé.

Le 12. l'*Evêque de Cujavie* fit ſavoir aux *Confédérez*, qu'il venoit de recevoir un Exprès de *Varſovie*, avec un *Plein Pouvoir* de traiter avec eux d'un *Armiſtice*. On lui députa là deſſus Mr. *Ronowski* & Mr. *Pulauski*, *Staroſte* de *Waretz*, pour lui dire; que les Conſeillers & Membres de la *Confédération*, ne demandoient pas mieux, que de voir la Paix rétablie dans le Roiaume; mais que comme ils avoient prêté Serment au *Roi Stanislas*, ils ne pouvoient le violer, ſans bleſſer leur Conſcience, ni accepter, ſans le Conſentement de ce Prince l'*Armiſtice* propoſé; & que par conſéquent, ils déſaprouvoient entiérement la conduite, que le Palatin de *Kiovie* avoit tenuë à cet égard. Ils ajoûtérent, que leur deſſein étoit de ſe retirer avec leurs Troupes dans les Palatinats de *Poſnanie* & de *Kaliſch*, & dans la Province de *Pruſſe*, dans l'eſpérance, qu'on les y laiſſeroit tranquiles; mais que ſi contre toute atente, on venoit à s'opoſer à leurs deſſeins, ils étoient obligez de s'ouvrir un paſſage l'Epée à la main, & de ſe retirer, même au delà des Frontiéres du *Roïaume*, ſi la néceſſité les y obligeoit. Les *Députez* aiant communiqué cette réſolution à l'Evêque de *Cujavie*, ils ſe retirérent. Le

même jour, on donna ordre à toute l'Armée de ſe tenir prête à marcher. Le 13. le Palatin de *Lublin* & les autres Chefs, reçûrent la *Communion* des mains du *Nonce*, qui eſt ici, & après que le *Prieur* de *Czeſtochow*, leur eut donné la Bénédiction, l'*Armée* ſe mit en marche ſur 3. *Colonnes*, prenant ſa route par la *Grande Pologne* vers la *Pruſſe*. L'Aile droite étoit commandée par le Caſtellan de *Czerski*, l'Aile gauche par Mr. *Zagwoiski* & le Corps de Bataille par le *Palatin de Lublin*, aiant avec lui le Maréchal de la Conféderation ſon Neveu, le Genéral *Steinflicht*, le Palatin de Siradie & divers autres *Sénateurs* & *Grands du Roïaume*. Les *Conféderez* aprirent ſur leur route, que le General *Birckholtz* marchoit du côté de *Widawa* avec ſon Régiment de 600. *Cuiraſſiers*, eſcortant une centaine de Chariots chargez de toutes ſortes de proviſions pour la *Cour* de *Varſovie*. Cet Avis les engagea à détacher quelques Compagnies Polonoiſes pour aller harceler ce General; mais ces Troupes s'étant aprochées de trop près furent repouſſées, avec perte, par un Détachement du Régiment de *Birckholz*. Dans ces entrefaites, le General *Steinflicht* fit une ſi grande diligence, que le 19. il ateignit le General *Birckholtz* entre *Widava* & *Kaliſch*, où il l'ataqua : L'Action fut vive & dura plus de trois heures : Les *Saxons* ſe défen-

défendirent avec beaucoup de valeur; mais ne pouvans reſiſter au nombre, qui étoit de beaucoup ſupérieur, ils furent entiérement batus; la plûpart des Soldats aiant été tuez ou faits Priſonniers, le General *Birckholtz* & d'autres Oficiers étant du nombre des derniers. Les Polonois Confédérez ſe rendirent Maîtres de tout le Convoi, & firent un butin très conſidérable: Outre la Caiſſe Militaire que l'on fait monter à plus de 400. *mille Florins*, ils ont auſſi enlevé la Chancellerie de Guerre, où l'on a trouvé des Papiers importans, qui ont été envoiés à *Kônigsberg*, & ils ſe ſont auſſi emparez de 12. Caroſſes de 6. Chevaux avec des Dames qui alloient à *Varſovie*. Le Lendemain de cette Action le Staroſte *Stobincki*, qui commandoit l'Arriére Garde de l'Armée Polonoiſe, batit pareillement un Détachement de 250. *Ruſſiens* & de quelques Polonois du Parti contraire.

Après ces Avantages, l'Armée des Confédérez entra dans le Palatinat de *Poſnanie*. Le 25. le *Palatin* de *Lublin* détacha quelques Troupes vers *Liſſa* pour en reconnoître les Avenuës. Ces Troupes s'étant avancées juſqu'aux Fauxbourgs de cette Ville là, y enlevérent quelques Perſonnes; & à leur retour elles rencontrérent pluſieurs Chariots venans de *Breslau*, chargez d'Habits uniformes pour un *Régiment Saxons*,

dont elles s'emparérent & les conduiſirent à l'Armée.

Le Générel *Boſe*, qui commande en *Poſnanie*, aiant reçû avis de la marche des Confédérez & de leurs avantages, aſſembla auſſitôt toutes ſes Troupes & ſe mit en marche le 23. pour ſe rendre à *Srzym*, après avoir envoié un Exprès au Colonel *Sibilski*, qui étoit du côté de la *Viſtule*, avec ordre de s'avancer avec ſon Corps de *Huſſars*, de *Chaſſeurs* & de *Coſaques*, afin de tâcher de mettre les Confédérez entre deux feux. Les *Saxons*, qui au nombre de 800. Hommes, ocupoient pluſieurs Poſtes dans les Palatinats de *Kaliſch* & de *Poſnanie*, les abandonnérent, à l'aproche des *Confédérez* & ſe retirérent à *Karga* où ils travaillérent à ſe fortifier. On détacha 600. Hommes de *Guben* pour aller au ſecours de cette Place.

Le 1. du Courant, l'Armée des Confédérez, ſe rendit devant *Liſſa*. Le Palatin de *Lublin* fit ſommer le Capitaine *Zulcken*, qui y commandoit, de ſe rendre avec ſa Garniſon, compoſée de 300. Hommes. Sur le refus qu'il en fit, on l'ataqua, & la Place fut emportée après quelques heures de réſiſtance. Quelques Bourgeois, 50. Hommes de la Garniſon, y compris un *Enſeigne*, furent tuez dans cette Ataque. On acorda la Vie aux autres Soldats, qui promirent de s'enrôler dans les *Troupes Polo-*

Polonoiſes. Le Capitaine & les autres Oficiers furent faits Priſonniers de Guerre ; mais on condamna à mort un *Enſeigne*, qui avoit quitté ci devant l'Armée de la *Couronne*. On trouva dans cette Place quantité d'Habits uniformes & 200. paires de Bottes. Les *Conféderez* partagérent enſuite leur Armée. Un Détachement s'empara le 2. de *Frauſtadt*, & un autre ſe rendit Maître de *Schwiegel*, où les *Saxons* avoient de grands Magaſins de Vivres & de Fourages : Le reſte de l'Armée marcha vers *Karga*, dont elle s'empara ſans beaucoup de réſiſtance. Cette Ville fut ſacagée, & l'on brûla les Magazins que les *Saxons* y avoïent ; mais le Chateau, dont la Garniſon étoit compoſée de 300. Hommes, commandée par le Major *Walsdorff*, ſe défendit juſques au 7. & obtint une Capitulation honnorable. L'Armée des *Conféderez* a depuis continué ſa marche vers l'*Oder* pour pénétrer, *dit-on*, par la *Siléſie* juſques dans la Saxe. Cette Armée eſt compoſée, à ce que l'on aſſûre, d'environ 20. mille Hommes & de 21. Piéces de Canon. Le Duc de *Saxe-Weiſſenfels* s'eſt mis en marche avec un Corps de Troupes, pour aller combatre les *Conféderez* : Il ariva le 7. à *Neuſtadt* à 6. lieuës de l'Armée du Palatin de *Lublin*, & il continuë à faire diligence pour le joindre. On debite, que le *Maréchal* & les *Conſeillers* de

la *Confédération*, doivent quiter l'*Armée* & aller faire leur réſidence à *Kônigsberg* auprès du Roi *Stanislas*.

RUSSIE.

PETERSBOURG. Le 8. du Mois paſſé, il y eût une Fête ſuperbe à la Cour, à l'occaſion de l'Anniverſaire de la Naiſſance de l'IMPERATRICE. Les Miniſtres d'Etat, ceux des Cours Etrangéres & toutes les Perſonnes diſtinguées, qui ont accès au Palais Impérial, y parurent en Habits magnifiques, & préſentérent leurs Reſpects & leurs Vœux à S. M. Cz. La Ville prit auſſi part aux réjouïſſances & ſignala ſon zèle à cette ocaſion. Cette Fête a procuré aux Peuples une gratification de leur Souveraine, qui les a déchargé, pour les ſix prémiers Mois de l'année courante, des Impôts qui ſe lèvent ſur les Terres, leſquels ſe montent à pluſieurs Milions. L'*Eſcadre* qui doit faire Voile cette Année dans la *Mer Baltique* ſera compoſée de 16. *Vaiſſeaux de ligne* du prémier rang, de 4. *Frégates* & d'une *Galliote* à bombes. Les Oficiers de cette Eſcadre ſont nommez, à l'exception d'un Amiral pour la commander en Chef. Il n'y aura point d'augmentation dans les Troupes de Terre : On ſe contentera ſimplement de les recruter.

Le

Le 9. Mr. *De Leſtang*, Miniſtre de *France* partit de cette Ville, après avoir eu ſon Audience de Congé de l'*Impératrice*. On croit, que le Marquis de *Monti*, ſera relâché, à condition de n'être pas emploïé dans les Afaires de *Pologne* tant que les troubles dureront.

FRANCE.

PARIS. On a publié en cette Ville au commencement de ce Mois un Arrêt de la *Cour du Parlement*, du 1. Mars 1735. qui reçoit le *Procureur General* du *Roi* Apellant comme d'abus d'un Bref de la COUR de ROME du 19. Juin 1734. Voici l'Expoſé de cet *Arrêt*.

CE Jour, *les Gens du Roi ſont entrez, & Maitre Pierre Gilbert de Voiſins, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit* : Qu'ils n'avoient point eu juſqu'ici de connoiſſance d'un Bref de *Rome* du 19. de Juin dernier, dont l'Imprimé vient de tomber entre leurs mains, par la communication que la Cour leur a fait donner d'une Requête de Mr. l'Evêque d'*Auxerre*. Que c'eſt aſſez qu'ils trouvent dans ce Bref la condamnation & la ſupreſſion d'un Mandement de ce Prélat, prononcées en conſéquence, & ſur le fondement d'un avis de l'Inquiſition, pour que leur Miniſtère doive agir lui-même, & emploïer les voies de Droit qui lui ſont ordinaires en de pareilles ocaſions. Que rien de ce qui émane directement, ou indirectement de l'Inquiſ

l'Inquiſition, ne peut être reçû, ni même toleré en *France*, & qu'en particulier pour ce qui regarde les Evéques du Roïaume, il eſt des régles preſcrites par les Saints Canons, & que nous avons reçues de nos Péres, dans leſquelles l'Autorité même du Pape, quelque reſpectable qu'elle ſoit, doit ſe renfermer. Qu'ils pourroient d'ailleurs faire obſerver dans ce Bref diverſes clauſes que l'on a toûjours regardées comme abuſives en *France*, & contre leſquelles on n'a jamais ceſſé de reclamer. Que dans ces circonſtances ils ont crû devoir demander à la Cour d'être reçûs Apellans comme d'abus, d'un Bref auſſi contraire à nos Maximes, & qu'en même tems, il lui plaiſe de prononcer des défenſes de le recevoir, de le publier, & de le répandre : Que c'eſt à quoi tendent les Concluſions par écrit qu'ils laiſſent à la Cour, avec l'Exemplaire du Bref &c.

Le Comte *de Waldegrave*, Ambaſſadeur de S. M. B. revint de *Londres* en cette Ville le 5. de ce Mois & le 7. il ſe rendit à *Verſailles* avec Mr. *Van-Hoey*, Ambaſſadeur de L. H. P. pour conferer avec les Miniſtres du *Roi*, ſur le Projet de Pacification générale, communiqué par les *deux Puiſſances Maritimes* aux *Puiſſances Belligerantes*. On a répandu dans le Public des Extraits de ce Projet; mais pluſieurs doutent, qu'ils contiennent les véritables Articles du Plan en queſtion. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il n'a pas été propoſé comme devant renfermer des Préliminaires de Paix, qui ſupoſaſſent exiger un Conſente-

ſentement des Princes qui ſont en Guerre; mais ſimplement comme un Plan propre, eu égard aux Circonſtances préſentes, à engager les Parties intereſſées à conſentir à un *Armiſtice* & à la tenuë d'un *Congrès*, pour travailler avec ſuccès à un Acommodement qui deviendroit de plus en plus dificile, ſi l'on refuſoit de part & d'autre une ſuſpenſion d'Armes. Il s'eſt tenu un *Grand Conſeil* à *Verſailles*, à l'ocaſion de ce Plan, à l'iſſuë duquel on a depêché des Couriers à *Madrid*, à *Turin*, à *Londres* à *la Haie*, à *Kônigsberg* &c. & l'on aſſûre, que S.M. T. C. n'expliquera ſes intentions à cet égard, qu'après être informée de celles de ſes *Alliez*.

La *Princeſſe Héréditaire* de MODENE ariva enfin en cette Ville le 10. après Midi: S. A. décendit au *Palais Roïal*, où Elle vit MADAME ROIALE ſa Mére, & Monſeigneur le Duc d'ORLEANS ſon Frére; & Elle alla enſuite à l'*Hôtel de Luines* où reſide actuëllement le Prince ſon Epoux. Cette Princeſſe ſe rendit quelques jours après à *Verſailles* ſans Cérémonies: L. M. lui firent un acueil très gracieux

Le ROI a donné au Marquis de GONTAULT, Fils Cadet du Marêchal DE BIRON; le Régiment du Marquis de MAILLI, qui a quitté le Service. Le Régiment de BETTENS, Suiſſe, qui étoit en Quartier d'Hiver

ver à *Dunkerque*, a reçû ordre de partir le 8. de ce Mois pour ſe rendre en *Italie*. Le Colonel *Monin*, qui le commande a été fait *Brigadier* des Armées du *Roi*. Ce Régiment prend ſa route par le *Lionnois*. La Revuë des *Gardes Françoiſes* & *Suiſſes* eſt fixée au 29. de ce Mois, & elles partiront le 9. le 11. & le 13 du prochain pour ſe rendre ſur le *Rhin*. Les *Gardes du Corps* s'y rendront auſſi dans le Courant du même Mois, & le reſte de la *Maiſon du Roi* partira au commencement de *Mai*. Les *Oficiers Generaux* de l'*Armée* d'*Italie* doivent ſe trouver à *Crémone* le 1. d'Avril, & ceux du *Rhin*, ont ordre de ſe rencontrer à *Strasbourg* ſeulement le 1er de *Mai*. Tout cela marque, que la Campagne ne commencera pas auſſi promtement qu'on l'avoit crû.

Madame *Marie Madelaine Le Tellier*, Epouſe du Duc d'HARCOURT, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-General de ſes Armées &c. mourut en cette Ville le 10. âgée d'euviron 37. ans. La Marquiſe de ROQUELAURE, eſt morte pareillement dans la 70. année de ſon âge.

Mr. CHAUVELIN, Capitaine du Régiment du Roi quitte ſa Compagnie pour aller remplir la Place d'*Aide-Major General* de l'Armée d'Allemagne; & Mr. le Duc d'EUVILLE, Lieutenant General des Galères, ſervira auſſi

ſur

ſur le Rhin, en qualité d'*Aide de Camp* du Maréchal de COIGNI.

M. l'*Archevêque* ſe trouvant indiſpoſé, l'Abé d'*Harcourt*, Doïen du Chapitre de *N. Dame*, donna le 23. la Bénédiction aux *Drapeaux* des *Gardes Françoiſes* & *Suiſſes*, dans cette Métropole, & il y oficia encore le 24. au Service Solemnel qui ſe fit pour la feuë *Reine* de *Sardaigne*. L. A. S. Madame la Ducheſſe de BOURBON, Madame la Princeſſe de CONTI & Mademoiſelle de SENS firent les honneurs du Deuïl. Le P. *Peruſſault*, Jéſuïte, prononça l'*Oraiſon funèbre*.

Actions de la Compagnie des Indes 1420.

STRASBOURG. Il eſt arivé en cette Ville, ſur la fin du Mois paſſé & dans les commencemens de celui-ci, un très grand nombre de Recruës, deſtinées pour les Régimens qui ſont ici, en Garniſon & pour ceux qui ont leurs Quartiers dans la *Baſſe Alſace* & dans le *Palatinat*. Les Nouvelles Milices de la Province s'y rendent auſſi journellement, pour paſſer en Revuë devant le Commiſſaire des Guerres. On continuë dans l'Arſenal à conſtruire des Fours de fer, & des Afuts de Canons, la plûpart pour des Piéces de Campagne. On travaille auſſi dans nos *Chantiers* à la Conſtruction de pluſieurs *Galiottes*, dont on prétend faire uſage

uſage ſur le *Rhin* pendant cette Guerre ; & l'on a fait venir de *Toulon* divers Matelots pour être emploiez ſur ces Galiotes.

Le 1er de ce Mois un Parti de *Huſſars Impériaux* ſe rendit dans le Village du *Fort de Kehl*, & trois d'entr'eux s'avancérent juſques ſur le Glacis de l'Ouvrage à Corne. On les ſalua de quelques Décharges de Canons, qui les engagérent à ſe retirer. Huit *Huſſars* faiſans partie d'un Détachement que les Ennemis faiſoient voltiger aux environs d'*Huningue*, déſertérent dans les commencemens de ce Mois, & ſe rendirent dans ce Fort bien montez & équipez. Aiant enſuite obtenu du Commandant la permiſſion de ſortir, ils enlevérent 4. autres Huſſars Impériaux qu'ils conduiſirent avec leurs Chevaux dans la Place. Le 7. un Parti des mêmes *Huſſars* s'étant avancé dans le Marquiſat, fut ſurpris du côté de *Kirchen* à 2. lieuës & demi de *Bâle*, par un Détachement de Cavalerie d'*Huningue* : Il y eut dans cette ocaſion 17. *Huſſars* faits Priſonniers avec leur Capitaine, que l'on amenât le 9. en cette Ville.

On continuë de travailler à perfectionner en diligence les Lignes que nous avons commencées depuis *Lambsheim* juſqu'aux Montagnes du *Vieux Leiningue*, & on forme de nouveaux Retranchemens ſur le *Haut-Rhin*.

Le

Le Duc de *Wirtemberg* qui étoit allé viſiter les Places Frontiéres ariva à *Heilbron* le 13. de ce Mois. On aſſûre, que ce Prince a manqué d'être enlevé pendant ſon Voiage par un Parti François. Les *Commiſſaires* nommez pour règler les Cantonnemens des Troupes Impériales ſe ſont aſſemblez à *Francfort* vers le 20. de ce Mois. La *Cavalerie Pruſſienne* cantonne déja dans le Bailliage de *Wisbaden* près de *Maience*, & l'Infanterie eſt en marche pour la *Veteravie*. Les Troupes de *Hannover* iront cantonner au delà du *Mein*. Celles qui étoient en quartiers aux environs de *Heilbron* & de *Heidelberg* ſont auſſi en marche pour ſe rendre dans les Endroits où elles doivent cantonner. On aprend, que le Duc de *Wirtemberg* & le Comte de *Seckendorf*, partirent de *Heilbron* le 18. pour viſiter les Poſtes qui ſont le long du *Rhin* juſqu'à *Coblentz*.

Mr. *Blondel*, Miniſtre de *France* à la Cour de *Manheim*, a ſatisfait au païement des Fourages, qui avoient été fournis aux Troupes Françoiſes, pendant la derniére Campagne. Ce Miniſtre continuë ſes Négociations pour obtenir de nouvelles fournitures pour celle qui va s'ouvrir. On aſſûre, que les Operations de la Campagne ne commenceront que dans les prémiers jours de *Mai*.

GRAN-

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES. Le 25. du paſſé, les deux Chambres de la *Convocation* du *Clergé*, ſe rendirent en Corps à *St. James*, & préſentérent au *Roi* le Docteur *Lisle* qu'Elles avoient choiſi pour leur Préſident ; après quoi Elles remirent a S. M. l'Adreſſe dont voici la Traduction.

NOus les très humbles & très fidèles Sujets de V. M. les *Evéques & le Clergé* du Département de *Cantorbery*, aſſemblés en Convocation, demandons la permiſſion d'exprimer nos juſtes ſentimens au ſujet de la Protection & des Bontés, que Nous éprouvons tous les jours de la part de V. M.

Nous ſommes ſenſibles au delà de toute expreſſion, aux aſſurances gracieuſes, que V. M. nous a ſi fréquemment reïterées depuis ſon avénement au Trone, de la réſolution, où elle eſt, de maintenir l'*Egliſe Anglicane* établie par les Loix, & de protéger les Evéques & le Clergé dans la jouïſſance entiére de leurs Droits, tant Spirituels, que Temporels : La reconnoiſſance, que nous en avons, jointe aux autres raiſons de Devoir, qui nous atachent inviolablement à V. M. nous oblige & tout le *Corps du Clergé*, à redoubler, chacun dans nos diférens Poſtes, nos atentions & nos éforts, pour contribuër à tout ce qui peut rendre ſon Gouvernement heureux, & à concourir avec joie à toutes les meſures, qui peuvent afermir ſon Autorité Roïale, & fixer à perpétuité ſa Maiſon ſur le Trone de ces Roïaumes ce que nous regardons comme le Fondement de notre Salut, de notre Bonheur & de notre Proſperité.

Notre

Notre attachement à notre Ste. Religion, qui va de pair avec celui que nous avons pour V.M. & pour ſon Gouvernement, nous fait ſaiſir cette occaſion, pour exprimer l'ardeur & la ſincerité de nos vœux au ſujet des moiens, dont nous ſouhaiterions, qu'on fit uſage, pour reprimer cette licence extraord. qui regne parmi nous au regard des Principes & de la Pratique de la Religion, & qui deshonore non ſeulement le Nom Chretien & precipite une infinité d'Ames dans l'Abime; mais qui va même juſqu'à efacer du cœur de l'homme tout Sentiment de Religion, laquelle contribue le plus à aſſurer le reſpect & la deférence qui ſont dûs à l'Autorité du Gouvernement Civil, & à lui procurer la Paix & la Proſperité néceſſaires, pour le rendre durable: Comme ce Devoir nous intereſſe en qualité de Miniſtres de J. C. & de Sujets de V. M. Nous nous en acquiterons avec fidelité, en emploiant pour cet efet tous les moiens, qui ſont du reſſort de notre Ste. Profeſſion; Ce même Zele pour la Religion Prot. & pour le Gouvernement de V. Maj. nous obligera de veiller auſſi de pres ſur le Papiſme pour arreter les progrès, qu'il pourroit faire au préjudice de l'un & de l'autre.

Et tandis que nous promettons de concourir aux meſures neceſſaires pour le maintien du Bonheur & de la Tranquilité de notre Nation; ce ſeroit manquer au Caractere de Miniſtres de l'Evangile de Paix, ſi nous n'élevions pas nos Mains & nos Cœurs vers le Ciel, pour obtenir, que les louables eforts & les Démarches, dignes d'un Prince Chrétien, que V. M. fait, pour arréter le Fleau de la Guerre, empêcher l'efuſion du Sang & rétablir la Paix générale dans l'Europe, puiſſent être couronnés d'un heureux ſuccès.

S. M. reçût cette Adreſſe très gracieuſement, & fit connoître dans ſa Réponſe, qu'Elle étoit charmée de reïterer en toutes ocaſions les aſſûrances de la ferme réſolution où Elle ſeroit toûjours de maintenir l'*Egliſe Anglicane* comme Elle eſt établie par la *Loi*, & de protèger les *Evêques* & le *Clergé* dans la jouïſſance de leurs Droits réligieux & civils; comme auſſi de donner de ſon côté tout l'éfet poſſible à leurs éforts, pour arrêter le Libertinage & contribuër à l'avancement de la Religion.

Le même jour, la Chambre des *Communes* travailla ſur le ſubſide concernant les Troupes de Terre. Il y eut à ce ſujet des Débats fort vifs, qui durérent juſques à 11. heures du ſoir. Le Parti opoſé à la Cour prétendoit, que le nombre d'Hommes éfectifs pour les Gardes & Garniſons de la *Grande Bretagne*, de *Gerſei* & de *Guerneſei* pour 1735. devoit être borné à 17704. comme l'année derniére; mais le Parti de la Cour l'emporta de 261. Voix contre 208. & on réſolut d'acorder au Roi 794. *mille* 579. *Liv. Sterlings* 4. *Sh.* 7. *deniers & demi* pour l'entretien de 25744. Hommes. Le 4. de ce Mois les Communes en Grand Commité réſolurent d'acorder au Roi 215710. *Liv. Sterl.* 6. *Sh.* 5. *deniers & demi*, pour l'entretien des Forces & Garniſons de *Minorque*, de *Gibraltar* & des plan-

Plantations, comme auſſi pour des Proviſions des Garniſons d'*Annapolis Roïale*, de *Canſo*, de *Plaiſance* & de *Gibraltar*; 10273. *liv. St.* 1. *Sh.* 7. *deniers & un quart*, pour pluſieurs Depenſes extraordinaires de l'année derniére, auxquelles le Parlement n'avoit pas pourvû; & 18850. *liv. St.* 7. *Sh.* 2. *den.* pour les Penſionnaires externes de l'*Hopital de Chelſea* &c.

Le 1er de ce Mois, la *Chambres des Seigneurs*, délibera ſur la Requête des *Seigneurs Ecoſſois* qui ſe plaignoient des pratiques illicites dans l'Election des *Pairs* qui répréſentent la *Pairie d'Ecoſſe* dans le préſent Parlement; & il fut réſolu après quelques débats, que les Complaignans déclareroient, ſi par leur Requête ils ont ſimplement deſſein de procéder par Voïe de Plaintes contre les méthodes & pratiques illicites, ſans conteſter les Elections de 16. Pairs, ou d'aucun d'eux; & qu'en ſuite ils remettroient devant la Chambre les preuves qu'ils peuvent avoir de ces pratiques illicites. Le 4. on fit la Lecture de la Réponſe des *Seigneurs Ecoſſois*, portant en ſubſtance: » Qu'ils ne prétendoient pas » conteſter l'Election de 16. Pairs; mais » qu'ils vouloient remettre devant la Cham» bre, la preuve des faits & méthodes illi» cites mentionnés en general dans leur Re» quête, leſquels leur paroiſſoient dange-

» reux contre la Conſtitution, & pouvoient » dans les futures Elections, également a- » voir le Droit des 16. préſens Pairs, auſſi » bien que celui des autres Pairs d'Ecoſſe, » ſi l'on ne trouve pas le moïen d'y remé- » dier éficacément.

Le 10. les Seigneurs reçurent les Eclairciſſemens néceſſaires ſur ces pratiques illégales, & le 11. il y eut de grands Débats à cette ocaſion. L'explication donnée par les Seigneurs *Ecoſſois*, fut trouvée inſufiſante, & la Requête même rejettée à la pluralité. Le même jour S. M. ſe rendit à la Chambre Haute, & Elle donna ſon conſentement au *Bill* de l'Impôt ſur le *Malt* &c.

Le 7. les Communes aprouvérent les réſolutions priſes en Grand Commité le 4. par raport aux Subſides. On propoſa enſuite de renvoïer l'eſtimation ordinaire de la Flote pour 1735. à un Commité choiſi, qui examineroit les Faits, & en feroit raport à la Chambre, avec ſon opinion; mais cette Propoſition fut rejettée à la pluralité de 190. Voix contre 160. Le 10. la *Chambre Baſſe* traita la Queſtion du Subſide pour le *Dannemarck*: On fit lecture du *Traité* conclu derniérement entre S. M. & cette *Couronne*, & l'on propoſa enſuite d'acorder au *Roi* 57. mille Piéces pour faire bon ce *Traité*. Il y eut à cette ocaſion de grands débats. Le Parti opoſé à la Cour préten-

doit

doit qu'une pareille Dépenſe étoit ſuperfluë ; & que d'ailleurs S. M. D. étant engagée par un Traité antérieur, de 1732. à fournir toutes ſes forces à l'Empereur, au cas qu'il fut ataqué ; Elle n'en pouvoit conſéquemment diſpoſer d'aucune partie en faveur de l'*Angleterre*. Le Chevalier *Walpole* refuta ces Raiſons avec beaucoup de ſolidité : Il fit voir la néceſſité qu'il y avoit pour la *Gande Brétagne*, de s'aſſurer du *Dannemarck*, dans un tems où la *France* faiſoit tous ſes éforts pour l'atirer dans ſon Parti, par un pareil Traité : Il démontra que le *Traité* fait avec l'*Empereur*, ne lioit aucunement les mains au Roi de *Dannemarck*, & que d'ailleurs la *Grande Brétagne* fourniſſant à l'entretien de 6000. Hommes ; ce nouvel Engagement ne préjudicioit en rien à ceux que ce Prince avoit avec S. M. I. En un mot cet habile *Orateur* parla avec tant de netteté & de force, que pluſieurs Membres du Parti contraire, & entr'autres le Chevaliér *Jeckill*, ſe rangérent à ſon Sentiment. Il fut donc réſolu, à la pluralité de 270. Voix contre 178. d'acorder au *Roi* 56250. Liv. St. pour le Subſide de *Dannemarck*. On convint auſſi de paſſer L. 87568. Liv. St. pour les Dépenſes extraordinaires, qui pourroient être néceſſaires dans la Conjoncture préſente, par raport à l'augmentation des forces de

a *Couronne*. Le 14. la *Compagnie d'Afrique* préſenta à la Chambre un Compte de l'Emploi de l'argent acordé l'année derniére, pour l'entretien des *Forts* de la *Côte d'Afrique*, avec une eſtimation de ce que cet Article pourroit emporter pour 1735. Il fut ordonné que ces Papiers demeureroient ſur le Bureau. Le Chevalier *Turner* fit enſuite rapport des réſolutions priſes le 11. ſur les Subſides : On paſſa ce qui concernoit le Traité avec le *Dannemarck*. Le 15. les Communes reçûrent diférens Etats d'eſtimation pour la demi paie des Oficiers des Troupes de Terre & de Mer, & pour les Penſions des Veuves de ces Oficiers décédez avant le 25. Décembre 1716. La Chambre demanda qu'il lui fut fourni par l'Intendant General des Batimens du *Roi*, un Plan de l'Hopital de *Gréenwich*, avec une eſtimation de la dépenſe néceſſaire, pour conduire ce magnifique Edifice à ſon dernier point de perfection. Le 16. on propoſa de diminuer le nombre des *Spectacles* & des *Théatres*, qui ocaſionnent beaucoup de dépenſe à la Jeuneſſe de cette Ville & qui l'entretient dans l'Oiſiveté. Cette Propoſition paſſa unanimément, & il fut ordonné de porter un *Bill* en conſéquence.

Le *Miniſtére* eſt très ocupé des Afaires de la Situation préſente de l'*Europe*, il s'eſt tenu les 12. 14. & 15. pluſieurs Conférences

ces à ce ſujet avec les Miniſtres des *Puiſſances Belligerantes*, à l'iſſuë deſquelles ces Miniſtres ont expédié pluſieurs Couriers à leurs Cours reſpectives. On aſſûre, que l'on a fixé 6. Semaines aux Parties intereſſées, pour ſe déclarer ſur le refus ou l'acceptation du Plan de Pacification propoſé, à compter du jour qu'il a été delivré à leurs Miniſtres; mais on doute, que les Articles de ce Plan ſoïent conformes à ceux que l'on a répandu dans le Public, & l'on préſume au contraire, qu'il y a là dedans un Miſtére que le tems ſeul nous dévoilera.

L'Amirauté a ordonné d'équiper le *Souverain Roïal*, & *Londres*, Vaiſſeaux du prémier rang, châcun de 100. Piéces de Canon & de 1000. Hommes d'Equipage: Elle a pareillement expédié des ordres pour que tous les Matelots abſens avec congé, ſe rendiſſent avant le 19. du Mois prochain à bord de leurs Vaiſſeaux. On continuë les Enrolemens forcez pour les Matelots, afin d'accélerer l'Equipement de la *Flote*, qui ſera, *dit-on*, en état de faire voile au commencement de *Mai*.

Actions. Banque 140. *& un quart. Indes* 147. *&* 3*i quarts. Sud* 82. *Annuïtez* 105. *&* 3. *quarts.*

PAIS BAS

LA HAIE. Le 1er de ce Mois les Dé-

putez des ETATS GENERAUX, au nombre de 7. allérent en Cérémonie communiquer le célèbre *Projet de Pacification* aux Miniſtres des *Puiſſances Belligerantes*; & le même jour on fit auſſi pareille Communication à *Londres*. Quoique l'on doute, que le Plan qui a été rendu public, contienne les véritables Articles propoſez aux Puiſſances pour la Pacification de l'*Europe*, nous nous croïons obligez, pour ſatisfaire la curioſité de nos Lecteurs, d'en donner ici le précis.

I. Le *Roi Stanislas* ſera reconnu par toutes les Puiſſances de l'*Europe*, légitime *Roi* de *Pologne*: Ce Prince & la Reine ſon Epouſe, porteront les Titres de *Roi* & de *Reine* de ce Roiaume, leur Vie durant. Le Roi *Stanislas* abdiquera la Couronne, en faveur du Roi *Auguſte*, a cauſe de ſon grand âge: On le rétablira dans la poſſeſſion de ſes Biens en *Pologne* & en *Lithuanie*. Le Fort de *Wechſelmunde* ſera reſtitué à la Ville de *Dantzig*, & cette Ville déchargée des ſommes qu'elle doit à la *Ruſſie*. Les Troupes *Ruſſiennes* & *Saxonnes* évacueront la *Pologne* immédiatement après l'Abdication, faute dequoi, cette Abdication ſera nulle *ipſo facto*.

II. L'Infant D. *Carlos* ſera reconnu *Roi des deux Siciles*, & la poſſeſſion lui en demeurera: Mais l'*Empereur* aura pour dédommagement les Etats de *Parme* & de *Plaiſance*, & l'expectative du Grand Duché de *Toſcane*, avec un equivalent, en atendant la Mort du *Grand Duc*. La Ville & le Port de *Livorne* ſeront reconnus Ville & Fort libres & indépendans: Ils ſeront gouvernez par leurs propres Magiſtrats, en forme de République, & toutes les Nations

Nations auront la liberté d'y commercer, ſans aucun empêchement.

III. Le Roi de *Sardaigne* aura le *Novarois*, le *Vigevanois* & le *Tortonois*; mais les autres Etats pris par les Alliez en *Italie*, ſeront rendus à l'*Empereur*.

IV. Les *Puiſſances Alliées* garantiront la *Pragmatique Sanction*; & S. M. T. C. reſtituera toutes les Conquêtes faites ſur le *Rhin*.

V. Pour reuſſir à faire accepter ce Plan, on propoſe préliminairement une Suſpenſion d'Armes.

Le tems ſeul pourra nous aprendre la réalité de ce Projet, & le ſuccès des Négociations des Puiſſances Maritimes pour procurer la Paix à l'*Europe*. On aſſûre, que S. M. T. C. a fait déclarer ici & à *Londres*, qu'Elle étoit toûjours diſpoſée à la Paix, moïennant des Conditions raiſonnables. L. H. P. perſiſtent auſſi dans leurs Inclinations pacifiques, & il paroit qu'Elles n'ont pas intention de ſe mêler dans les Diviſions préſentes, autrement que par leur Médiation : Elles en ont donné une preuve, en renouvellant le *Traité de Neutralité* avec la *France*, par raport aux Pais-Bas, pour l'année courante.

Le 16. on fit l'Ouverture de l'Aſſemblée ordinaire des *Etats Generaux*, qui diſpoſérent le 18. des Charges vacantes, tant Civiles que Militaires. On aſſure qu'outre les Afaires Domeſtiques, on y traitera auſſi les

les Matiéres importantes qui ſont ſur le Tapis, & auxquelles toute l'*Europe* prend un ſi grand interêt.

ITALIE.

NAPLES. Les avis de *Sicile*, nous aprennent, que l'on avoit dreſſé les Articles de la Capitulation de la Citadelle de *Meſſine*, & qu'ils avoient été portez au Roi CHARLES à *Monteleone* dans la *Calabre*, où ce Prince les avoit ratifiez & ſignez. Cette Place devoit être évacuée le 25. de ce Mois. La Garniſon qui conſiſte en 4000. Hommes a obtenu tous les Honneurs Militaires, & elle doit êtrre conduite à *Trieſte*, aux frais des Eſpagnols. Au moïen de la réduction de cette Place, on eſpére, que toute l'*Iſle* ſera bientôt ſoumiſe à S. M. & que *Siracuſe* & *Trapani*, qui tiennent encore ferme, ſeront obligées de ſe rendre dans peu.

MODENE. Le Marêchal de BROGLIO continuë de faire ſa Réſidence en cette Ville, & il fait obſerver ſoigneuſement tous les mouvemens des *Impériaux*. Il détacha au commencement de ce Mois 23. Compagnies de *Grenadiers* 300. *Cuiraſſiers* & 200. *Huſſars*, ſous les Ordres du Brigadier *Rouſſet*, pour reconnoitre un Poſte que les Ennemis fortifioient à *Solera*, & s'en emparer ſi cela ſe

ſe pouvoit ſans riſquer beaucoup de Monde. Ce Détachement s'avança près du Fort, où il y avoit 300. *Impériaux* retranchez; & l'on commença de part & d'autre à faire un ſi grand feu de Mouſqueterie pendant une heure, que le bruit atira un Détachement des Impériaux, qui étoit à *Stoffione*, & qui vint prendre les *François* en flanc. Ce Secours imprévû engagea le Brigadier François de batre en retraite : il ſe retira en très bon Ordre. Les *Impériaux*, qui étoient de l'autre côté du *Panaro*, voulurent pourſuivre les *François*, & il y eut des deux côtés un feu continuel depuis *Solera* juſques à *Buonporto*, qui ſont diſtans de 4. *milles*. Il y a eu dans cette ocaſion divers bleſſez qui ont été ramenez en cette Ville.

Les Marches & Contremarches des *Impériaux*, font préſumer qu'ils ont des vûës ſur *Guaſtalla*. On aſſûre même, qu'ils ont voulu faire des tentatives pour s'en emparer, leſquelles ont été renduës inutiles par la vigilance des Generaux François, & ſur tout par celle du Comte de *Lautrec* qui commande dans cette Place. Il y a une Garniſon de 20. Bataillons, & l'on tient encore 20. Bataillons dans des Poſtes Voiſins prêts à ſecourir la Garniſon en cas de beſoin. Et comme le Pont de *Croſtollo* eſt un Poſte avantageux & convenable pour ſoutenir la communication du *Parmeſan* avec

Guaſtal-

Guaſtalla, on travaille à l'entourer d'un Retranchement en deçà & en delà de la Riviére. Le General *Stampa* eſt depuis quelque tems à *Mantouë*, & le General Comte de *Kônigsegg* y eſt arivé vers le milieu de ce Mois. Le Maréchal de *Noailles* eſt atendu ſur la fin du Courant. Il eſt arivé divers Renforts de Troupes aux deux Armées, & il y a encore actuellement pluſieurs Bataillons en marche pour les joindre. L'Armée des Alliez ſera d'environ 120. *mille Hommes*, & celle des Imperiaux de 80. *mille*.

Les *Eſpagnols* ſont toûjours dans les Etats de *Toſcane*. Le General *De Montemar*, a fait conduire de *Livorne* ſur les Frontiéres du *Florentin*, une quantité conſiderable d'Artillerie, & diſtribué des Troupes en diférens Poſtes, pour prévenir les deſſeins qu'il préſume que les *Impériaux* peuvent avoir. Un Détachement de 6000. Eſpagnols, tant Cavalerie qu'Infanterie, forma ſur la fin du Mois paſſé le Blocus d'*Orbitello*, & de *Porto Ercole*. Depuis lors on a continué de preſſer vivement ces deux Places, & l'on eſpére de s'en rendre bientôt Maitres. Après cette réduction, le Comte de *Montemar* ſe diſpoſe à ſe rendre en *Lombardie*, avec ſon Armée, qui eſt actuellement de 28. mille Hommes.

SUISSE

SUISSE.

SOLEURE. Il s'eſt tenu dans le courant de ce Mois une Diette des LL. CANTONS CATHOLIQUES, aſſemblée en cette Ville, à l'ocaſion des troubles qui règnent dans l'*Evêché de Bâle*, entre le Prince, & ſes Sujets de la Communion Romaine. On a réſolu dans la Diette d'envoier 3000. Hommes ſur les Terres de *Porentrui*, pour ranger les Peuples dans le Devoir. La permiſſion de faire paſſer ces 3000. Hommes ſur les Terres de BERNE, a été demandée à L. E. qui l'ont acordée, à condition que ces Troupes ne ſeront point emploiées contre les Sujets d'*Erguel* & de la *Prévôté*, avec qui Elles ont des Alliances. La Diette a auſſi permis au Prince de PORENTRUI, de lever 300. Hommes pour ſa Garde dans les *Cantons Catholiques*.

Deux Lettres de ZUG des 16. & 21. Mars nous aprennent une Révolution totale dans les Afaires & le Gouvernement de ce *Canton*. En voici l'Extrait traduit de l'Allemand.

EXTRAIT *d'une Lettre écrite de Zug du 16. Mars 1735.*

AUjourd'hui le *Conſeil de la Ville & Ofice* a été aſſemblé, & il a décrété, 1. Que l'on choiſiroit

ſiroit dans le Conſeil une Commiſſion qui s'aſſembleroit demain matin, pour dreſſer un Projet de Lettre de Suplication à tous les *Louables Cantons Catholiques*, pour demander leur interceſſion en faveur de notre Canton ſi longtems oprimé. 2. Que Mrs. le *Stabfuerer Brandenberg*; l'ancien *Landaman Andermatt*; le Capitaine General *Landwing*, & le Baillif *Weber*, ſont déclarez innocents, & qu'ils ſeront rapellez & rétablis dans tous leurs honneurs. 3. Que tous les *Linds*, c'eſt-à-dire les *Bien-intentionnez*, qui ont été traitez tiraniquement, & dont l'honneur a été bleſſé, ſeront pareillement rétablis & déclarés innocents. 4. Que le *Landaman Schumbacher*, Homme qui a oublié Dieu & ſon honneur, & qui a été ſi longtems le Perturbateur de la Patrie, ſera conduit par 12. Hommes armez à la Potence, où il détachera lui même les Eeriteaux difamatoires qu'il y avoit fait mettre, & les raportera, ſuivi du Boureau, à la Maiſon de Ville, où il ſera empriſonné & gardé ſoigneuſement; juſques à une plus ample recherche de ſa conduite.

EXTRAIT *d'une autre Lettre de* Zug *du* 21. *Mars* 1735.

AYant été informé du retour de nos Exilez, je me rendis, acompagné de quatre Eccléſiaſtiques, ſavoir les deux Mrs. *Wikardt*, Mrs. *Zurlauben* & *Weber* à l'Abaie de *Frauventhal*, où nous fumes très honorablement reçûs de Madame l'Abeſſe. Vèrs les 3. heures nous nous mimes en marche pour entrer dans la Ville. Un Valet de Livrée de l'Abé de *Rhinau* précédoit notre petite Cavalcade: Enſuite venoient Madame *Waldkirch* & Madame la Majore *Utriger*; Mr. le *Stabfuerer Brandenberg*

denberg avec Mr. le Doïen *Wikardt*; Mr. le Baillif *Weber* & Mr. l'Abé *Zuerlauben*; Mr. *Dominique Weber* & moi; Mr. le Proviſeur *Wikardt* avec le Fils de Mr. *Brandenberg*: Les Valets fermoient la marche. Nous arivâmes en cet ordre dans la Ville de *Zug*, au bruit du Canon, qui continua à tirer pendant quelques heures, & nous trouvâmes à la Porte de la Ville 20. Hommes armez. Je puis aſſûrer ſans exageration, que de mémoire d'homme, il ne s'eſt pas vû une pareille démonſtration de joïe dans cette Ville. On entendit rétentir dans toutes les Ruës, juſques bien avant dans la nuit, des Cris de *Vive le Roi*. L'afluence du Peuple étoit ſi grande, qu'il paroiſſoit que tout le Canton étoit raſſemblé. Les fenêtres & les Ruës étoient remplies de Monde.

Au prémier jour le *Conſeil* de *Baar* ſera changé entiérement. Le *Landaman Schtker*, s'eſt retiré auprès de Mr. *Krentzli* à *Bremgarten*. On dit, que quelques autres le ſuivront. Le *Landaman Schumbacher* eſt toûjours renfermé à la Maiſon de Ville, & on le changera encore de logement cette Semaine. On croit, que les *Louables Cantons Catholiques* intercéderont pour lui. *Je ſuis. Vôtre &c.* NN.

On aprend encore de *Zug*, que l'on a ôté les Ecriteaux difamatoires, qui étoient afichez à diverſes Maiſons, & entr'autres à celle de Mr. le Major *Uttiger*. On a pareillement ôté le *Bonnet rouge* que Mr. le Tréſorier *Beutler* avoit été condamné de porter pendant une année, & il a été rétabli dans ſes honneurs. Le 27. on dépoſa encore du Conſeil Mrs. *Roos* & *Landwing*, qui

qui furent remplacez par Mr. *Brandenberg* & par Mr. le Capitaine *Landwing*, qui ſe trouve actuellement en *France*. Les *Députez* qui ont été envoïez à LUCERNE, avec une Lettre adreſſée aux *L. Cantons Catholiques*, ſont Mr. le *Stabſuerer Brandenberg*, & Mr. *Gaſpard Leonce Weber* : On eſt informé que L. E. de *Lucerne* les ont reçûs très honorablement, & avec de grandes démonſtrations de joïe.

Mr. le *Landaman Andermatt*, qui étoit venu à *Soleure*, avant de ſe rendre à *Zug*, n'a pas eu la ſatisfaction de jouir de ſon rapel, ni de retourner dans ſa Patrie ; la mort eſt venuë l'enlever ici après 5. jours d'une Maladie fort violente.

LAUSANNE. On reſſentit dans cette Ville, Samedi 26. du Courant, à une heure après minuit, un Tremblement de terre, qui éveilla pluſieurs Perſonnes, en ſecoüant leurs Lits aſſez rudement. Il s'eſt fait ſentir encore avec plus de force, en pluſieurs Endroits de *la Vaux*, où il a renverſé ſa Vaiſſelle dans les Cuiſines, ſans cauſer cependant d'autres dommages.

NOUVEL-

NOUVELLES LITERAIRES.

JOH. RODOLPHI AB ARNAY ORATIO DE ORDINE, MODO, AC FINE QUO AUTHORES LATINI LEGENDI SINT. *Cum Eloquentiæ & Hiſtoriarum Profeſſionem ordinariam auſpicaretur habita Lauſannæ die* 26. *Auguſti Anno* 1734. C'eſt-à-dire.

DISCOURS SUR L'ORDRE, LA MANIERE & LE BUT QUE L'ON DOIT SE PROPOSER DANS LA LECTURE DES AUTEURS LATINS, *prononcé à* Lauſanne *le* 26. *Août* 1734. *par Mr.* J. R. D'ARNAY, *pour commencer les Fonctions de Profeſſeur Ordinaire en Eloquence & en Hiſtoire.*

CE Diſcours qui eſt écrit d'un Latin très pur & digne du ſujet, eſt tout propre à donner une grande idée de la belle Literature, & en même tems de l'extrême Modeſtie de ce jeune & nouveau

Professeur. On peut juger de cette dernière qualité par ce trait singulier tiré de son Préambule. *Ne sentant même que trop*, dit-il, *que je suis destitué de toutes les choses qui composent l'Orateur, & que je ne pourrai rien dire qui puisse flater des Oreilles si délicates, ni meriter l'atention de tant d'Auditeurs éclairés & Savans, j'admire moi même mon audace; je m'étonne que je ne sois point déja décendu de cette Chaire, & que je n'aïe point cherché quelque reduit, pour m'y cacher, afin d'éviter la néceſſité où je me vois de parler & d'enseigner publiquement, & m'arracher ainsi du milieu de vous; Mais*, ajoute-il, *mon devoir, l'Ordre du Souverain Magistrat, vôtre préſence & la coûtume veulent que pour commencer aujourd'hui mes fonctions, je vous dise ce que je pourrai de mieux.* Il seroit facheux que l'Orateur eût suivi les mouvemens d'une si rare Modestie; il auroit privé le Public d'un Discours rempli de Conseils très utiles pour ceux qui veulent se perfectionner dans la belle *Latinité*, & qui peut même leur servir de modèle. Nous allons tacher d'en donner quelqu'idée.

L'Auteur déclare d'abord qu'il ne veut point décendre aux *Rudimens*, ni aux *Régles* de *Grammaire*, non plus qu'à tout ce qui est enseigné dans les *Ecoles*. Il se propose un plus digne objet; *alta peto, magna spiro*,

ſpiro, dit-il; & pour cet éfet, il demande un jeune homme bien né, qui au ſortir de l'Enfance ſe ſoit heureuſement netoïé de la poudre & de la ſueur de l'Ecole, & qui deſirant de s'avancer dans l'Etude des *Belles Lettres*, ait tous les talens néceſſaires pour y bien reüſſir; autrement dit-il, *il faudroit le déſtiner à quelqu'autre genre de vie, afin qu'il ne ſe tourmente pas miſerablement & ſans fruit pendant tout le cours de ſa vie.*

Il veut que ſon Eleve aille d'abord à la ſource de la plus polie Literature; c'eſt-à-dire aux Auteurs qu'on nomme *Claſſiques*. A propos de ce terme il rit de ceux qui l'entendent mal, & prétend après *Nieuport*, qu'on ne le leur donne, que parce qu'ils ſont les plus aprouvez d'entre les Anciens Ecrivains; de même que l'on n'apelloit *Claſſiques*, que les ſeuls *Citoiens Romains* de la prémiere des Six Claſſes du *Cens* établi par *Servius Tullius*; tous ceux des Ordres inférieurs étant regardés comme *au deſſous de la Claſſe.*

L'Auteur éxige pourtant que deux choſes précédent la lecture de ces Auteurs; 1. Une connoiſſance génerale des *Antiquités*, c'eſt-à-dire, de la *Religion*, des *Loix*, de l'*Art Militaire*, de l'*Oeconomie Domeſtique &c. des Anciens*; 2. Quelqu'idée de l'*Hiſtoire Literaire*, comme de ſavoir la quali-

té des *Auteurs*, le tems où ils ont vecu ; & les Ouvrages qu'ils ont laiſſé.

Quant à l'ordre de la Lecture, l'*Orateur* poſe pour principe, qu'il faut lire les *Auteurs proſaïques* avant les *Poëtes* ; parce qu'il convient, *dit-il*, de bien aprendre la ſignification ſimple & naturelle des mots, avant de voir quel uſage on en a fait dans le ſtile métaphorique & figuré. Sur ce principe, l'Auteur veut que ſon Eleve débute par *Terence*, qui eſt, dit-il, net, élegant, ſimple & naïf, qui badine ſans petiteſſe ; dont la compoſition n'a rien de dur, la diction rien d'enflé ; mais qui eſt au contraire preſque toûjours ornée d'un ſtile fort chatié ; ſi l'on en excepte quelques obſcènités. Quelques uns, dit-il, lui aſſocient avec raiſon les *Fables de Phèdre*, écrites d'une maniére aiſée & naturelle.

Ici l'Orateur prévient l'Objection qu'on pourroit lui faire, ſur ce qu'il paroit abandonner d'abord ſon principe, vû que ces deux Auteurs ſont Poëtes. Il répond, que leur ſtile eſt véritablement aſſujeti à la meſure des Vers ; mais que ce n'eſt point le langage pompeux, ſublime, métaphorique & figuré de la *Poëſie* ; au contraire un Latin ſimple, naturel & pareil à celui de la Converſation familiére des Anciens : En ſorte que ces deux Auteurs ſont plus ſimples que les *Hiſtoriens* mêmes, dans leſquels on

on trouve déja des façons, de parler plus recherchées, & des choſes moins à la portée des Commençans. Delà l'Auteur conduit ſon Eleve aux Hiſtoriens, & ſouhaite qu'il commence par les Commentaires de *Ceſar* & par *Corn. Nepos*. Le premier, *dit-il*, uſe d'un ſtile ſimple, clair, ſans aucun ſens caché, pur, élegant; mais ſans fard & ſans ornemens. La diction du dernier eſt de même très pure, elle a une certaine naïveté qui lui eſt propre, ſa Lecture eſt agréable, par la varieté & la nobleſſe des Exemples qu'il donne; & ſa compoſition eſt ſimple & facile, autant par le beau choix des termes, que par un ſens à la fois doux & grave. *Saluſte*, *Tite Live*, ce Prince des Hiſtoriens que tout le monde doit lire; *Suetone*, & *Tacite*, ſont ſans doute plus difficiles à entendre, principalement ce dernier, à cauſe de ſon ſens concis, ſentencieux, & un peu embaraſſé; au reſte cet Auteur eſt très digne de foi, d'une prudence conſommée, & d'une extrême ſagacité dans les conſeils qu'il donne. On joindra, aux Hiſtoriens, dit nôtre Orateur, le Grand *Ciceron*, ce Prince de l'Eloquence Romaine, dont les Ecrits, pour tout dire en peu de mots, ſont ce que nous avons de plus pur, de plus ſublime, de plus abondant, de plus éloquent & de plus ſage. Il faudra commencer par ſes Epîtres

familiéres, paſſer delà aux Harangues, & lire le reſte dans l'ordre que l'on voudra.

Après Ciceron, *Mr. d'Arnai*, permet enfin à ſon Eleve de lire les *Poëtes*, en commençant par *Ovide*, à cauſe de ſa facile conſtruction, de la pureté de ſon langage, & de l'agréable douceur de ſes Vers, acompagnée de ſentences utiles & de beaux traits d'Eſprit. Après lui viendront les doux & tendres *Catulle*, *Tibulle*, *Properce*; & ceux-ci les ſuivront par ordre: *Virgile* toûjours ſemblable à lui même, pompeux & ſublîme dans ſon ſtile, fertile & grand dans l'invention, & auſſi prudent à placer les choſes qu'il eſt plein de feu dans leur narration; le Delicieux *Horace*, le Prince, & le ſeul qui nous reſte, des *Poëtes Liriques* (*latins*,) mais peut-être auſſi le ſeul qui merite d'être lû, habile ſurtout à peindre les mœurs, poli, plein de ſel, d'agrémens, & de graces, enfin admirable en ce que l'on trouve chez lui preſqu'autant de Leçons que de Vers, & non moins de ſentences que de mots; Le ſubtil & profond Philoſophe & Poëte *Lucrece*; l'Artificieux Auteur d'Epigrammes *Martial*; *Lucain*, à la verité aſſes enflé, mais mâle dans le genre heroïque; *Stace* d'un genie grand & hardi, mais qui ne doit pas être imité; pour être trop guindé; enfin les Mordans, piquans & fins Satiriques *Juvenal* & *Perſe*. L'Auteur ajoûte, que s'il

ne

ne nomme pas le reſte des Ecrivains latins, ce n'eſt pas qu'on ne doive auſſi les lire fréquemment & avec atention, en les prenant dans un tel ordre que le plus facile precède toûjours celui qui l'eſt moins.

L'Orateur paroit enſuite rejetter entiérement tout autre ordre de Lecture, comme de prendre les Auteurs ſelon la ſuite des tems où ils ont vecû; ou de mêler un Poëte & un Proſaique alternativement. Il explique pourtant ces méthodes; après quoi il paſſe à la maniére de lire, & au but qu'il faut ſe propoſer. Il remarque que chacun cherche, ſuivant ſon genie, diferentes choſes dans la Lecture des Auteurs Claſſiques. Les uns veulent aprendre à parler & écrire d'une maniére nette, élégante & véritablement latine: d'autres veulent s'inſtruire dans la Politique, & l'Art Militaire: d'autres ſongent à recueïllir les Dits notables, & les Préceptes de Morale: & d'autres enfin y cherchent la connoiſſance des Antiquités, de la Mithologie & de l'Hiſtoire; *mais*, ajoûte l'Orateur, *celui là fera mieux, & paroîtra n'avoir rien négligé, qui cherchera & trouvera en même tems toutes ces choſes.* Enſuite l'Auteur donne d'excellens Conſeils pour tous ces cas ſéparément. Pour les raporter tous, il faudroit traduire ſon Diſcours entier; ainſi nous nous contenterons d'extraire ce qui regarde le Langage.

Perſonne d'entre vous, Meſſieurs, dit-il, *n'ignore, que les Langues* vivantes *s'aprennent par l'uſage, par le commerce familier & par la fréquentation des Perſonnes qui les parlent bien, & en s'y exerçant fréquemment ; mais pour les Langues que l'on apelle* mortes, *on ne peut les aprendre que par la lecture des Livres écrits en des vieux Idiomes. Il faut donc, que celui qui veut poſſeder la Langue latine, & ſe former un ſtile pur & vraiment latin, liſe avec une extrême aſſiduïté les bons Auteurs en cette Langue ; qu'il obſerve ſoigneuſement le vrai ſens des mots, leur force, leur uſage & la bonne maniére de les placer ; il faut qu'il examine les phraſes, les tournures & les façons de parler particuliéres à cette Langue ; & qu'il tache de ſe rendre tout cela propre & naturel, ſelon le ſujet qu'il traite, ou le genre dans lequel il doit parler. Qu'il ſe garde bien de cueïllir furtivement une fleur ici, une autre là, pour la coudre ſans diſcernement à ſon Diſcours, qui reſſembleroit ainſi à un Mur bâti d'Arène ſans chaux. Il ne faut donc pas qu'il s'étudie à un ſtile dur & inuſité ; mais plûtôt à un langage intelligible, leger, net, non brodé de fleurs, d'équivoques, & de figures ; mais ſimple doux, pur, naïf, qui ne s'eleve point par bonds juſques aux nuës, pour tomber enſuite*

&

& ramper triſtement à terre. Il doit toûjours être uniforme & ſoûtenu.

Pluſieurs ſe propoſent pour modèle quelcun des Auteurs Claſſiques, *& la plus part nous recommandent* Ciceron *comme le plus bel Exemple de l'*Eloquence Romaine. *J'avouë qu'ils penſent juſte ; mais j'ai pourtant une Réflexion à faire là deſſus. Chaque Homme a ſon genie particulier, quant à la maniére de parler & d'écrire. Chacun parle, chacun écrit comme il penſe. L'un eſt obſcur, pour aimer la brieveté, l'autre difus, pour vouloir s'expliquer trop exactement. L'un inſtruit & dit beaucoup, en peu de paroles, & l'autre ennüie par d'inutiles répétitions. Si donc quelcun veut imiter le ſtile de* Ciceron, *ou de quelqu'autre, il eſt néceſſaire auſſi qu'il penſe comme ſon modèle ; & c'eſt là* Meſſieurs, *ce que vous croirez ſans doute, comme moi, très dificile, pour ne pas dire impoſſible. Mon Sentiment revient donc à ceci ; Voulez vous écrire, voulez vous parler purement en Latin ; penſez, concevez en Latin, avec pureté ; exercez vous à écrire, en latin ſans le ſecours d'aucune autre Langue ; & par une longue & atentive lecture des* Auteurs Latins, *acoutumez vous à vous exprimer avec toute la force & le genie de cette langue, de même que ſi nos langues maternelles ou vivantes, n'étoient pas encore nées. Si donc vous voulez écrire quelque*

choſe

choſe en Latin, n'imitez pas la plûpart des Auteurs modernes, qui conçoivent & compoſent tacitement en leur langue vulgaire ce qu'ils ont à dire, pour le traduire enſuite en Latin. C'eſt delà que viennent ces défauts que l'on nomme Gallécisſmes, *dans les François, &* Germaniſmes, *dans les Allemans, par leſquels on reconnoit aiſément de quelle Nation eſt un Auteur.*

L'Orateur prend delà ocaſion de parler des Traductions des Auteurs en langue vulgaire, & ſurtout en *François* : Il les blame toutes en general, & n'en aprouve aucune. Il nous permettra à cet égard, de n'être pas tout à fait de ſon Avis. Elles ont ſans doute de grands défauts, & de plus elles peuvent détourner bien des gens d'aller à la Source, & de s'apliquer à l'étude de la belle Latinité ; mais d'un autre côté, combien de gens ſans lettres, & qui ne peuvent étudier, combien de Femmes ſurtout, ont l'avantage de s'inſtruire, quoi qu'imparfaitement dans ces Verſions, des choſes que ces Auteurs Anciens nous aprennent. Ici nôtre *Orateur* rencontre encore en ſon chemin une autre eſpèce de gens qui échaufent agréablement ſa bile ; ce ſont les *Critiques* & les *Commentateurs*. Il blâme avec raiſon, le plus grand nombre d'entre eux, il les acuſe de divers défauts, & ſurtout d'avoir corrompu le ſens, déchiré & muti-

mutilé le Texte des Auteurs, de telle façon, que s'ils revenoient au Monde, ils s'ecrieroient avec douleur, *que la foule des Critiques les a étoufés* ! Mais auſſi il donne de juſtes loüanges à ceux qui ont pris la peine de nous en donner des Exemplaires corrects, d'en rétablir les Leçons, & d'y ajoûter les ſeules Notes néceſſaires, pour les bien entendre. Tels ſont *Scaliger*, *Lipſius*, *Muret*, *Saumaiſe*, *Caſaubon*, *Turnebe*, *Etienne*, *Manuce*, *Gronovius*, *Grevius*, *Burman*, *Drakenborch &c.*

L'Auteur aïant enſuite donné de très bons Conſeils pour ceux qui cherchent dans les *Auteurs Claſſiques*, la *Politique*, la *Morale*, les *Antiquités*, la *Mithologie*, l'*Hiſtoire* &c. s'atache à faire voir l'utilité de ce qu'il vient de dire, pour les *Savans* de toutes les *Facultéz*, pour les *Théologiens*, les *Juriſconſultes*, les *Philoſophes*, les *Médecins* &c. Il prouve par de très bonnes raiſons, qu'aucun d'eux ne peut ſe rendre parfait dans ſon genre, s'il n'eſt verſé dans la belle Latinité, ou dans la connoiſſance de ces Auteurs Anciens. Après quoi il finit par des Vœux, & des Exhortations particuliéres à l'Academie de *Lauſanne*.

ABREGE'

ABREGE' *ou Fragmens de l'*HISTOIRE LITERAIRE *de* ZURICH, *dans leſquels on continuë de raporter diverſes particularitez de la Vie & des Ouvrages des Savans de cette République, qui ont fleuri ſur la fin du XVI. Siécle & dans les commencemens du XVII.*

NOus continuërons à donner quelques traits de la Vie & des Oeuvres des Savans, que la République de ZURICH a produit, ſans obſerver d'autre arrangement que celui que l'ordre des tems nous preſcrit. Nous avons parlé, le Mois dernier, de pluſieurs Hommes célèbres qui ont paru avec éclat dans le XVI. Siécle, & qui par leurs vaſtes Lumiéres & leur profonde Erudition, ſe ſont aquis un rang des plus diſtinguez dans la *République des Lettres*. Il nous reſte à parcourir la fin de ce Siécle là, pendant lequel les Sciences ſemblent avoir pris une nouvelle naiſſance; Ce qui nous conduira néceſſairement dans les commencemens du XVII. Siécle, qui n'eſt pas moins honorable à la Ville de *Zurich*, que les précédens.

ADAMUS MICHAEL, Juif de Naiſſance, vivoit vers le milieu du Siécle que nous parcourons. Il embraſſa la *Religion Chrêtienne*,

tienne, & fut fait Bourgeois de *Zurich*. Il traduiſit en Langue Allemande 6. Livres *des Guerres des Juifs*, diviſez en 97. Chapitres, & il les fit imprimer à *Conſtance* en 1545. de même que le *Pentateuque* & d'autres Livres Hiſtoriques de l'*Ancien Teſtament*.

CONRARD CLAUSER, natif du Canton de Zurich, vivoit auſſi dans ce tems là. Il fut d'abord Paſteur à la Campagne; enſuite Principal du Collège de *Bruges*, & enfin Paſteur dans l'*Ergaw*. On a de lui, *Methode ingénieuſe de déclamer, de prêcher, de diſputer, & d'écrire des Lettres*. Il traduiſit du *Grec* les *Commentaires de Procope de Gaze*; le *Traité de la Nature des Dieux des Païens*, attribué au Philoſophe *Cornute*, imprimé à *Bâle* en 1543.; des Commentaires ſur les Epitres de *St. Paul*; de même que les dix Livres de *Laonicus* ou *Chalcondyle*, qui traitent de l'*Origine & de l'Hiſtoire des Turcs &c.* Il mourut vers l'an 1565.

DUNUS THADDE'E, Savant Docteur en Médecine, étoit natif de *Locarne*, petit Païs d'*Italie*, qui faiſoit autrefois partie du Duché de *Milan*; & que les *Cantons Suiſſes* poſſédent depuis 1512. Ses ſentimens ſur la Réligion, l'engagérent à ſe retirer à *Zurich*, où on lui acorda la Bourgeoiſie. Etant encore fort jeune, il compoſa un *Traité d'Arithmé-*

rithmétique, imprimé à *Bâle en* 1545.; un autre *Traité des Nones, des Ides & des Calendes*, imprimé dans la même Ville. Il traduiſit d'Italien en Latin les *Commentaires de François Stancar ſur l'Epitre de St. Jaques* : Cette Traduction fut imprimée en 1547. Il mit au jour en 1555. des *Lettres ſur la Médecine*, & un petit *Traité de la Fievre demi-tierce*. Il donna en 1570. un autre *Traité en Allemand ſur la Saignée & ſur les Maladies des Femmes*, auxquels il ajoûta, *La méthode de guérir par le moïen de la ſaignée* &c. Il a auſſi écrit, *De la reſpiration* contre *Galien*, & il fait voir que la reſpiration n'eſt pas un mouvement volontaire. On a encore de lui une Traduction d'Italien en Latin des Livres que *Bernard Ochinus* avoit écrit contre *Weſphalus* touchant la *Cène*, & de ſon *Dialogue du Purgatoire* ; *La ſortie des Reformez de Locarne*, en Allemand. Il a pareillement écrit aſſez amplement contre *D. Angelocrator*, & il a pretendu prouver que les *Enfans d'Iſraël* avoient fait en *Egipte* un ſéjour de 430. ans.

TOBIAS EGLIN, vivoit vers l'an 1560. Il étoit natif de *Frauenfeld* dans le *Turgaw*, & il fit ſes Etudes dans l'Académie de *Zurich*. Il fut Paſteur à *Davos* & à *Coire*. C'étoit un Homme très éloquent & bon *Poëte* :

Poëte : Son Fils fit imprimer une Partie de ſes Poëſies à Zurich en 1591.

CELLARIUS DIETHELMUS, natif de *Zurich*, fut Paſteur à *Mura* ſur le Lac de *Griffenſée*. Quoique nous ignorions le tems de ſa Naiſſance & celui de ſa mort, il nous paroit devoir être ici placé. Il traduiſit un petit Traité de *Bullinger ſur la maniére de conſoler les Malades*; il compoſa un *Traité de la Vraïe & ancienne Foi*, & il donna l'Explication des mots de toutes les Comédies de *Térence* &c.

VOLFGANG HALLER, Fils de *Jean Haller*, fut d'abord Paſteur à *Hauſs*, près de *Cappel*, enſuite à *Meil*. Après quoi il remplit depuis 1552. juſques en 1561. la Charge de Prémier Diacre & de Principal du *Collège Carolin*. Il traduiſit d'*Allemand* en *Latin* les 6. Livres de *Jacob Rueff*, qui traitent *de la Conception, de la Generation de l'Homme & des principales choſes qu'il y a à conſiderer*. Il fit auſſi des Vers ſur la mort de *Pierre Martir*, de *Conrard Geſner*, de *Bullinger* & de *Simler*.

HERMAN HAMBERGER de Zurich, fut très Savant dans les Langues *Grèque* & *Hébraïque*. Il traduiſit les *Commentaires Grecs* de *Procope de Gaze*, ſur les *Livres de Moïſe*,

ſe, les Nombres, le Deuteronome, Joſué, les Juges, qui furent imprimez à Zurich en 1551. avec les autres Commentaires de *Procope*.

JEAN JAQUES BUMANN, de *Zurich*, fut Paſteur à *Kilchberger*. Il traduiſit divers Ouvrages de *Théologie* en Latin & en Allemand; & en cette derniére Langue, les *Livres de Théodoret ſur la Providence* : Il compoſa un Diſcours ſur le *Sabath* imprimé à *Zurich* en 1596. Les Vers *Latins* & *Allemans* ne lui coutoient rien.

JAQUES BUMANN, célèbre Chirurgien de *Zurich*, fit quelque ſéjour à *Nuremberg*, où il ſe diſtingua extrêmement dans la Chirurgie : Enſuite il revint dans ſa Patrie. Il compoſa en Allemand, un *Abrégé d'Ananatomie de André Veſal*, avec figures. Cette Science étoit peu connuë dans ces tems là. Il mourut en 1586. âgé de 66. ans.

JEAN FABRICIUS, de *Berkem*, Neveu de *Leon de Juda*, fut élevé dans l'Académie de *Zurich*, & ſe rendit très célèbre, tant dans les *Belles Lettres*, que dans la *Théologie*. Il étoit auſſi bon *Poëte*. Les principaux de ſes Ouvrages, ſont : *Dialogue ſur la Providence Divine* : *Diſcours à l'ocaſion du Concile de Trente* : *Défenſe de l'Egliſe Chrétienne contre*

tre Frontidonius & Condellus, Eſpagnols, imprimée à *Genève en* 1565. *Explication du Simbole en Allemand* : *Diference des Animaux à quatre pieds, ſelon les Lieux Communs*, imprimé à *Zurich*.

SEBASTIEN FABRICIUS, de *Zurich*, étoit Paſteur de l'Egliſe de *Winterthur*. Il a mérité du Clergé de *Zurich* le glorieux témoignage d'avoir été un très fidèle Paſteur, un Homme pieux, Savant & très diligent en toutes choſes. On a de lui quelques Ouvrages de *Mathématiques*, entr'autres : *Suputation Arithmétique des Cadrans à Soleil*, imprimé à *Bâle* en 1579. *Explication de l'Ouvrage de Pierre Nonius ſur les Crepuſcules*, imprimé dans la même Ville en 1583. *La Méthode de faire les Cadrans d'une Heure &c.*

JAQUES FRISIUS, Fils de *Jean Friſius*, de *Zurich*, dont nous avons parlé, fut d'abord *Profeſſeur* en *Philoſophie*, & enſuite en *Théologie*, depuis 1576. juſques en 1610. Voici ſes principaux Ouvrages : *Diſcours ſur le Devoir des Paſteurs* : *De la Dignité des Paſteurs, & des Cauſes du mépris que l'on a pour eux* : *Que la conduite des Miniſtres de l'Evangile, doit répondre à leur Vocation* : On a de plus de ce Savant Homme ; *ſes Leçons ſur le Levitique* &c.

JAQUES HULDRIC étoit un Homme très Savant. Il fut Profeſſeur en Rhétorique & en Logique dans le *Collège Carolin*, depuis 1576. juſqu'en 1605.

HENRI HULDRIC, Fils du précédent, fut *Moderateur* du *Collége Carolin*, & enſuite *Profeſſeur* en *Langue Grèque*. Il a laiſſé divers Ouvrages *Grecs* & *Latins*, la plûpart deſtinez à l'uſage du Collége de *Zurich*. Voici les principaux : *Une Grammaire Latine & Greque*; Une *Nomenclature &c. Diſcours ſur l'excellence de la Langue Grèque*; *Diverſes Comédies*; *Préceptes pour conſerver la Santé &c.* Il mourut en 1630. dans ſa 56eme année.

JEAN JAQUES HULDRIC, frére de *Henri* dont on vient de parler, nâquit en 1568. Il fut *Profeſſeur* en *Théologie* & Principal du *Collége Carolin*; & il remplit les Fonctions de Miniſtre du Collége, depuis 1592. juſques à ſa mort arivée en 1638. C'étoit un Homme d'un rare Savoir, curieux des Antiquitez, & qui avoit une Eloquence veritablement mâle. Il a enrichi le Public de divers Traitez remplis d'Erudition. Il a donné auſſi de petites Piéces de Poëſie. On a entr'autres de lui un *Traité de la Suiſſe, de ſes commencemens, de ſes progrès, des*

des Cauſes des Diſſentions qui y arivent, & des Remèdes que l'on peut y aporter &c.

CONRARD HUSER, fut Paſteur à *Hirtzelberg* juſques en 1582. Il compoſa en Latin & traduiſit en Allemand un Ouvrage qui traitoit des Impoſtures & des Céremonies des Juifs Modernes. Ce Livre fut imprimé à *Bâle* en 1575.

JAQUES KOLER, étoit Paſteur de l'Egliſe d'*Elg* en 1591. Il a donné au Public un Traité : *De animæ propagatione, ſit nè ex traduce, an verò immediatè à Deo inſpiretur.*

J. GUILLAUME STUCK, nâquit en 1542. d'une ancienne Famille Noble de *Zurich*. Il fit ſes prémiéres Etudes à *Bâle* & à *Lauſanne*, & dès lors il donna les plus belles eſpérances de ſon heureux Génie. Il étudia enſuita à *Strasbourg* ſous *Hottoman*, qui ne pouvoit aſſez ſe louër de la pénétration & des grands progrès de *Stuck*. Il continua ſes Etudes à *Paris* & à *Tubinguë*. Dans ce dernier endroit, il eut pour Compagnon d'étude *Jaques Grineus*. Il ſe trouva en 1561. avec *Pierre Martir* au *Colloque* de *Poiſſi*, & depuis lors il étudia encore une année entiére à *Padouë*. A ſon

retour à *Zurich*, il fut nommé Vicaire de *Jaques Ammian*, Profeſſeur en *Rhétorique* & en *Logique*. Il obtint en 1571. la Charge de *Profeſſeur* en *Théologie*. En 1578. il fut envoié à *Berne* au Colloque qui y fut convoqué à l'ocaſion des Sentimens de *Samuël Huber* ſur la *Prédeſtination*. Ce Savant Homme mourut en 1607. Il a laiſſé au Public des Ouvrages qui lui ont aquis une très grande réputation : Voici les principaux : *Antiquitatum convivaltum lib.* 4. *Commentarius in Arriani Periplum Ponti Euxini & Maris Erythræi* ; *Comparatio Henrici IV. Reg. Galliar. cum Carolo Magno* ; *Oratio funebris in obitum Bullingeri* ; *Narratio de obitu Baronis ab alto Saxo* ; *Vita Lud. Lavateri & Joſiæ Simleri* ; *De Sacrificiis Judæorum & Ethnicorum* ; *Tractatus de Angelis &c.*

J. RODOLPH STUMPF, fut d'abord Paſteur à *Kilchberg*, enſuite à Zurich en 1584. Deux années après il ſuccéda à *Louis Lavater* dans la Charge d'*Antiſtes*, qu'il exerça avec réputation juſques en 1592. qui fut l'année de ſa mort. Il donna une *Hiſtoire de la Guerre du Duc de Savoie contre la Republique de Genève*, & il continua la *Chronique de Suiſſe*, qui avoit été commencée par *Jean Stumpf* ſon Pére. Celui-ci fut un Théologien & un Hiſtorien très célèbre. Il étoit

étoit né à *Bruchſal* dans l'Evêché de *Spire*, de Parens pauvres, qui n'avoient pas les facultez de fournir aux dépenſes néceſſaires pour ſes Etudes; Ce qui l'obligeoit de mandier ſon pain, en allant viſiter les Ecoles & les Académies. Cette indigence ne le rebuta point & ne l'empêcha pas de faire de grands progrès dans les Etudes. Il fut Curé de *Bubikon* dans le Canton de *Zurich*, avant la Réformation, & enſuite Paſteur à *Stamheim*. Il mourut à *Zurich* en 1566. *Jean Stumpf* le Pére ayoit écrit en Allemand l'Hiſtoire du Conciſe de *Conſtance*. On conſerve encore dans la *Bibliothèque* divers de ſes Ouvrages Manuſcrits, entr'autres un petit *Traité du Jugement dernier*, & une Traduction du *Traité de Louïs Lavater ſur les Sacremens*.

BURCKART LEEMANN, de *Zurich*, fut d'abord Paſteur des Ecoles de *Schaffhouſe*, & enſuite du *Collège Carolin* de *Zurich*. En 1584. il fut élevé à la charge de prémier Paſteur ou *Antiſtes*, qu'il remplit dignement juſques en l'année 1613. qui fut celle de ſa mort. Il a laiſſé un *Abrégé Méthodique de la Religion Chrêtienne*, renfermé en 4. Chapitres.

JEAN JAQUES MURER, fut Paſteur à *Stein* juſques en 1595. Il fit imprimer un

Diſcours ſur un Eclipſe de Soleil & deux de Lune, qui devoient ariver l'année MDCV.

ANTOINE SCHNEEBERGER, célèbre Medecin de *Zurich*, fleuriſſoit à *Cracovie* vers l'an 1570. Il a laiſſé un *Catalogue des Plantes, Latin, Allemand & Polonois*: *Un Traité de Remèdes particuliers contre la Peſte*: *La maniére de conſerver la Santé des Soldats*: *Un Traité des diferens uſages du Sel &c.* C'eſt de ce Savant Homme, dont parle *Jean Huldric Grob* dans ces Vers.

Dum Sneebergero currebant Stamina vitæ
Helvetiæ decus & gloria gentis erat:
Quin etiam donec Medicinæ fama manebit
Helvetiæ decus & gloria gentis erit.

ERHARD SCHIEG, natif de *Stekbor* dans le *Thurgaw*, vint à *Zurich*, où il étudia ſous le Savant *Guillaume Stuck*. Il traduiſit en *Hebreu* les Evangiles de *St. Luc* & de *St. Jean*. Il compoſa un Diſcours en *Grec* ſur les diférens Dons du St. Eſprit, qu'il récita publiquement. En 1583. il publia l'*Homelie* 93. *de Gualter* ſur la 1re *Epître aux Corinthiens*, après l'avoir traduite en *Hebreu*.

JEAN JAQUES NUSCHLER, de *Zurich*, étoit Docteur en Medecine. Il traduiſit de

Latin

Latin en *Allemand* la 2eme Partie du *Traité des Remèdes* ſecrets du célèbre Geſner, qu'il fit imprimer à *St. Gal* en 1583.

JOSUE PICTORIUS, fut Paſteur à *Zurich* depuis 1551. juſques en 1598. Il compoſa un petit Dictionnaire *Allemand-Latin*, imprimé à Zurich; & il donna auſſi quelques *Epigrammes* tirées de l'*Ecriture Sainte*.

SADRAC TOMANN, entendoit à fond la Langue Grèque : Il compoſa 7. Livres en cette Langue, & on a de lui des Epitaphes qu'il fit en 1575. ſur la mort du Savant Bullinger.

FELIX TRUEB, Fils d'un Senateur de Zurich, étoit doué d'une prudence & d'un Savoir très rare. Il fut Paſteur de l'Egliſe & du Collége de Zurich; il enſeigna publiquement la *Langue Hebraïque*, & il remplit les Fonctions d'*Archidiacre*, depuis 1586. juſques en 1594. tems auquel il mourut de la peſte. Il fit pluſieurs Vers ſur la mort des Savans Hommes de ſa Patrie qui l'avoient précédé.

MARC BEUMLER, naquit en 1555. à *Wolkenweil* dans le Comté de *Kybourg*, Canton de *Zurich*. Il fut d'abord Archi-Diacre dans la Capitale, & enſuite *Profeſ-*

ſeur en *Grec* & en *Théologie* juſques à ſa mort arivée en 1611. Il compoſa divers Ouvrages, dont voici les principaux : *Une Grammaire Latine*, imprimée à Zurich en 1595. *Trois Diſſertations ſur l'Autorité, la Clarté & la Perfection de l'Ecriture Sainte.* Les deux prémiéres furent imprimées en 1600. & la 3eme en 1606. Il écrivit auſſi, ſur *le Péché contre le St. Eſprit*; ſur *la Charge de Prophète exercée par le Sauveur du Monde*; ſur *la Nature, les Proprietez & les Efets de l'Ecriture Sainte*; ſur l'*Egliſe Catholique &c.*

J. HENRI SCHWEITZER, fut Paſteur de l'Egliſe de *Rikenbach* dans le Canton de *Zurich*, depuis 1594. juſques en 1612. Il a donné en Latin un *Abrégé de l'Hiſtoire de Suiſſe juſques en* 1607. Ses *Annales de Suiſſe* en Allemand, n'ont pas été imprimées. Le Célébre J. H. Hottinger faiſoit beaucoup de cas de cet Ouvrage, & il en traduiſit même pour ſon uſage particulier, ce qui regarde les Guerres Tranſalpines. J. Henri Schweizer étoit un Hiſtorien ſcrupuleux & exact : Il avoit acoutumé, pour raporter les Faits plus impartialement, de conſulter les *Hiſtoriens Etrangers*, entr'autres *Guichardin.*

JEAN JAQUES HALLER, Fils de *Wolfgang*

gang Haller, dont nous avons parlé, étoit Paſteur à la Campagne en 1586. Il ſuccéda à ſon Pére dans la Charge d'*Archi-Diacre*, qu'il remplit avec aprobation, depuis 1596. juſques en 1624. Il a été un *Mathématicien* très celèbre. C'eſt lui qui eſt l'Auteur d'un Globe Céleſte & terreſtre, admirable par ſa grandeur, & par la juſteſſe de ſes proportions. On a de ce Savant Homme, les Lieux communs de la Bible par Ordre Alphabétique, & on en conſerve dans la Bibliotèque l'Original écrit de ſa main.

J. RODOLPHE SIMLER, né à *Zurich* en 1568. fit ſes prémiéres Etudes dans ſa Patrie, & enſuite à *Herborn*, où il fut Gouverneur de deux jeunes Seigneurs. Delà il paſſa à *Montpellier*, où il reçût les Degrez de *Maitre ès Arts* & de *Docteur en Médecine* l'anné 1596. Il fut fait Profeſſeur en *Rhétorique* & en *Logique* à *Zurich*, l'an 1601. Il a travaillé ſur l'*Hiſtoire de Suiſſe*. Pendant qu'il exerçat le Profeſſorat, on diſputa ſur la Diviſion de la *Philoſophie*, ſur la Nature & la Diviſion de la *Logique*, ſur les degrez des *Prédicamens* &c. Il mourut en 1611. âgé ſeulement de 43. ans. Sa grande Erudition fit extraordinairement regrèter la perte que l'on faiſoit par ſa mort prématurée. Il avoit ramaſſe le prémier Volume des *Homelies ſur les Pſeaumes de Gualter*

ter ſon Grand-Pére. Il a laiſſé auſſi une Harangue, *De Pace & Concordia Eccleſiaſtica*, & pluſieurs Diſſertations Philoſophiques.

HENRI LAVATER, Docteur en Médecine, fut *Profeſſeur* en *Phiſique* & *Principal du Collége Carolin*, depuis 1601. juſques en 1623. Il publia en 1610. *Défenſe des Médecins Galéniques contre Sala Medecin & Chimiſte Italien.* Il compoſa auſſi un *Abrégé de la Philoſophie Naturelle*, & une *Diſſertation du Mouvement de la Terre.*

JEAN HENRI GROB, Paſteur de *Stein*, fut un Poëte renommé. Il fit imprimer à *Zurich* un Livre qui a pour Titre *Cignus Evangelicus*; & il a donné en Vers, *les Hommes Illuſtres de ſa République, qui ont vécu avant & après la Réformation, juſques à ſon tems.*

RAPHAEL EGLIN de Zurich, fut Paſteur dans la Capitale juſques en 1605. & il fut enſuite apellé à la Chaire de *Profeſſeur en Théologie* à *Mirpurg*, où il mourut. Les Ouvrages qu'il a laiſſé ſont : *Traité ſur le Jeune & ſur la Priére : Des Cauſes de la Juſtification : Hiſtoire de la Captivité de Babilone, commençant depuis la mort de Joſué juſques à la prémiére Deſtruction de Jeruſalem*

lem : Ode funèbre ſur la mort de Guillaume Stuk &c.

GASPARD WASER, de *Zurich*, étoit Gendre de *Simler*. Il fut *Profeſſeur* en *Grec* & en *Hebreu*, depuis 1607. juſques en 1611. Cette année là, on lui donna la Chaire de *Profeſſeur* en *Théologie*, qu'il exerça avec réputation juſques à ſa mort arivée en 1625. Les principaux Ouvrages de ce Savant Homme, ſont : *Une Traduction de François en Allemand, de deux Livres ſur la Remiſſion des Péchez contre les Indulgences : Paraphraſe du Pſaume CX. Traitez, ſur le Purgatoire, les Images, l'Invocation des Saints, les Indulgences : Commentaires ſur les Epitres de St. Paul aux Romains, aux Galates, aux Coloſſiens, aux Theſſaloniciens, à Timothée, à Tite, à Philémon & aux Hebreux : Abrégé de Théologie en Allemand & en Latin : Deux Livres des anciennes Médailles des Hébreux, des Caldéens & des Siriens, desquelles les Auteurs Sacrez & les Rabins font ſouvent mention : Trois Livres des anciennes meſures des Hebreux, des Egiptiens, des Arabes, des Siriens, des Perſes, des Grecs & des Romains : Panégirique de J. Guillaume Stuk, Théologien & Antiquaire, prononcé à Zurich en* 1608. Il compoſa auſſi divers petits Ouvrages en Vers. On a encore de

lui

lui une *Grammaire Siriaque* imprimée à *Leiden* en 1593. & réimprimée à *Zurich* en 1619. comme auſſi une *Grammaire Hebraïque* imprimée en 1600. Tous ces Ouvrages ſont des preuves parlantes du Savoir & de l'Erudition de ce Grand Homme.

JEAN JAQUES BREITINGER, naquit en 1575. Il commença ſes Etudes à *Zurich*, & il les continua enſuite dans diferentes *Académies* d'*Allemagne* & des *Païs-Bas*. En 1597. il fut pourvû de l'Egliſe de *Zumicken*, dans le Canton de *Zurich*. En 1605. il fut fait Profeſſeur en Logique, & en 1611. on lui donna le *Diaconat* de l'Egliſe de *St. Pierre*. Pendant qu'il rempliſſoit ce Poſte, la peſte fit de grands ravages dans la Ville de *Zurich*; ce qui augmenta conſiderablement ſes Ocupations. On lui ofrit enſuite la Chaire de *Profeſſeur* en *Théologie*; mais il la refuſa. En 1613. il fut fait *Antiſtes* ou prémier Paſteur de la grande Egliſe. LL. EE. de *Zurich* l'envoïérent en 1618. au fameux Sinode de *Dordrecht*, tenu contre les *Remontrans* ou *Arminiens*. Son Erudition, ſa Prudence & ſa Dexterité le rendirent extrémement recommandable dans ce Sinode. Il mourut en 1646. Ce Savant Théologien compoſa pluſieurs *Ouvrages Manuſcrits*, parmi leſquels ſe trouvent les *Diſcours* qu'il avoit prononcé

cé dans le *Sinode*, auſſi bien que les *Actes* & les *Decrets* de cette *Aſſemblée*. Ses *Oeuvres* imprimées ſont : *Sermon ſur l'Oraiſon Dominicale* : *Traité du Péché contre le St. Eſprit* : *Traité ſur le Jour du Repos* : *Traité ſur les Comédies* : *Sermon ſur le Verſet 8. du Ch. X. de la I. Ep. aux Corinth. à l'ocaſion de la Ste. Céne.* Il a donné auſſi au Public une *Verſion* du *Nouveau Teſtament* très eſtimée ; demême que des *Sermons* ſur *Eſaïe* & ſur *Daniel*. Il a fait des Sermons ſur tous les Livres du *Nouveau Teſtament*, excepté ſur l'*Apocalipſe*, qu'il avoit commencé ; mais qu'il ne pût achever.

JEAN JAQUES HULDRIC, Fils de *Henri Huldric*, dont nous avons parlé, nâquit ſur la fin du XVI. Siécle ; ou dans les Commencemens du XVII. Il remplit avec aplaudiſſement la Chaire de *Profeſſeur en Hiſtoire*, & enſuite la Dignité de *Doïen*. Il donna au Public des *Homelies* ſur la *Genèſe*, *Ruth*, *les deux Livres de Samuel*, *Eſter*, *Jeremie*, ſur quelques Chapitres de *Daniel*, ſur les *Evangiles de St. Mathieu & de St. Marc*, l'*Epitre aux Romains* & les *deux Epitres aux Corinthiens*. On a encore de ce Savant Théologien, un Livre Italien, qui a auſſi été imprimé en Allemand, intitulé : *Letanie Chriſtianè contra il Turco Roſario del Soldata Chriſtiano* &c.

J. JA-

J. JAQUES IRMINGER de Zurich, Fils d'Ulrich Irminger, Paſteur à *Frauenfeld.* Il commença ſes Etudes à *Zurich* & il alla enſuite les continuër dans les Académies étrangéres, où il fit de grands progrès, particuliérement à *Marpurg*, ſous le célébre *Goclenius.* En 1618. il fut pourvû du Diaconat de *St. Pierre*, & en 1620. il fut fait Paſteur de la même Egliſe. L'année 1645. il ſuccèda à *J. Jaques Breitinger* dans la Dignité d'*Antiſtes* ou Paſteur de la Cathédrale. Il mourut en 1649. avec la réputation de bon *Théologien*, excellent *Orateur* & habile *Poëte.* Il a laiſſé pluſieurs Poëſies en *Allemand* & en *Latin* : *Urbis Tigur. Munimentum & Muſarum Tig. monimentum* ; *Bivium Herculis* ; *Romanæ Paſiphaes Minotaurus &c.*

GEROLDUS EDLIBACHIUS, Senateur de la République, a écrit ſur les Guerres de Zurich, de Lombardie & de Bourgogne. On a l'Exemplaire Manuſcrit de ſon Ouvrago dans la Bibliotèque.

HARTMANN SPRUNGLIN, étoit Paſteur de l'Egliſe de *Weil* en 1614. Il traduiſit les *Cinq Homelies* de *Conrard Hulmer* ſur la Ste. Céne, imprimées en 1600. Il traduiſit auſſi de Latin en Allemand les Homelies de *Louis Lavater.*

PIERRE

PIERRE TOMANN de Zurich, fut Profeſſeur en Grec & en Hebreu dans le *Collége d'Humanitez*, & enſuite Prof. en Théologie, dans le Collége Carolin depuis 1636. juſques en 1652. Il entendoit très bien les Langues & étoit bon Antiquaire. On a de lui une *Diſpute ſur la Prédeſtination.*

HENRI GOLDLIUS, Medecin de Zurich, a donné un Traité de la maniére de ſe conduire en tems de peſte, & un autre pour guérir toutes ſortes de Maladies venerienes. Ces deux Livres ſont imprimés en un Vol. in 4to, ſans le Lieu ni l'année de l'Impreſſion.

Quoi que nous ne faſſions que défleurer & parcourir la Matiére que nous avons en mains; Sa richeſſe & ſon abondance nous engagent cependant à la partager encore, & à en renvoier la ſuite aux Mois ſuivans. Le XVII. Siécle dont nous parlerons principalement dans nôtre prochain Journal, a fourni des Hommes très Illuſtres dans la Ville de *Zurich*, qui ſont non ſeulement beaucoup d'honneur à leur Patrie; mais auſſi à la *République des Lettres* en general.

LETTRE

LETTRE *de l'Auteur de la Critique inſerée dans le Mercure d'Octob.* 1734. *p.* 55. *ſervant de Replique aux Lettres de deux Dames, qui ont pris parti contre lui; l'une en faveur du Recueïl d'Hiſtoires Sacrées que nous avions annoncé, & l'autre en défendant les Logogriphes qu'il avoit ataquez. La prémiére Lettre de ces Dames a été donné dans nôtre Journal de Novemb.* 1734. *p.* 129. *& la ſeconde dans celui de Janvier* 1735. *p.* 155.

MRS. Lors que la prémiére penſée me vint de me donner l'honneur de vous écrire; c'étoit éfectivement dans la Compagnie dont j'ai parlé, & où il ſe trouvoit quelques Perſonnes, devant leſquelles, quoi que l'on ait voulu gloſer ſur un tel *incognito*, l'on ne dit pas toûjours tout ce que l'on penſe. Mais il y en avoit auſſi deux autres, dont l'une a par devers elle quantité de petits Ouvrages d'eſprit, en Proſe & en Vers, fort goutez des Connoiſſeurs. Je lui propoſai dans le particulier de répondre au deſir que vous aviez marqué que l'on vous communiquat ce qui pouvoit être digne d'être donné au Public. Et comme je ſavois auſſi un autre Ami, qui

qui a un bon nombre de Faits curieux de la *Suiſſe*, je l'engageai encore à vous en faire part. De cette maniére nous liames une petite Societé, pour entretenir à divers égards quelque Correſpondance avec Vous : Ma derniére Lettre étoit même déja ſignée des Lettres initiales de nos Noms ; & nous avions ſimplement reſervé que je commencerois à vous écrire, comme de ma part, pour voir comment nous ſerions reçûs. La Réponſe que l'on a trouvé à propos de faire à ma Lettre, nous a bientôt apris ce que nous pouvions atendre de nôtre Projet. Peu empreſſez d'ailleurs à nous donner au Public, une expérience que nous n'avions point faite encore, nous ſert de Leçon à cet égard.

Une Dame inconnuë ſe pique de la franchiſe avec laquelle nous avions voulu parler : Elle trouve un bon Avocat, qui entend fort bien la Plaidoirie, & la Réponſe que l'on fait à ma Lettre reſſent extrêmement le Plaideur. Diſons mieux cette Dame elle même s'eſt ſi bien dépeinte, qu'oubliant tous les bons Caractéres du Sexe, elle ſe préſente comme un Champion, qui n'a envie que d'entrer en lice, & qui entend le Métier. Elle eſt Savante & elle connoit les Auteurs. Non contente de ſes forces pétillantes, elle tâche encore, ſemblable aux Savants violents, d'exciter de la

rumeur, en animant les Disciples de feu Mr. *Rodolph*, contre nous. Quelques uns d'entre nous ont très bien connu ce Grand Théologien, & nous respectons sa Mémoire d'une maniére plus honorable que cette Savante inconnuë ne le fait.

Nous serions fachez cependant d'avoir rien dit qui méritat d'être blâmé. Nous avions crû que pendant qu'un Auteur est inconnu, comme celui du Programme en question, on a beaucoup plus de liberté de parler de son Ouvrage, quoi que toûjours selon la Vérité. Il est certain que dès qu'un Auteur est connu, on ne peut trop aporter de ménagement en parlant de ses Productions. Il nous paroissoit aussi, Messieurs, après avoir lû plusieurs Endroits de vos Mercures, auxquels l'Epithète d'*audacieux* auroit été mieux apliquée; que nous pouvions bien hazarder des choses infiniment moins fortes, telles que sont toutes celles que j'ai avancées. Nous savons en nôtre Conscience par quel principe nous avons parlé. Nous convenons d'avoir ri, & nous rions même encore du prétendu Mariage d'*Enoch*; mais on a trouvé à propos de prendre pour satire & critique maligne, ce qui n'est qu'un tour un peu libre & animé.

L'*incognito* qui nous est reproché ne nous fait pas beaucoup de peine. Connu ou incon-

connu, ce n'eſt pas ce qui nous embaraſſe. Nous pouvons, quand il nous plaira paroître en public ſans honte. Il nous auroit même été aſſez dificile de nous tenir caché avec le deſſein que nous avions formé de vous fournir divers Matériaux, qui ont été vûs de pluſieurs Perſonnes; mais encore un coup, le peu d'empreſſement que nous avions de nous faire imprimer & de nous batre en public, eſt l'unique cauſe de cet incognito. L'Auteur de la Réponſe a-t-il bonne grace de faire un pareil reproche, lui qui garde auſſi l'*incognito*, & de plus qui déguiſe ſon Sexe & celui des Perſonnes avec qui il dit avoir lû vôtre Mercure ?

Un Maſque en condamnoit un autre :
Hé quoi ! dit celui-ci, Monſieur le bon Apôtre
N'êtes vous pas un Maſque auſſi !
Et Maſque d'autant plus blamable,
Que vous êtes groteſque ! Au lieu que pardonnable ;
Je ne fais que couvrir ce qui ſe peut ici.

La *Savante Inconnuë* veut enviſager comme un ſujet de Méditation l'engendrement d'*Enoch* ; & Elle prétend, que tout ce qui eſt néceſſaire pour l'*Hiſtoire* & qui l'a été pour l'*Hiſtorien Sacré*, doit l'être auſſi pour la Méditation ! Sans la ſuivre dans tous ſes écarts ; on donne aux *Femmes* même à juger, ſi la durée du *Déluge*

luge ne doit pas être priſe, depuis qu'il commença à pleuvoir, juſqu'à ce que *Noé* ſortit de l'*Arche*. Elle l'a fort bien ſenti; mais elle avoit pris à tâche de ſe batre. De ce que quelques Noms ont été donnez à des Enfans par Eſprit prophètique, ou par de ſimples mouvemens paternels; peut on en inferer que le nom d'*Enoch* fut donné à ce Patriarche, par quelque connoiſſance de cauſe, pendant que l'*Ecriture Sainte* n'en dit ni n'en inſinuë rien? Pour ce qui eſt de la diſtinction qu'elle fait des *Mariages ſelon le Seigneur* & *ſelon la Chair*; cette diſtinction eſt bonne en elle même; mais l'*Inconnuë* ne prend pas garde, qu'elle contredit, par l'uſage qu'elle en fait, l'*Auteur du Programme*, & qu'elle lui fait honte, & même à *Enoch*: Les Mariages, *ſelon l'uſage commun*, ſont ſans doute les Mariages *ſelon la Chair*: Si *Enoch* s'eſt marié en ſuivant le *commun uſage*, comme le dit cet Auteur; *Enoch* aura fait un Mariage ſelon la Chair! Voila un trait de Femme!

Femme eſt volontiers étourdie;
On ne l'acuſe pas d'avoir trop de bon ſens;
Et ſur tout s'il lui prend envie.....
Dequoi? allez, allez, je vous entens,
Vous voulez dire de ſe batre?
Oui, & alors une en vaut quatre.

Je ne ſuivrai pas Auteur l'*Anonime* dans tous

ſes Lieux communs, tels que ceux-ci : *Ce qui déplait à l'un plait à l'autre ; Divers Auteurs ont fait ceci ou cela ; D'autres mettent auſſi des Epitètes &c.* Je ne releverai pas non plus cette raiſon triviale, *que l'on pourroit ſoubçonner que le Libraire m'a engagé de critiquer ce Livre pour lui en procurer un plus grand débit.* On pourroit bien opoſer d'autres Lieux communs à ceux-la ; mais ſi je rempliſſois cette Lettre de ſophiſmes & de choſes qui ne font rien à la queſtion, j'aprêterois à rire au Public, ainſi que l'a fait la *Dame Anonime.* Je m'arrêterai ſeulement ſur trois Articles importans.

I. L'*Inconnuë* a voulu inſinuër que j'avois mal parlé ou mal penſé de la *Nation Allemande.* Je ne comprens pas comment on a pû tirer une ſemblable induction de ce qui eſt contenu dans ma Lettre. Nôtre Societé en general ſeroit très fâchée de rien dire au déſavantage d'aucun Peuple, & ſur tout d'une Nation que nous honorons autant que quelle que ce ſoit. Cette Imagination m'a véritablement afligé, & peut être eſt ce cet Article qui a le plus animé l'*Anonime* contre moi.

II. Le 2eme Article qu'il convient d'expliquer, concerne l'*Eſprit pietiſte.* Je ne diſſimule point à cet égard, que nôtre petite Societé ſe fait une Loi de

ſuivre la *Raiſon*; mais la Raiſon humble & ſoumiſe à la *Révélation*, particuliérement celle qui cherche la perfection qu'on emprunte d'un *Sauveur*. Ainſi également éloignez d'une perfection chimérique & de tout ce qui reſſent la Viſion, & perſuadez de la misére humaine, nous tendons à la perfection de *Dieu*; mais nous y tendons ſeulement, & nous ne voïons pas que ceux qui parlent avec une emphaſe mal placée de la *Toute perfection* de *Dieu*, ſoient autre choſe que *Miſére humaine*, comme nous. Dans les Paroles que l'on cite mal à propos ſur la *Sainteté*, il s'y agit d'une moindre Sainteté, que celle que le *Programme* attribue, par explication à *Enoch*. Lors qu'on veut expliquer ces Paſſages, ils doivent toûjours être entendus d'une maniére qui convienne aux Hommes. A cet égard nous ne craignons point de dire, que nous ſuivons *l'uſage commun*; mais *commun* entre les vrais *Chrêtiens*, & nous le diſons un peu plus juſtement & ſolidement que la *Dame Anonime* ne nous l'aplique, ou qu'elle n'en fait mention à l'ocaſion du Mariage d'*Enoch*.

III. Le 3eme Article qu'il s'agit de réfuter; ce ſont les Acuſations odieuſes *de manquer envers les Auteurs Sacrez*; d'être un *Anti-pietiſte*, c'eſt-à-dire, comme il plait à l'*Anonime* de l'entendre d'être un *Anti-Chrêtien*; d'avoir une *Morale relachée*, &

& qui ſe reſſent de l'*Ateïſme*. Perſonne ne s'atendroit à des excès ſi étonnans, contre un Ecrit où on reconnoit la *Révélation*, un *Sauveur* & un *Dieu*. C'eſt là, Mrs., où vous auriez bonne grace de parler de *Critique outrée*. Ne la remarque-t-on pas éfectivement dans un Ecrivain, qui, en vraïe Femme, ſait trouver du Crime & de l'horreur par tout, & qui en Savant violent & outrageux ſait rendre odieuſes & épouvantables les choſes les plus innocentes & les meilleures? Quelles conſéquences ne pourrois-je pas tirer de pluſieurs Endroits de cette Réponſe, ſi j'imitois Madame l'*Inconnuë*? Mais je me garderai bien de tomber en de pareils excès.

Au reſte cette Lettre d'une prétenduë Dame porte ſa Replique avec elle, & je me garderai bien de me prendre avec une Perſonne qui tourne tout en Guerres & en Injures. C'eſt à cet égard que l'Auteur a très bien rempli le Caractére de ce qu'on apelle dans le Monde *une Femme*. Si *Madame l'Anonime* a voulu prêter aux *Diſciples* de Mr. *Rodolph* les mêmes Sentimens, en leur criant *au Secours*, & en cherchant à les atrouper avec elle, comme fait une *Femme* qui ſe bat; elle s'eſt ſûrement trompée: De vrais Diſciples de ce Sage Profeſſeur ſe garderont bien de vouloir ſe faire paſſer pour *Femmes*. Mais l'*Inconnuë* aïant

déja une fois ſonné le *Tocſin*, il eſt à craindre qu'elle ne cherche encore à émouvoir les Dames contre moi, ſous prétexte que je ne parle pas trop avantageuſement du *Beau-Sexe*. Je ſuis perſuadé cependant, qu'il n'y aura pas une Dame de bon ſens, qui ſe pique de ce que je viens de dire.

Madame criera haro !
Haro donc ! mes bonnes Commères !
Mais, la bonne Dame, tout beau ;
Toutes ne ſont pas ſi ſévéres :
Et puis s'en prenne qui voudra,
Du blâme contre maintes Femmes :
Tout le blâme qu'on en fera,
N'eſt pas contre toutes les Dames.

Après tout, il paroit viſiblement qu'un Parti, ou peut être des Gens qui ont interêt en des Livres commencez, ſe ſont piquez de nôtre franchiſe. Dans le Monde, ataquer un Livre, un Auteur, un Parti ; c'eſt bien autre choſe que d'ataquer la *Morale* & la *Foi Conjugale*, comme a fait un *Voltaire* dans des Vers qui devoient reſter en *France* ; ou d'emploier les Uſages & les Préceptes Sacrez de la *Religion* dans un burleſque Marotique. Nous n'en diſons pas d'avantage, par égard pour des Auteurs connus de la *Suiſſe* ; mais tout ce qu'ils ont dit n'eſt rien, tout cela paſſe. Il eſt inutile auſſi de m'étendre d'avantage là deſſus.

Lors que je finiſſois ma Lettre ; un des Membres de nôtre petite Societé ariva dans ma Retraite, & lui aïant dit que je me donnois l'honneur de vous écrire, il me conſeilla de ne pas le faire ſi-tôt ; parce qu'il y auroit ſans doute auſſi quelque ataque ſur ce que j'avois lâché contre les *Logogriphes*. Je trouvai ſon Avis bon, & je me réſolus de le ſuivre, pour n'en pas faire à deux fois. Efectivement nous n'avons pas été trompés dans nôtre atente, & vous avez inſeré dans vôtre Mercure de *Janvier* paſſé une Lettre prétenduë d'une *Demoiſelle*, ſur laquelle vous me permettrez de faire auſſi quelques Réflexions.

Cette Lettre eſt d'un joli ſtile, d'un tour badin, éventé, ſpirituel, avec une prétenſion de quelque ſérieux & d'ocupations utiles, que l'on ſait prendre à tems : On y remarque auſſi beaucoup d'adreſſe à tourner tout en aparence de raiſon. Tout cela fait le Caractère particulier & dominant de nôtre Siécle ; au moins pour tout ce qui n'eſt pas *Suiſſe*. Il eſt vrai que pour le coup le Caractére eſt mieux gardé : Il convient beaucoup mieux à une Demoiſelle *Bel-Eſprit* de déchifrer des *Logogriphes*, qu'à une Dame de faire un Plaidoier.

Mais quoi qu'il en ſoit, *Mademoiſelle la Défenſeuſe des Logogriphes*, me fait en verité grand tort de m'apeller ſi nettement

Miſan-

Miſantrope. Il eſt bien vrai, que tout ce qui n'eſt pas du joli air eſt ainſi nommé, même en *Suiſſe*; & c'eſt ce qui me conſole. Cette Lettre aïant été luë dans nôtre petite Societé, nous divertit extrêmement, ſur tout par le *tour petit-maître* qui y règne; & ce qu'il y eut de plus plaiſant; c'eſt que la prémiére Perſonne qui avoit condamné les *Logogriphes* dans l'Aſſemblée, dont ma précedente Lettre a fait mention, étoit une *Dame*, d'une humeur auſſi enjouée que ſage. Elle ne pouvoit ſoufrir qu'on les lût, & elle nous dit là deſſus des choſes qui nous firent admirer ſon Jugement; & entr'autres, que l'on voïoit bien que les *Suiſſes* alloient devenir tout à fait des *Gens de bagatelle*. Il eſt certain, pour peu que l'on y prenne garde, que l'on s'aperçoit aiſément que c'eſt le tour d'eſprit qui eſt déja fort répandu dans la *Suiſſe*: On admirera la fineſſe & la délicateſſe d'un *Diſcours ſur la Crainte de Dieu*; la *Religion* ſera toute tournée ſur le raiſonnement; on trouvera le moïen de faire tout entrer dans une *Logique*, excepté l'Idée du *Salut* par la Mort du *Sauveur*; il ſe fera un grand concours de beaux Eſprits, ou de Gens qui cherchent à le devenir, pour entendre un *Philoſophe*; les Exercices publics de Religion ſont faits en partie par des Jeunes Gens, qui n'y aportent pas la décence & la

la gravité convenables; les Prédications roulent la plûpart ſur de belles Idées Philoſophiques : Tout cela quand il eſt ſeul, ou pouſſé trop loin, n'eſt-il pas pure bagatelle & ne reſſent-il pas l'Eſprit éventé ? Dès là ne peut-on pas craindre, que l'Eſprit Suiſſe ne devienne bientôt auſſi rare en *Suiſſe*, qu'une Demoiſelle *Bel Eſprit*, qui file, & qui ne danſe, ni ne jouë, eſt rare à *Genève* & ailleurs ?

Ne vous imaginez cependant pas, que nous blamions tout amuſement, & que nous n'aimions pas auſſi dans nôtre Societé un Divertiſſement honnête. Nous mettons de la diférence entre une jolie *Enigme*, & ce qui n'eſt que *Logogriphe*. Si la *Spirituelle Genevoiſe*, veut briller en déchifrant ou en compoſant de ces belles Piéces tout en filant; à la bonne heure ! nous ne nous y opoſons pas; mais nous craignons ſeulement un plus grand épanchement du *Bel Eſprit* en *Suiſſe*, & nous deſirerions bien que les *Demoiſelles* s'y ocupaſſent d'avantage & y filaſſent en éfet. Il me paroit qu'un *Suiſſe* devroit être un Homme qui ne manquât d'aucune Intelligence; mais qui ne fit uſage que de celles qui conviennent & autant qu'elles conviennent au Bien de la Societé. On peut bien enviſager les choſes par leurs beaux ou jolis côtez, pourvû qu'on laiſſe ce goût & cette pratique à d'autres Nations,

&

& que l'on ſe contente d'être capable de *Bel-Eſprit*, ſans afecter de le paroitre.

Après la Lecture de la Lettre de la ſpirituëlle Demoiſelle de *Genève*, nôtre Societé ſe tourna du côté de la réflexion, & rapellant celle de la Satirique & Savante *Bernoiſe*, nous fumes éfraiez de voir ainſi le *Beau Sèxe* déchainé contre nous; & moitié ſérieux, moitié badinage, nous nous figurâmes divers Perſonnages jouans une Farce: L'un ſe préſente; l'autre critique; celui-ci mord; celui là déchire; un Maſque groteſque paroit; un Petit-Maître ſe produit &c.

Puiſque Mademoiſelle l'*Anonime* a tant de goût pour les Logogriphes; il faut lui faire voir que je ne ſuis pas ſi *Miſantrope* qu'elle penſe. En voici un pour la divertir & la délaſſer de ſes Ocupations utiles. Elle me pardonnera ſi je ne le donne pas en Vers.

LOGOGRIPHE.

Les deux prémiéres Lettres, (je ſuis bien hardi de le dire après tant d'ataques) me déſignent moi-même. Le mot entier eſt une Femelle rare dans le *Païs de Vaud* & à *Genève*, où l'Air eſt déja trop ſubtil. Otez la prémiére Lettre, c'eſt un Mâle qui rencontre rarement & dificilement ſa Femelle, quoi qu'ils ſe defirent fort; plus malheu-

heureux en cela que les Eſcargots mêmes qui ſe rencontrent. Reprenez le mot entier ; c'eſt une choſe qui n'eſt ni Mâle ni Femelle ; mais qui peut ſervir aux Femelles. Otez une lettre, c'eſt un excellent Inſtrument qui adoucit les *Anglois*. Retranchez deux Lettres ; c'eſt ce qu'il faut pour empêcher le *Chat* d'aller au Fromage ; c'eſt auſſi un Dévin fameux ; c'eſt encore la Quenouïlle, le Fuſeau ou le Rouët de nôtre Belle Fileuſe ; ſon Dévidoir ou ſon Guindre, tout comme il lui plaira ; & ſi l'on veut encore un Chauderon pour faire la Leſcive & blanchir elle même ſon fil. Otez la prémiére Lettre & les deux derniéres ; c'eſt être en pouvoir de ſe marier. Retranchez les deux prémiéres & la derniére ; c'eſt être comme un petit Poiſſon & une groſſe Baleine. Otez les trois prémiéres & les trois derniéres ; c'eſt une choſe auſſi vieille que *Mathuſçalem* & auſſi jeune qu'un Enfant qui vient de naître.

Il y a beaucoup d'autres agréables Miſtères dans cet admirable Logogriphe. Voïez quelle Mine d'or inépuiſable ! Ne peut-on pas dire, avec plus de raiſon que le Pére *Bouhours*, qu'un mot de nôtre Langue eſt un riche fond ? Voila dequoi relever l'excellence des *Logogriphes*. N'eſt-il pas bien fâcheux, que la Charge d'un Chameau que la *Reine de Seba* en aporta à *Salomon*, ſe ſoit perduë ? Quels

Quels avantages ne retireroit-on pas d'être pourvû de la Science de l'habiliſſime *Abdemon*, pour expliquer ces Jeux d'eſprit! Je ne tirerai plus qu'un ſeul uſage de mon *Logogriphe*; c'eſt celui par où je fais ma *Cour*, à Mademoiſelle l'*Anonime*, pour la porter à ne me plus apeller *Miſantrope*.

Je ne ſuis pas ſi témeraire ni ſi impoli, que de défier nôtre *Spirituelle Inconnuë*; mais je ſouhaiterois cependant qu'elle devinat tout en filant le mot de mon *Logogriphe*, ſans ſe ronger les doigts, qui lui ſont trop néceſſaires pour filer ſon fil; ou plûtôt ſa *Soïe*; car je m'imagine bien, que les Mains délicates d'une Demoiſelle *Bel Eſprit* ne doivent rien manier de groſſier. Je la prie au reſte de n'être pas en peine de mes Ocupations; je n'en manque point; principalement de ſérieuſes; mais ſupoſé que je n'en eus pas; pour m'ocuper du *bel Air*; c'eſt-à dire pas trop ſérieuſement, je ferai quelques Lectures ou des Dévidoirs pour dévider ſa ſoïe, & en même tems je n'oublierai pas de compoſer quelques Logogriphes & de travailler à en déviner. Peut être même pourrai-je expliquer ces beaux Miſtères en faiſant mes Lectures les plus importantes.

Mais voila aſſez badiner, Meſſieurs, & je m'aperçois que je tombe inſenſiblement dans

dans le défaut que je reprens. Eſt-il écrit que nôtre pauvre *Suiſſe* devienne tout à fait badine, & que ce qui lui convient ſi peu faſſe ſon Caractère dominant ? Le *Collége Carolin de Zurich* & le *Gymnaſe de Moudon* de nos *Anciens Suiſſes*, ne ſont-ils pas à préferer à tant de brillantes Bagatelles? Pour nous remettre tout à fait dans un ſérieux raiſonnable, nous nous ſouvenons de nôtre ancienne Nation ; & ſur tout nous reliſons l'*Epître Dédicatoire* qui eſt à la tête de vôtre *Journal de Janvier* : Tout ce que nous diſons, c'eſt avec tout le Reſpect & toute l'Admiration que méritent les Illuſtres Seigneurs à qui elle eſt adreſſée, & avec la conſideration que nous vous devons. Nôtre petite Societé eſpére, que vous voudrez bien garder une exacte impartialité à ſon égard, & qu'en conſéquence vous aurez la bonté de publier cette Lettre pour ſervir à nôtre Défenſe.

Ne pouvant cette fois ſigner que pour moi ſeul ; je vous prie d'être perſuadé que j'ai l'honneur d'être

Mrs. *Vôtre &c.*

Le 27. Fevrier 1735. N. F.

LE

LE GOUVERNEMENT

ODE.

EGalité douce & Sacrée
Par nos Ayeux ſi célebrée,
Revien te montrer à nos yeux:
Vien nous ramener l'innocence
Et que la Paix & l'Abondance
Fixent leur ſejour dans ces Lieux.

Mais Egalité que j'implore,
C'eſt de toi, que l'on voit éclore,
Et la Diſcorde, & ſes malheurs;
Le Criminel qu'a-t-il à craindre?
Si l'équité qu'il vient d'enfraindre,
N'a point d'apui, ni de Vengeurs.

L'Innocence n'a plus d'azile,
Un Orgueil feroce, indocile
Foule à ſes pieds l'humanité;
Et la Vertu foible & timide,
Victime d'un Tiran perfide,
Gémit dans la Captivité.

Sous l'état de ſimple Nature,
L'Homme jouët de l'impoſture,

De

De Dieu n'écouta plus la voix,
L'interêt devint ſon Idole,
Tout ce qui le bleſſe, il l'immole;
De ſes deſirs, il fait ſes droits.

Eſclave de mille Caprices,
Rien ne bornoit ſes Injuſtices;
Et ne regloit ſes mouvemens.
A l'ordre, à la Vertu rebelle;
Du Guide le plus infidele,
Il ſuivoit les égaremens.

Enfin honteux de ſa licence,
Il renonce à l'indépendance
Et s'etablit des Magiſtrats,
Qui du Glaive dépoſitaires;
Punirent par des Loix ſeveres
Et le Crime, & ſes Atentats.

† Là, les Vertus, les Talents même
Furent parés du diadême,
Prix Auguſte de leurs bienfaits;
Et le Peuple qui les admire,
Voit fleurir ſous leur juſte Empire
Les Arts, l'Abondance; & la Paix.

* Ici le Peuple pacifique,

† *Le Gouvernement Monarchique.*
* *Le Gouvernement Republicain.*

Sous la forme de Republique,
Aime une ſage égalité :
Il reſpecte un pouvoir modeſte,
Qui n'étant qu'au crime funeſte,
Maintient l'ordre & la Liberté.

A mes yeux quel objet aimable !
Je vois d'un Senat venerable,
L'Equité règler les deſſeins.
Zèlés Protecteurs du Commerce,
Des Arts que l'induſtrie exerce,
Les Magiſtrats ſont les ſoutiens.

Sous leur Gouvernement tranquile,
Un Peuple nombreux & docile,
Fait remarquer ſa probité :
L'Etranger le cherit, l'eſtime,
Et la Sageſſe qui l'anime,
Afermit ſa proſperité.

Sans craindre un funeſte Eſclavage,
Citoïen dans ton hériтage,
Coule paiſiblement tes jours :
Contre la force & l'indigence,
Ici la ſage Providence,
Te prête un aſſuré ſecours.

Ce n'eſt point le Luxe, ou le faſte,
Ni même une Puiſſance vaſte,

Qui

Qui fait le bonheur des Etats ;
C'eſt un juſte & ſage équilibre,
Qui rend le Peuple heureux & libre,
Et l'unit à ſes Magiſtrats.

Le ſavoir répand ſes Lumiéres,
Diſſipe les erreurs groſſiéres,
Nous fait aimer nétre Devoir.
Des Paſſions, de l'Ignorance,
Naiſſent le trouble, la licence,
L'abus criminel du Pouvoir.

Sujets à des Loix mutuëlles,
Les Chefs, & les Peuples fideles,
Ont juré de les pratiquer.
Ces Loix par l'Equité preſcrites,
Du Pouvoir fixent les Limites ;
Les franchir, c'eſt prévariquer.

Lors qu'on bleſſe ces Loix Sacrées ;
Si ſolemnellement jurées ;
Il n'eſt plus de Gouvernemens :
Bientot la funeſte Anarchie,
La Diſcorde, ou la Tirannie,
En Sapent tous les fondemens.

Princes ; du Pouvoir deſpotique ;
Ennemis de la Foi publique ;
Craignés les Conſeils dangereux.

Des Loix ſages & populaires
Aux Peuples, aux Chefs ſalutaires,
Peuvent ſeules nous rendre heureux.

Vous aſſurés que de Dieu même,
Vous tenés ce Pouvoir ſuprême,
Que le Peuple doit reſpecter.
Son bonheur eſt-il vótre Ouvrage?
Oui! de Dieu vous étes l'Image,
Et c'eſt un Crime d'en douter.

Mais loin la fauſſe politique,
Qui d'un art funeſte, tragique,
Aux Princes dicte des Leçons
Ha! deja cet Art ſi barbare,
De tous les Tirans qu'il égare,
A ſignalé les trahiſons.

Princes cruels & ſanguinaires,
N'eſt ce donc que ſur nos miſeres,
Que vous fondez, vótre Pouvoir?
Oui vótre fatale Puiſſance,
Par le Crime, & la Violence,
Reduit le Peuple au déſeſpoir.

Un Torrent tombe, & dans ſa rage,
Renverſe, déſole, ravage,
L'eſperance du Laboureur:
Ainſi d'un Prince paricide,

Qui

Qui ne prend que l'Orgueuil pour Guide,
Rien ne peut calmer la fureur.

Tout craint ſa barbare inſolence,
La Terre tremble en ſa preſence;
Et l'Homme à ſes piés abatu,
Se voit... quelle foibleſſe extrême!
Forcé d'ofrir au Crime même,
L'encens qu'il doit à la Vertu.

Chacun pour aſſurer ſa vie,
De l'Ennemi de ſa Patrie,
S'empreſſe à punir les forfaits.
Victime du courroux Celeſte,
Il tombe; & ſa chûte funeſte,
Eſt le ſalut de ſes ſujets.

Ainſi les *Decemvirs* perfides;
De leurs Atentats homicides,
Expient toutes les horreurs.
Ainſi des Romains qu'il oprime,
Neron devenu la Victime,
Reçoit le prix de ſes fureurs.

Du Gouvernement Militaire
Inique, fougueux, ſanguinaire,
Quels ne ſont pas les Atentats?
Rome a vû l'Empereur *Maurice*,
Triſte jouët de l'Injuſtice,

Proſcrit par ſes propres Soldats.

Vous qui du Monde êtes l'Arbitre ;
Prince ſavez vous à quel titre,
Le Peuple reſpecte vos Loix ?
Soiez genereux, droit, afable,
Soiez ſage, doux, équitable ;
Vos Vertus fonderont vos droits.

Que l'on aime ce Roi paiſible,
Qui n'eſt redoutable & terrible,
Qu'aux Ennemis de l'Equité ;
Et dont le Cœur tendre & ſincere,
Du Peuple dont il eſt le Pere,
Aſſure la Félicité.

Sous ſon Règne, les Arts fleuriſſent ;
Les Citoiens qu'ils enrichiſſent,
Au Ciel font pour lui mille Vœux ;
Les Plaiſirs ſuivent ſa preſence ;
Il ne fait ſervir ſa puiſſance,
Qu'à rendre ſes ſujets heureux.

Le * Vainqueur du *Juif* infidèle,
Triomphe d'un Peuple rebelle ;
Ses Ennemis ſont abatus,
Mais ce qui conſacre ſa Gloire,
Ce qui fait cherir ſa Mémoire,
C'eſt ſa Clemence & ſes Vertus.

* *Titus*

Pour

Pour un *Titus* que de *Tibères* !
Combien de Heros téméraires,
Uſurpent d'injuſtes Lauriers!
Avides, de Sang, & de Gloire,
Ils n'éterniſent leur Mémoire,
Qu'en foulant des Peuples entiers!

En vain la fortune cruëlle,
Trahiroit un Prince fidèle ;
Mon cœur lui reſteroit ſoumis;
Mais dans des Princes paricides,
Au Peuple, à *Dieu* méme perfides;
Je ne vois que mes Ennemis.

Suis-je donc né pour l'Eſclavage?
Suis-je forcé de rendre hommage,
Aux plus indignes Souverains?
Faut-il pour conſerver ma vie,
Flater l'infame barbarie,
Des Monſtres les plus inhumains?

Ha! plûtót dans la Solitude,
Fuïant la baſſe ſervitude,
Je ſaurai fixer mon ſejour,
Et Diſciple de la Sageſſe,
Là je célébrerai ſans ceſſe,
Le *Dieu* qui m'a donné le Jour.

S. . . . ma Muſe examine
Les Droits, l'abus & l'origine,

Du pouvoir & des Dignitez;
Mais il faudroit ton Eloquence,
Pour montrer de l'indépendance,
Les funeſtes Calamités.

Paſteur Zèlé, Docte, fidèle?
Que j'aime à te voir le Modèle,
Du Troupeau commis à ta foi,
Ouï! les Loix ſeroient inutiles,
Si tous à leurs Devoirs dociles,
Etoient Vertueux comme toi.

LEs Vers ſuivans furent faits dans une Ville du *Nord*, ſur les Côtes de la *Mer Baltique*, où l'Auteur, qui eſt Suiſſe & de *Neûchâtel*, ſe trouvoit alors. Dans ce Païs là, le Printems eſt fort court; on y paſſe aſſés promptement de l'Hyver à l'Été; les Glaces ne s'y fondent ſouvent qu'au commencement de *May*; la fonte en eſt quelquefois ſubite, ainſi que cela ariva pendant le ſéjour de l'Auteur. Il fit ces Vers pour Mad. la Comteſſe de L. L., ſous le nom de *Flore*, qui lui avoit déja été donné dans pluſieurs autres Piéces de Poëſie. Celle-ci fut acompagnée d'un *Bouquet*, des prémiéres Fleurs qui avoient paru à K.... où cette Dame venoit

noit d'ariver, & où elle amenoit ordinairement les plaiſirs & la joïe. Elle aimoit beaucoup les Fleurs & les Vers.

BOUQUET
A MADAME LA COMTESSE DE L. L.

L'Hyver s'enfuït de nos Campagnes,
A l'aproche du doux Printems,
Et pour dernier éfort, du plus haut des Montagnes,
Il ſe précipite en torrens.
Le cruel depuis trop longtems,
Avoit mis *Cerès* à la géne.
Le Dieu des Eaux dompté, ſe voioit à la chaine,
Et ſon Empire, en proie au plus dur des Tirans,
N'étoit qu'une ſolide Plaine,
Lorſque la Déeſſe au beau teint,
Aux yeux bleus, à la treſſe blonde,
Voulut en ſe montrant rallumer dans le Monde,
Le feu dans les Corps preſqu'éteint.
De la belle Saiſon, elle eſt acompagnée,
Et le brillant *Phœbus*, pour chercher ſes apas,
S'avance vers nous à grands pas.
Ce Dieu la ſuit par tout d'une ardeur empreſſée;
Mais de ſon trop d'Amour, la Déeſſe eſt bleſſée.
Elle ſoufre ſes ſoins; mais elle ne veut pas
En être de près careſſée;
Quand des raions brulans elle ſe ſent preſſée,

Elle

Elle fuit en d'autres Climats. *
Bel Aſtre moderés votre courſe rapide,
Laiſſés nous jouir quelque tems,
Du Viſage riant, toûjours exemt de ride,
De la *Déeſſe* du *Printems*.
Laiſſés ſous la *Zone torride*
Vos feux trop vifs & trop ardens,
Ménagés avec ſoin & le ſec & l'humide:
Que la terre s'échaufe & ne ſoit point aride;
Mais par de doux arroſemens,
Contraignés l'Element liquide,
A ſervir vos empreſſemens.
Ainſi vous ſaurés plaire à la charmante *Flore*,
La Déeſſe à ſon tour, aimant votre flambeau,
Mille fleurs à l'envi s'empreſſeront d'éclore.
Puiſſe à jamais durer un commerce ſi beau!
Déja d'un verd naiſſant la terre ſe décore;
Déja la fille de *Niſus*, †
S'elevant dans les airs pour ſaluer l'*Aurore*,
Fait entendre ſes Chants aigus;
Les Vents impétueux, ces fiers Enfans d'*Eole*,
Portent leur fureur vers le *Pôle*,
Et laiſſent la place aux Zéphirs,
Qui par leurs amoureux ſoupirs,
Preſſent avec douceur la fertile Nature,

De

* *La Comteſſe étoit obligée de retourner ſur ſes Terres dès que l'Eté étoit un peu avancé; ce qu'elle ne faiſoit qu'à regret.* † *l'Aloüette.*

De montrer ſa riche parure,
D'éatler à nos yeux les brillantes couleurs,
Dont la bizare ſait varier tant de fleurs.
Peuples chés qui *Flore* reſide
Acourés, acourés, préſentés lui vos vœux,
Que de chanter ſon nom, chacun ſe montre avide,
Goutés bien la douceur de votre ſort hûreux.
Déeſſe recevés les humbles ſacrifices,
Que j'ofre aux piés de vos Autels;
De vos dons précieux, agrées les prémices;
Daignés jetter ſur moi quelques regards propices;
Et par des hymnes ſolemnels,
Mes ſoins reconnoiſſans deviendront éternels.

SERMONS *ſur divers Textes de l'*ECRITURE SAINTE, *par* SAMUEL JOSSEUEL, *Paſteur de l'Egliſe de* MORGES. *A Genève chez Pierre Jaquier* 1735. in 8vo de 372. pages, ſans l'Ep. Dédicatoire.

LA véritable Eloquence de la Chaire ſe rencontre dans les *Sermons* de Mr. JOSSEUEL, qui viennent de paroitre, & que nous annonçons au Public. Les Veritez de la Réligion y ſont propoſées d'une maniére naturelle, forte & pathétique, avec une Noble ſimplicité, à la portée de tout le Monde, & cependant avec la dignité, la ſoli-

dité

dité & l'onction convenables à la grandeur du ſujet, & ſi propres à perſuader & à édifier.

Ces Sermons, au nombre de neuf, ſont dédiez à LEURS EXCELLENCES de BERNE. L'Auteur dans ſon Epitre Décatoire, débute par l'Eloge du zèle de ſes Souverains pour l'avancement de la Pieté & de la Religion. Ce zèle paroit avec éclat dans les Loix Sages que LL. EE. ont faites, *dit l'Auteur*, depuis quelques années, pour conſerver l'*unité de l'Eſprit par le Lien de la Paix*, ſans gêner les Conſciences; dans les juſtes Edits qui émanent ſans ceſſe de leur Auguſte Tribunal, & qui ont pour but d'entretenir dans leurs Etats, avec le bon Ordre & une ſage Police, la connoiſſance de DIEU, & la pratique de ſes *Loix*; dans les établiſſemens de divers Paſteurs qu'Elles ont fondé depuis peu au *Païs de Vaud*; dans le Service Divin règlé préſentement dans toutes les Egliſes de leur Domination, d'une maniére très édifiante. *L'Auteur* inſinuë enſuite que la Pieté des *Souverains*, doit réveiller celle des Paſteurs & animer la ferveur des *Miniſtres de la Religion*, pour travailler à l'avancement du Règne de J. CHRIST. C'eſt pour y contribuër de ſon côté, autant qu'il en eſt capable, *dit-il*, qu'il s'eſt réſolu de rendre publics les Sermons qu'il oſe faire paroitre ſous

leurs

leurs auſpices. Il parle de ſes Productions d'une façon modeſte & il revient après cela aux juſtes louanges que méritent la Sageſſe & la douceur du Gouvernement de LL. EE.; leur atention à ſoulager les Miſérables & à rendre leurs Peuples les plus heureux du Monde. Il finit par des Vœux en faveur de ſes SOUVERAINS.

Des Sermons étans peu ſuſceptibles d'Extraits, & ne pouvans nous étendre beaucoup; nous nous contenterons d'en indiquer les ſujets, & de donner des traits ſur les deux prémiers, pour en tracer une Idée à nos Lecteurs.

I. Le prémier des ces Sermons, regarde; *La nature, l'importance & les dificultez du St. Miniſtére*, ſur ces Paroles de la I. *Ep. de St. Paul à Timothée Ch.* III. ℣. 1. *C'eſt une verité certaine; celui qui aſpire à être Evêque deſire une Charge excellente.* Il fut prononcé le 15. Mars 1716. tems auquel Mr. *Joſſevel* fut préſenté à l'Egliſe de *Morges*, par M. le Banderet FRISCHING, pour lors Baillif de cette Ville là.

Dans la 1re Partie de ſon Diſcours, le Prédicateur traite *de la nature du Miniſtére des Paſteurs Evangeliques*; Il montre dans la 2eme *les Qualitez de cette Auguſte Charge & ſon excellence*; & *il examine dans la 3eme ſi on doit la rechercher & y aſpirer.*

Ces

Ces trois Articles ſont traitez avec beaucoup de netteté & de dignité.

Les Réflexions contenuës dans l'Aplication regardent d'abord les Paſteurs & enſuite les Troupeaux. 1. Un fidèle Paſteur eſt obligé de veiller ſoigneuſement ſur lui même & ſur ſon Troupeau : Sur lui même, pour ne ſe rien permettre qui ne ſoit dans l'ordre d'une conduite pure, ſage, irrépréhenſible, & pour faire briller en ſui toutes ſortes de Vertus : Sur le Troupeau, en ne ſe relachant jamais des ſoins qu'il doit prendre de ſes Brebis, ſoit par les Inſtructions & les Exhortations ; ſoit par le ſoin de procurer entr'elles la Paix & la Concorde ; ſoit par la Viſite des Malades ; ſoit par l'exercice de la Diſcipline Eccléſiaſtique. Il conſeille aux Paſteurs pour rendre ces Fonctions utiles & éficaces, par la bénédiction Divine, de vaquer chaque jour & ſans ceſſe dans la Priére & l'Oraiſon ; ce qui le conduit à ſe répandre en Vœux pour obtenir du Ciel les Secours néceſſaires dans l'exercice de ſon Miniſtére. 2. Paſſant aux Devoirs des Troupeaux envers leurs Paſteurs ; il veut qu'ils les honorent & les reſpectent, par la conſideration de l'excellence de leur Caractère, par l'amour de la Religion, & par l'interêt de la Gloire de Dieu ; qu'ils reçoivent avec ſoumiſſion les Exhortations

&

les Répréhenſions que les Paſteurs doivent adreſſer à leurs Brébis de la part du Souverain Maitre des Hommes ; puis qu'ils en ont le Commandement exprès dans l'Ecriture, ſous peine de leur propre damnation. Il dit à cette ocaſion des choſes très touchantes ; & il préſente à ſes Auditeurs divers Motifs preſſans pour les engager à écouter la Voix de Dieu, par la Bouche de ſes Serviteurs. Il leur met entr'autres devant les yeux le ſoin particulier que Dieu a pris de leur Egliſe, en lui ſuſcitant toûjours des Paſteurs éclairez, zèlez & pieux, qui l'ont conduite avec beaucoup d'édification ; & en établiſſant au milieu d'eux, la 3eme Place de Paſteur qui étoit l'ocaſion de ſon Diſcours. Il fait à ce ſujet l'Eloge de Mr. ISAC SAGNOL, dit DE LA CROIX, leur Paſteur, mort en 1707. qui par une rare generoſité avoit conſacré une partie de ſes Biens pour fonder l'établiſſement du nouveau *Paſtorat* qu'il alloit commencer de remplir ; & il finit par des Priéres & des Vœux très édifians.

II. *Les Graces de Dieu & l'Ingratitude des Hommes*, font la Matiére du 2eme. Diſcours, & l'Auteur explique à cette ocaſion les Paroles du Deuteronome Chap. XXXII. ℣. 5. 6. & 7. *Ils ſe ſont corrompus envers Dieu ; ils ont des Vices qu'on ne voit point dans ſes Enfans ; C'eſt une generation perver-*

perverſe & revêche. Eſt-ce ainſi que tu récompenſes l'Eternel, Peuple fou & qui n'ès pas ſage ? N'eſt-il pas ton Pére qui t'a aquis ? Il t'a fait & t'a établi. Conſulte les Siécles paſſez ; Conſidére ce qui eſt arrivé dans la ſuite de toutes les Generations ; Interroge ton Pére, il t'en inſtruira ; Interroge tes Aieux & ils te diront ces choſes. Ce Sermon fut prononcé le 11. Septembre 1727. à l'ocaſion d'un jour de *Jeune ſolemnel.*

Le Savant Prédicateur étale d'abord à ſon Auditoire les graces que Dieu avoit acordées aux *Iſraëlites*, & il en fait enſuite un paralèle avec les Faveurs infinies dont il a comblé les *Chrêtiens*. Il relève magnifiquement les précieux Avantages que le grand Miſtére de la Rédemtion a procuré à ceux-ci, en les comparant à ceux que les *Juifs* avoient retirez de la Délivrance d'*Egipte*. Les Merveilles que Dieu a faites en faveur de *l'Egliſe Chrêtienne*, ne ſont pas moins admirables que celles qu'il fit autrefois pour la *Nation Judaïque*. A cet egard, Mr. *Joſſevel*, donne divers traits de la Protection du Seigneur ſur ſon Egliſe ; entr'autres, ce qui ariva lors que *Conſtantin le Grand* * embraſſa la *Religion Chrêtienne*, & que par là elle fut délivrée des Perſécutions du *Paganiſme* qui l'oprimoit depuis

* *En l'An* 324.

puis près de trois Siécles ; l'élevation au Trône de *Théodoze le Grand*, * qui rendit la Paix & la tranquilité à l'*Egliſe*, laquelle avoit été troublée par les *Arriens* & par *Julien l'Apoſtat* : Il en joint divers autres qu'il ſeroit trop long de raporter. Après quoi il entre dans un détail des graces de Dieu répanduës ſur ſa Patrie, & il fait ſouvenir ſes Auditeurs de celles que chacun d'eux peut avoir reçuës en particulier.

La 2eme Partie contient auſſi un Paralèle des Péchez des *Iſraëlites* & de ceux des *Chrêtiens*, & de l'ingratitude des uns & des autres. Il dit là deſſus des choſes fortes & patétiques ſur la Corruption du Siécle, ſur l'ingratitude des Hommes envers leur Divin Bienfaiteur, & ſur les Jugemens qu'ils ont à craindre de l'abus de ſes graces. Pour inſpirer une ſainte fraïeur, à ſes Auditeurs, il leur cite divers Exemples des chatimens de Dieu, & entr'autres l'afreuſe ſituation des Juifs durant le dernier Siége de *Jeruſalem*, de laquelle il fait un portrait terrible. Il paſſe enſuite aux Moïens de prévenir les Jugemens du Seigneur & de mériter la continuation de ſes Bienfaits ; c'eſt de pleurer ſes péchez, de gémir de ſes Egaremens, de changer de Conduite, de mener une Vie ſage & bien règlée ; de rendre à Dieu l'Amour, le reſpect, l'obéïſſance

* *En l'An 379.*

& le ſervice religieux qui lui ſont ſi juſtement dûs; c'eſt d'être juſtes, charitables, bienfaiſans envers le Prochain; c'eſt de moderer & de règler ſes paſſions, de vivre dans la ſobrieté & dans la tempérance que la Morale Chrêtienne preſcrit &c. Il preſſe ſes Auditeurs à prendre ce Sage parti, par des Conſidérations touchantes, tirées particuliérement du grand interêt de leur Salut. » Il eſt encore tems, *leur dit-il*, de revenir à » vous mêmes & de ſauver vos Ames; c'eſt » ce que vous avez de plus cher... Con» noiſſez vos véritables interêts.... Reti» rez vous du Chemin de la perdition. Il adreſſe des exhortations preſſantes aux Vieillards, priſes du peu de tems qui leur reſte pour ſe préparer à l'Eternité. Il ſe tourne du côté de la Jeuneſſe, & il lui fait ſentir que la Mort fauche les Jeunes comme les Vieux, & qu'elle viendra peut être les enlever dans les plus beaux jours de leur Carriére & au milieu de leurs plaiſirs &c. Il finit ſon Diſcours par de tendres Vœux en faveur de la République, des Souverains qui la gouvernent, des Paſteurs, des Troupeaux & de tous les Ordres de Perſonnes qui compoſoient ſon Auditoire.

Ce que nous venons de dire eſt ſufiſant pour donner une Idée des Diſcours de Mr. Joſſevel; ainſi nous ne ferons ſimplement

que

que d'indiquer les ſujets de ceux qui ſuivent.

III. Le 3eme Sermon fut prononcé le 4. Janvier 1728. pour le Jubilé de la Reformation dans le Canton de Berne; & les Paroles qui en ſont le ſujet ſont tirees de l'Ep. de St. Paul aux Romains Ch. XIII. ℣. 12. *La Nuit eſt paſſée; le jour s'eſt aproché: Rejettons donc les Oeuvres de tenèbres, & prenons les Habits qui conviennent à la Lumiére.*

IV. *Les Hommes rèconciliez avec Dieu par J. CHRIST*, ſont le Titre du 4eme, à l'ocaſion de ces Paroles: *Chriſt a ſoufert une fois pour les Pèchez, lui juſte pour les injuſtes, afin qu'il nous amenât à Dieu.* Il fut prononcé le 21. Mars 1728. Jour de Communion.

V. Le 5eme fut prononcé à l'ocaſion du renouvellement de l'année en 1729. & a pour Titre; *Le Tableau de la Vie Humaine*: Il eſt ſur les Paroles du Ch. XLVII. de la *Genèſe*, ℣. 9. *Jacob repondit à Pharao: Les jours des Années de mes pélérinages ſont cent trente ans; Les jours des Années de ma vie ont été courts & mauvais &c.*

VI. VII. Les 6eme & 7eme ſont ſur le ℣. 31. *du Ch. XII. de St. Matthieu: Tout péché & tout blaſphème ſera pardonné aux Hommes; mais le blaſphème contre le St. Eſprit ne leur ſera point pardonné.*

. VIII. Le 8eme fut prononcé le jour de Pâques 1731. & il roule ſur les Paroles du *Ch. V. ℣. 7. & 8. de la I. Ep. de St. Paul aax Corinth. Jéſus Chriſt qui eſt nôtre Pâque a été immolé pour nous : Célébrons donc la Fête, non avec de vieux levain, ni avec un levain de méchanceté ; mais avec des pains ſans levain de la ſincérité & de la Verité.*

IX. Le 9eme & dernier Sermon renfermé dans ce Volume, eſt intitulé, *Le Sacrifice d'Abraham*, à l'ocaſion des Paroles contenuës dans le XXII. Ch. de la *Genèſe*, depuis le 1er verſet juſques au 14. Il fut prononcé le 13. Juillet 1732.

Au reſte la beauté & la netteté de l'Impreſſion, qui paroit être en Caractères neufs & ſur Papier blanc, fait honneur à l'Imprimerie de Mr. *Jaquier*.

MEMOIRE *concernant les Troubles d'Erguel, ſuſcitez contre* SON ALTEESSE *Monſeigneur l'*EVEQUE DE BALE, *Prince du St. Empire &c., par une partie des Communautez & Sujets de ſa Seigneurie d'Erguel, dans leſquels leurs prétendus Griefs ſont réfutez, ſoit par des Traitez & autres Actes, ſoit par les anciennes Prati-*

Pratiques, Uſances & Coutumes. Imprimé au Mois de Mars 1735. *in fol. p.* 47.

LA COUR de PORENTRUI n'a pû voir qu'avec un extrême déplaiſir les ſiniſtres inſinuations que l'on a cherché à répandre contre la Perſonne de S. A. Ill. & R. & contre ſon Miniſtère, à l'ocaſion des Troubles qui règnent depuis quelques années dans l'*Evêché de Bâle*. Les Epithètes odieuſes de *tirannie* & d'*opreſſion*, ont été lâchées, ſans reſpect, contre le Gouvernement, dans des Diſcours & dans des Libelles répandus chez l'Etranger. C'eſt pour détruire de pareilles imputations & juſtifier aux yeux de tout le Monde, la Conduite de S. A. & de ſes Miniſtres, que l'on a jugé convenable de publier le Mémoire dont nous venons de donner le Titre.

D'entrée, on fait ſentir que S. A. a emploïé juſques ici très inutilement les Voïes de douceur & de clémence; mais qu'Elle a la douleur de voir que ſa Bonté & ſon extrême condeſcendance n'ont ſervi qu'à nourrir la déſobéïſſance, la revolte & l'Anarchie, & qu'à enhardir les mal-intentionnez à former, ſous prétexte de Griefs, des prétentions qui tendent, *dit-on*, à dépouiller S. A. de certains Droits, atachez à la Souveraineté. On ſe plaint, que les Peuples ſe ſont portés à des excès, à des violences & à des

atentats énormes ; que le déſordre & la licence règnent, que les Loix ſont ſans vigueur & la Juſtice ſans adminiſtration, & que tout Caractère actif de Souveraineté eſt anéanti dans le Païs.

S. A. ſe voit donc engagée à prendre des meſures plus éficaces, pour faire ceſſer de ſi afreux malheurs, & prévenir la perte totale de ſes Sujets, & des Etats que Dieu lui a confiez ; mais avant que d'en venir à ces extrêmitez, Elle a crû devoir rendre public le *Mémoire* dont nous parlons, pour faire connoître, le véritable état de la queſtion, par raport aux Plaintes des *Communautez* & des *Sujets* de l'*Erguel* ; la nullité de ces Plaintes ; la force des Droits de S. A. & la Juſtice des motifs de ſes Réſolutions ; & même, s'il étoit poſſible, pour faire ouvrir les yeux aux Peuples, les déſabuſer & les faire rentrer dans leur devoir.

On donne d'abord un Extrait de la Remontrance, préſentée à S. A. en Novembre 1732. par les Maires & Sujets d'Erguel, contenant *quatre principaux Griefs*, enviſagez, par les Peuples, comme une infraction au Traité de *Raibe* & *Buren* du 1. Août 1731. conclu entre S. A. & ſes Sujets, par la Médiation des Seigneurs Députez de ce Prince & de L. E. de Berne.

Le 1er de ces Griefs regarde *la Pratique dans l'exercice de la Juſtice Criminelle*. Le Païs

Païs d'*Erguel* prétend, conformément à la Franchiſe, Art. 9. & au Traité de Buren Art. 15., que cet Exercice lui apartient & que tout au moins 3. ou 4. Membres de la Juſtice du Païs, doivent aſſiſter à l'examen & au Jugement des Criminels.

Le 2eme Article concerne les *Fiefs*. Le Traité de Buren porte qu'ils ſeroient remis ſur le pié qu'ils étoient il y a 30. Ans & au delà. Il n'y avoit alors aucun *Commiſſaire des Fiefs*; & les Sujets étoient dans l'idée qu'en vertu de ce Traité, la Commiſſion des *Fiefs* étoit levée, & que tous les Notaires du Païs pouvoient indiféremment recevoir les Venditions des Terres Feodales, ſans s'adreſſer au Commiſſaire, ſurtout puiſque les *Fiefs d'Erguel* ſon aliénables, & que chacun peut les aquerir.

Le 3eme Article de *Griefs*, regarde l'*entretien des Egliſes & Maiſons de Cure*. Les Sujets prétendent que le *Traité* de *Buren* porte; Que les Réparations des *Egliſes* & *Maiſons de Cure*, ſeroient à la charge de S. A. au contenu du Traité de 1610. & non à celle des *Communautez*, eu égard, que le Prince avoit aquis les Biens du Chapitre de *St. Ymier* &c.

Le 4eme Grief concerne l'apréciation de la redevance du *Chapon* ou de la *Poule*, qui doit ſe païer, *dit le Traité du Buren*, ſuivant les anciennes Reconnoiſſances, Les

prétendent, que le *Baillif* doit retirer dans la *haute Paroiſſe*, la Poule en nature, ou 3. batz pour chaque *Poule* ou *Chapon*, & non 3. batz. & un gros, comme il ſe fait païer; d'autant plus que le *Receveur de S. A.* n'exige que 3. batz dans les autres Paroiſſes d'*Erguel* pour cette Redevance.

A côté des Articles de cette *Remontrance*, on a inſeré une *Déclaration* de S. A. du 11. Fevrier 1733. qui répond à tous ces Griefs, & enſuite, on trouve une Déduction ou Réfutation de chacun de ces Articles. Nous donnerons un Précis des principales Raiſons, que S. A. opoſe à ces 4. Griefs.

I. Sur le 1er Article concernant la Juſtice Criminelle, la Cour prétend, qu'Elle agit conformément à l'ancienne Pratique, aux *Actes* paſſés entre le Prince & ſes Sujets d'*Erguel*, & notamment au *Traité de* 1556. par lequel S. A. revendiqua la Haute Juridiction Criminelle, à la priére de ſes Sujets, & la transfera de *Bienne* en *Erguel*, pour y être adminiſtrée par ſes Hauts Oficiers, qui dès lors, ont eû le pouvoir de faire ſaiſir & incarcerer les Criminels, & d'inſtruire leurs Procès, juſqu'au point d'être jugez; après quoi les Oficiers doivent convoquer dans le reſſort de *St. Imier* la Juſtice Criminelle du Païs, porter la Procédure devant Elle, & demander Jugement de mort;

mort, ſelon l'ancienne Pratique. Cette Juſtice doit enſuite juger ſelon les Conſtitutions Criminelles de l'*Empereur Charles Quint*; & à ce défaut les Oficiers de S. A. ſont en droit reprendre le Criminel & de le faire juger & exécuter ailleurs. On cite à cette ocaſion les Art. des Traités en Allemand, avec la Traduction, qui doivent ſervir de règle à cet égard, & divers Exemples qui déterminent quelle a été la pratique dans ces Matiéres, juſques à préſent.

II. A l'égard du 2eme Grief concernant les Fiefs; la Cour le réduit à ces 4. Chefs: 1. *La Commiſſion des Fiefs à une Perſonne particuliére.* 2. *L'Expédition des Actes de Vente des Fiefs par le Gréfier.* 3. *Les Deniers de Conſentement pour la Vente.* 4. *Les Maiſons & Batimens conſtruits ſur les Fiefs*, que l'on prétend être *Biens allodiaux.*

Sur le 1er *Chef*, on cite divers Exemples des Commiſſions données par S. A. au *Baillif* d'*Erguel*, & à d'autres Perſonnes ſur les Matiéres féodales, depuis 1598. & on fait voir enſuite comment à cauſe des Ocupations des *Baillifs*, ces Commiſſions ont été donnees aux *Gréfiers du Païs*, depuis 1696. Sur le 2eme on démontre les inconvéniens qui reſulteroient de faire recevoir des Actes de cette importance par toutes ſortes de Notaires, qui ignorent, la plûpart, la Nature des Fiefs, & qui pourroient dreſſer

des

des Actes fautifs & contraires à la Conſtitution & aux Droits du *Seigneur Direct*; ainſi que cela ariva en 1647. tems auquel la Cour ſe vit obligée de confiſquer juſques à 37. Fiefs. Depuis lors, le Baillif quiétoit Notaire, expédioit, ou faiſoit expédier par ſon Secretaire, les Actes concernant les Fiefs; mais après ſa mort, la négligence des autres Baillifs ſes Succeſſeurs, laiſſa retomber à tous les Notaires indiferemment l'expédition de ces Actes; d'où il reſulta de nouveaux déſordres, qui obligérent le Souverain de confier cette expédition uniquement au Gréfier, qui retire pour ſes *Emolumens, un pour Cent*, conformément à la Taxe faite dans une Aſſemblée du Païs pour tous les *Actes perpétuels*. On entre dans une Déduction des avantages que les Sujets peuvent retirer de cette Commiſſion, & l'on fait conſter du Droit que le Souverain a eu de l'établir; Ce n'eſt après tout que le même, *dit-on*, que celui qui doit compéter à un ſimple *Gentilhomme* ou *Seigneur de Place*, qui ne peut être contraint de confier le ſoin de ſes Biens & Revenus à d'autres qu'à des Perſonnes établies de ſa part. On obſerve que S. A. a le pouvoir, ſuivant le Traité de 1556. de réduire tous les Notaires d'*Erguel* à quatre; & que ſur ce pié là, les Sujets n'auroient pas plus de facilité pour la réception de ces Actes, qu'ils

qu'ils en ont actuëllement par la Commiſſion. On fait voir auſſi, que faute d'un ancien *Commiſſaire des Fiefs*, & parce que toutes ſortes de Notaires expédioient ces Actes; on eſt tombé dans de fâcheuſes dificultez par raport aux Délimitations avec la Souveraineté de *Neûchâtel & Valangin*, qui ont couté des ſommes immenſes; entr'autres en 1526. & 1547. que l'on fut obligé de faire venir ſur les Lieux des Députez de tout le *Louable Corps Helvétique*; & qu'en 1724. il y eut une Conférence avec un *Plénipotentiaire* de S. M. PRUSSIENNE, pour terminer les Dificultez qui s'étoient ſuſcitées.

A l'égard du 3eme Chef, qui concerne les *Deniers de Conſentement*; c'eſt-à-dire, la ſomme que l'on doit païer pour la Permiſſion de vendre un Fief; ces Deniers ont été exigez fort diféremment. Des Actes de 1610. & 1674. les fixent au 10. *pour cent*; d'autres à 8. à 7. & à 6. & il eſt dit dans d'autres encore que S. A. a conſenti par grace ſpéciale & pour de grandes conſiderations, à ne recevoir que le 5. pour Cent. D'où on conclut, que ces Deniers ſont arbitraires, & dépendent de la Volonté du *Haut Seigneur*.

Sur le 4eme Chef, il ſeroit ridicule, *dit le Mémoire*, de réfuter ſérieuſement la Thèſe poſée par les Sujets; *que les Maiſons & Bâtimens*

timens élevez ſur les Fiefs, ſont Biens allodiaux. Il eſt conſtant, que la Maxime univerſelle de tous les *Fiefs*, eſt que les Bâtimens que l'on y conſtruit doivent ſuivre la Nature du *Fond.* On renvoie ceux qui pourroient en douter à conſulter les *Juriſconſultes* & les *Facultez de Droit.* Cependant on fait connoître par des Inductions tirées des Actes & de la Pratique, que cette Maxime a été conſtamment ſuivie dans l'*Erguel.*

III. Sur le 3eme Grief concernant *l'Entretien des Egliſes & Maiſons de Cures.* Le Prince opoſe, que depuis paſſé deux cens ans, les *Commaunautez* ont toûjours été chargées des Réparations & Entretiens de ces Bâtimens. Il diſcute cette Matiére ; il raporte les Articles du Traité fait après la Réformation, en 1534. entre le *Prévôt* & le *Chapitre* de *St. Imier*, d'une part, & les *Maitrebourgeois* & *Conſeil* de la Ville de *Bienne*, d'autre part, pour règler les Penſions des Miniſtres & l'entretien des Egliſes & Maiſons de Cure &c. ; les *Lettres d'Egliſe* dreſſées en 1549. ; le Traité de 1556. &c. Les termes de ces Actes que l'on raporte & beaucoup d'autres inductions, font connoitre que le Prince ne devoit être chargé d'aucune réparation des Egliſes & Cures, à l'exception de la *Maiſon de Cure* & de l'*Egliſe Collégiale* de *St. Ymier* uniquement, ainſi

ainſi qu'il eſt porté dans le Traité de 1534. deja cité, confirmé par celui de 1610.. On examine enſuite l'Article du Traité de 1731. qui porte. *On obſervera de tout tems une telle pourvoïance convenable dans l'Erguel, que les Egliſes & Maiſons de Cure ſoïent entretenuës en Batimens, Couvertures & Apartemens ordinaires, ſelon qu'il eſt indiqué par le Traité dreſſé avec la L. Ville de Bienne l'an 1610. à Baden dans l'Ergew.* Cet Article ſe référe au Traité de 1610. qui ne contenoit que la ſpécialité de l'entretien de la Maiſon de Cure & de l'Egliſe Collégiale; ainſi on ne peut pas donner plus d'étenduë au Taité de 1731. que ceux de 1610. de 1556. & de 1534. en avoient; ſur tout puis que celui de 1556. ſe trouve confirmé dans tous ſes Articles par celui de 1731.

IV. A l'égard de la *Redevance du Chapon*: La Paroiſſe de St. Imier, *dit le Mémoire*, l'a toûjours païée à raiſon de *trois batz & un tiers* ou *Cinq ſols Bâlois*. Si d'autres Paroiſſes en *Erguel*, ne païent le *Chapon* qu'à 3. batz, c'eſt pure condeſcendance, n'y aiant aucun Droit d'exemtion qui fixe cette Redevance à ce prix. Il n'y a même pas longtems, que ces Communautez le païoient à 3. *batz & demi*, & ce n'eſt que depuis peu que la Paroiſſe de *Peri* jouït du bénéfice de paier ce Droit à 3. *batz*, non point pour avoir dit; *nous ne voulons pas*; mais

mais pour en avoir ſuplié S. A. & s'être trouvé dans des circonſtances de Soumiſſion & de fidèlité, qui ont engagé le Prince à lui acorder cette faveur pour un tems. On fait voir que dans l'*Erguel*, les Chapons, qui ſe paient à des *Vaſſaux* ou autrement, ſe délivrent en nature, ou qu'ils ſont aprétiez par le *Seigneur* même, qui les fixe ſouvent juſques à *cinq batz*.

On conclut ce Mémoire par diverſes Réflexions, qui font ſentir la Juſtice des Droits de S. A. On remarque, que le Traité de 1731. loin d'avoir afermi la Paix & la Tranquilité, que les Hauts Seigneurs Médiateurs avoient ſi réligieuſement ſtipulée & ordonnée, & que les Sujets avoient promis; il eſt devenu au contraire, entre les mains des Auteurs du déſordre, un prétexte pour s'autoriſer à vouloir dépouiller le Souverain d'une bonne partie de ſes hauts Droits; à uſer des menaces les plus violentes contre le Prémier Oficier de S. A. dans le Pais; à aſſaſſiner & à laiſſer pour morts ſur la Place pluſieurs Maires & autres Oficiers ſubalternes; à violer le Caractère reſpectable ataché à la Perſonne du Commiſſaire du Souverain; à prendre les Armes, ſans aucune permiſſion Supérieure; à faire proviſion de Munitions de Guerre; à violer la ſureté & l'azile de la Maiſon du Prince, en y entrant avec menaces, de force, nuitam-

tamment, & les Armes à la Main ; & à exiger par menaces des ſignatures illicites &c.

Toutes ces Conſiderations, *dit le Mémoire*, ont enfin contraint S. A. ; de prendre la réſolution de défendre ſes Droits, par tous les moiens dont les Seigneurs Evêques ſes Prédéceſſeurs ſe ſont ſervis en pareilles & autres ocaſions, & particuliérement dans les années 1608. 1624. 1638. & 1647.

S. A. a jugé à propos de faire part de cette réſolution aux *Maire*, *Maitrebourgeois* & *Conſeil* de la Ville de *Bienne* par une Lettre dattée du 1. Fevrier 1735. raportée en entier à la fin du Mémoire, avec la Traduction en François. Le Prince les aſſûre du bienveillant ſouvenir qu'il reſſent des bons Conſeils & Exhortations données par Eux aux Sujets d'*Erguel*, de leurs bonnes intentions & des peines qu'ils ont priſes dans ces fâcheuſes Afaires. Il leur inſinue enſuite de ne faire à l'avenir aucune démarche auprès d'eux ; ſi ce n'eſt pour leur déclarer poſitivement, qu'au cas qu'ils ne ſe réſolvent pas à entrer dans l'obéiſſance & la ſoumiſmiſſion qui convient à des Sujets, & à lui donner une réparation & une ſatisfaction légale des Entrepriſes par eux commiſes, à raiſon de leurs excès ofenſans & du Serment violé ; Il prendra en main & mettra en uſage la Voie de Droit contr'eux. On

trouve

trouve auſſi dans cette Lettre des Aſſûrances que S. A. eſt prête à maintenir ſes Peuples d'*Erguel* auprès des *Décrétales*, *Conceſſions*, *Revers*, & *anciennes Obſervances* acordées par Elle & par ſes Prédéceſſeurs depuis 1556. juſques en 1731. incluſivément.

Il ſeroit bien à deſirer, que la bonne harmonie règnat entre le Prince & ſes Sujets, & que tous les Troubles qui déſolent ces Pais là, fiſſent place à la Paix & à la Tranquilité, qui ſeules peuvent faire le bonheur des Etats.

REMARQUES METEOROLOGIQUES

ſur les Biſes *ou Vents du* Nord Eſt, *qui ont règné pendant pluſieurs jours de ce Mois.*

L'*Auteur* de ces *Remarques*, aïant pris une eſpèce d'Engagement d'expliquer les *Phénomènes* qui arivent à nôtre Air par ſes Changemens, à meſure qu'il s'en préſente de nouveaux; a crû pour la ſatisfaction de pluſieurs de nos Lecteurs qui l'ont deſiré, devoir s'atacher aux *Phénomenes*, qui ſe ſont préſentez ce Mois-ci, durant le Cours des *Biſes* ou Vents du *Nord-Eſt*, qui ont ſouflé en *Suiſſe*, ſous deux diférentes périodes; la 1re depuis le 3. juſques

MARS 1735.

Table Météorologique des Changemens de l'Air.

Jours	*Barometre* Matin.	Soir.	*Vents Superieurs.* Matin.	Soir.	*Vents. Inferieurs.* Matin.	Soir.	*Vicissitudes Aeriennes, ou Chang. de Tems.* Matin.	Avant Midi.	Après Midi.	Soir.	*Thermometre.* Matin.	Soir.	Jours
1	13.	13.	*SO.* 1. 1.	1. 1.	*Calme Calme SO.* 1.		*Couvert*	*Brouillards*	*Nuages.*	*Obscur*	36	42	7
2	14.	14.	*SO.* 1. 2.	2. 1.	*SO.* 1. *var.* 1. *NE.* 1.		*Couvert*	*Couvert*	*Couvert.*	*Couvert.*	38	40	8
3	14.	14. 2.	*SO.* 1. 1. 1.	*Calme*	*NO.* 1. *NE.* 1. 1. 1.		*Couvert.*	*Serein*	Serein	*Nuages.*	32	43	9
4	13. 2.	14. 1.	*Calme NE.* 1.	*SO.* 1. 1.	*NE.* 2. 2. 2.	*Calme*	*Couvert*	*Couv. humide*	*Neige & pluie.*		38	36	10
5	15.	15. 2.	*NE.* 1. 2.	2. 1.	*NE.* 2. 2.	2. 1.	*Pluïe*	*Couvert.*	*Couvert*	*Couvert.*	34	34	11
6	16.	16. 2.	*Calme.*	*Calme.*	*Calme NE.* 1.	*NO.* 1.	*Couvert*	*Soleil*	*Soleil.*	Trouble.	30	36	12
7	15.	13. 3.	*SO.* 1. 2.	2. *Calme.*	*SO.* 1. *OSO.* 1.	*var.*	*Couv. Pluïe menuë.*		*Nuages*	*Nuages*	38	42	13
8	13. 1.	15. 2.	*SO.* 2. 2.	2. 1.	*ONO.* 1. *NO.* 1.	*SO* 1. 1	*Nuages*	*Couvert*	*Pluïe menuë.*		46	39	14
9	16. 2.	17. 3	*SO.* 2. 1.	1. 1.	*NO.* 1. *SO.* 1. 1.	*NO.* 1.	*Pluïe*	*Nuages.*	*Nuages.*	*Couvert.*	37	42	15
10	18.	16.	*Calme NE.* 1.	*SO.* 1. 1.	*NO.* 1. *N. var.* 1.	*Cal.*	*Clair.*	*Serein*	*Serein*	*Nuages*	35	42	16
11	14. 2.	14. 2.	*Calme. SO.* 1.	1.	*Calme SO.* 1. 1.		*Nuages.*	*Soleil.*	*Nuages*	*Pluïe*	39	42	17
12	15.	14.	*Calme. NO.* 1.	*Calme*	*Calme NE.* 1. 1.	*Calme*	*Nuages*	*Soleil*	*Couvert.*	*Nuages.*	35	40	18
13	13. 2.	12.	*SO.* 1. 1.	1. 1.	*Calme Calme*		*Clair.*	*Couvert*	*Obscur.*	*Obscur.*	36	44	19
14	14. 2.	15. 1.	*SO.* 1. 1.	1. 1.	*OSO.* 1. *NO.* 1.	*SO.* 1. 1	*Ccouvert.*	*Obscur.*	*Pluïe menuë*	*Nuages*	42	38	20
15	16.	17.	*Calme,*	*Calme*	*SO.* 1. 1. *NE.* 1.	*Calme*	*Pluïe menuë.*	*Nuages*	*Soleil*	*Nuages.*	38	43	21
16	19.	19. 2	*SO.* 1. 1.	1. 1.	*NE.* 1. *Cal. SE.* 1.	*Cal.*	*Nuages*	*Soleil*	*Nuages*	*Serein.*	37	46	22
17	20. 1.	20.	*Calme*	*Calme.*	*Calme*	*Calme.*	*Serein*	*Serein.*	*Nuages*	*Serein.*	38	46	23
18	19. 2.	19.	*Calme.*	*Calme.*	*Calme SO.* 1.	*Calme.*	*Serein.*	*Serein*	*Couvert.*	*Clair*	39	52	24
19	18.	16. 2.	*Calme. NE.* 1. 1. 1.		*Calme. NE.* 2. 2. 1.		*Serein*	*Nuages*	*Soleil*	*Serein.*	42	44	25
20	16.	15. 1.	*NE.* 2. 2.	2. 2.	*NE.* 2. 2.	2. 2.	*Serein*	*Serein*	*Couvert.*	*Couvert*	35	38	26
21	13. 2.	13.	*NE.* 2. 3.	2. 2.	*NE.* 2. 3.	2. 2.	*Nuages*	*Couvert*	*Pluïe Neige*	*Nuages.*	32	36	27
22	13.	11. 2.	*NE.* 2. 2.	2. 2.	*NE.* 2. 2.	2. 2.	*Nuages*	*Couvert.*	*Ciel trouble*	*Couvert*	32	38	28
23	12. 2.	14.	*NE.* 2. 2.	2. 2.	*NE.* 2. 2.	2. 2.	*Obscur.*	*Couvert.*	*Couvert.*	*Obscur*	36	37	29
24	15.	15. 2.	*Calme NE.* 1.	1.	*NE.* 1 *ENE.* 1. 1	*NE.* 1	*Couvert.*	*Couvert*	*Couvert.*	*Obscur*	37	37	30
25	13.	12. 2.	*Calme*	*Calme.*	*Variab. Sept. Calm*		*Couvert*	*Couvert*	*Nuages.*	*Serein*	33	37	1
26	14.	13.	*Calm. SO.* 1.	1. 1.	*Cal. variab.* 1. *SO.* 1.		*Nuages*	*Couvert*	*Couvert.*	*Couvert.*	38	46	2
27	12. 2.	11. 2.	*SO.* 1. 2.	1. 1.	*Calme SO.* 2. *NE.* 1. 1.		*Couvert*	*Pluïe menuë*	*Obscur*	*Nuages*	39	40	3
28	11. 3.	11. 3.	*SO.* 1. 1.	1. 1.	*NE.* 1. 1. *variab.* 1.		*Brouillards*	*Couvert.*	*Couvert.*	*Nuages*	35	41	4
29	13.	12. 2.	*SO.* 1. 1.	1. 1.	*Calme NE.* 1. *variab.*		*Couvert.*	*Couvert.*	*Couvert*	*Couvert.*	41	45	5
30	12. 2.	13. 2.	*SO.* 1. 1.	1. 1.	*Calme. OSO.* 1. *NE.* 1.		*Pluie*	*Couvert*	*Pluïe menuë*	*Nuages*	41	42	6
31	14.	14. 2.	*SO.* 1. 1.	1. 1.	*NE.* 1. 1.	2. 2.	*Couvert*	*Couvert.*	*Obscur*	*Couvert.*	39.	42	7

ques au 5. inclusivément, & la seconde depuis le 19. jusques au 24. Ces *Phénomènes* sont 1. *La baisse considerable du Barometre* dans ce tems la. 2. *Le tems couvert qu'il a fait, avec quelque pluie & quelque neige.*

L'Auteur a avancé dans le *Journal de Janvier* 1734. *p.* 102. & d'*Octobre* p. 124. *Que les Vents Septentrionaux, sur tout le Nord-Est, font toûjours monter le Mercure du Barometre, & qu'ils nous procurent aussi le beau tems.* Et comme il paroit à plusieurs, que l'Evenement arivé ce Mois-ci par deux fois, ne répond pas aux principes qu'il a établi; il convient de lever cette dificulté.

Mr. *Garcin* a dit en plusieurs Endroits de ses *Remarques*, que son Sistème sur le Barométre & sur les Vents, regarde la generalité de la Masse de l'*Air*, dans laquelle se forment nos *Météores*, & non quelques unes de ses parties seulement. Ainsi lors qu'il a parlé des Efets des *Vents*, soit de ceux qui souflent du *Septentrion*, ou de ceux qui souflent du *Midi*, il a toûjours entendu les Vents les plus generaux & qui dominent le plus dans cette Masse. C'est en ce sens qu'il a donné dans ses Observations du Mois d'*Août* dernier des principes clairs sur les vraies Causes des changemens du *poids* de l'*Air*, lequel opére immédiatement & constamment ceux du *Barometre*; & qu'au Mois de *Septembre*, il s'étendit en-

core ſur ces Principes pour les éclaircir ; Il expliqua ſur tout les irrégularitez que les *Barometres* avoient parû avoir avec le tems, à l'ocaſion des grandes pluïes qu'il fit ſur la fin de Juillet, pendant que ces *Inſtrumens* continuoient de monter. Ces mêmes Principes auxquels on doit avoir recours, peuvent ſervir, dans le cas préſent, pour l'expliquer avec autant de clarté que le précédent, quoi qu'il lui ſoit directement opoſé dans ſes circonſtances.

C'eſt ici, encore une fois, où des Obſervations Météorologiques, faites en diférens lieux de l'Europe, ſeroient d'une grande utilité : Elles nous montreroient diſtinctement les diſpoſitions dans leſquelles nôtre *Maſſe aërienne* a été pendant que ces *Biſes* ont règné aux environs des Alpes. Les grandes décentes des *Barometres* durant les *Biſes* de ce Mois, ne ſont venuës que parce que la plus grande partie de la *Maſſe Européenne de l'Air* a été miſe en mouvement par des Vents du Midi, & qu'elle s'eſt déchargée au moien de ces mêmes Vents, par des *Pluïes* tombées en divers Endroits, & ſur tout, comme il eſt préſumable, dans les Païs de nôtre *Occident* juſques vers le *Septentrion*. La *Bize* qui a ſouflé en même tems vers nos côtez, n'a été qu'un reflux de l'*Air*, que des Vents du *Midi* avoient pouſſé vers le *Nord*, & où des réſiſtances qu'il doit y avoir eu dans la Maſſe, ont fait

changer ſon cours ſous diferentes réflexions. Nôtre *Bize* n'a donc été qu'un courant d'Air qui retournoit en arriére, & qui s'eſt trouvé beaucoup moindre en étenduë que celui que les Vents du Midi ont cauſé dans nôtre *Maſſe*.

Si cette *Bize* avoit été générale & étenduë dans cette *Maſſe*, les *Barometres*, au lieu de décendre, comme ils firent, ſeroient au contraire montez fort haut; le *Ciel* auroit été plus beau; & le froid plus grand. Mais les *Vents méridionnaux* aïant été les plus étendus, dans la *Maſſe aërienne*, comme on n'en doit pas douter, ils ont ocaſionné dans pluſieurs Païs, au deſſous de ſon étenduë des décharges conſiderables de Pluïe, leſquelles ont donné à l'Air beaucoup de legereté, & par là fait baiſſer les Barométres à proportion. La 4eme Règle inſerée à ce ſujet dans le Journal de Septembre 1734. page 110. renferme une idée tout à fait préciſe des diſpoſitions dans laquelle la Maſſe d'Air a été pendant ces Périodes de Bize.

Par ce que l'on vient d'expoſer, il eſt viſible, que l'*Air* de toute nôtre Maſſe a été à la fois dans deux mouvemens contraires l'un à l'autre, comme cela arive à l'Eau de certaines Riviéres, qui ont quelquefois de larges ſinuoſitez vers leurs bords & dont les pointes de terre qui avancent & les bornent vers le bas, en faiſant obſtacle au cours

de l'*Eau*, la font retrograder à certaines diſtances juſqu'à ce qu'elle ſe reüniſſe au courant ordinaire de la Riviére. C'eſt ainſi que l'on doit conſiderer la *Bize* qui a ſouflé dans toute la *Suiſſe*. Nous ignorons, faute d'Obſervations, quelle a été préciſément ſon étenduë & dans quelle latitude elle a commencé & fini ſon cours; mais toûjours eſt il certain qu'elle a règné dans la moindre portion de nôtre *Maſſe d'Air*, & que, par conſéquent, ſon étenduë n'a pas été fort conſiderable.

Ce qui confirme que la *Bize* a été une ſuite des *Vents* du *Sud* réflêchis; c'eſt que le froid fut fort adouci ſuivant le tems & la Saiſon; puis que nonobſtant les *Bizes*, le Thermometre ne nous a indiqué dans tout le Mois que 2. ou 3. Matins de gelée, au 1. Degré ſeulement, marqué dans cet Inſtrument par le 32eme. Les *Gelées* auroient été plus fortes de 2. à 3. Degrez, par la diſpoſition de la Saiſon, ſi la *Bize* avoit eu plus d'étenduë que le *Vent*.

Deplus les Nuages, & le Ciel trouble & comme enfumé, que nous eumes depuis le 21. au 23. durant le fort de la derniére *Bize*, étoient encore des Indices certains que ce *Météore* étoit l'Ouvrage des *Vents* du *Midi*, & qu'il avoit paſſé du courant de ces mêmes *Vents* à celui de la *Bize* que nous avons reſſenti & qui a été le *Nord-Eſt* : Phénoméne qui marquoit que ces *Vents meridionaux* règnoient fort près de cette *Bize*. Un

Oeïl acoutumé à de pareilles Obſervations ne ſauroit s'y tromper.

Diſons encore un mot ſur ces *Vents du Midi*. Ils doivent être conſiderez ſous une Claſſe diférente de ceux dont on a parlé aſſés amplement les Mois précédens, à l'ocaſion de leur durée & de leur force. Les Vents du *Midi* & ceux du *Septentrion*, ſont de diférentes eſpéces ; non par raport à leur direction, mais par leur cauſe, & leur nature. Ceux qui ont coutume de règner dans le Mois de *Mars*, ſont ordinairement ocaſionnez, par le retour du Soleil en deça de la *Ligne Equinoctiale* : Cet Aſtre, dont la chaleur va alors en augmentant dans nôtre *Zone*, y met tout en mouvement ; il y raréfie les fluïdes ; il y elève de nouvelles vapeurs ; & il donne aux Maſſes aëriennes de la même *Zone* des diſpoſitions convenables aux choſes que la Nature y produit.

Ces Vents que l'on nomme *Equinoctiaux*, à cauſe que l'*Equinoxe* du *Printems* les fait naître, ont leur principe ordinairement moins au *Midi* que les Vents des Mois précédens : L'étenduë, la durée & les forces de ceux là, varient plus ſouvent que celles de ces derniers, & la nature du *Printems*, qui eſt diférente d'une année à l'autre, dépend de ces varietez.

Ces Vents ont règné ce Mois le plus ſouvent dans la plus grande partie de la Maſſe d'Air qui eſt étenduë ſur nos Régions : Ils

y ont ocaſioné diverſes petites Pluies, & les 13. 22. 27. 28. 29. & 30. la Pluie a dû être grande en certains Endroits ſituez ſous la même Maſſe. C'eſt ce que l'on peut aiſément reconnoître par les hauteurs du *Barometre*. Rien ne fait mieux connoître les diférentes diſpoſitions de l'*Air* & de ſa *Maſſe* que les changemens bien obſervez de cet Inſtrument; C'eſt auſſi ce qu'il y a de plus eſſentiel dans les Tables que nous donnons : Les autres Obſervations ſervent cependant à modifier avec plus de juſteſſe les conſéquences que l'on en doit déduire, & l'on ne ſauroit s'en paſſer dans le jugement des diſpoſitions de l'Air raporté dans *l'Hiſtoire Météorologique* que Mr. *Garcin* veut bien donner au Public.

MODIFICATIONS DU TEMS EN *Jours de 24. Heures obſervées à Neûchâtel.*

		Vents	*Supérieurs*	*Inférieurs:*
		SO.	16.	6.
Pluïe	3.	NE.	6.	11.
Tems Couvert & obſcur.	14.	NO.	1.	2.
Nuages & Soleil	10.	OSO.		1.
Tems Serein.	4.	Variables		3.
		Calmes	8.	8.
Jours	31.	Jours	31.	Jours 31.

BAROMETRE.	P. Lig qts.	THERMOMETRE.	Degrez.
La plus gr. haut.	26. 8. 1.	La plus grande haut.	46.
La moindre	25. 11. 2.	La moindre	32.
Variation tot.	8. 3.	Variation totale.	14.
Hauteur moienne	26. 3. 7. h.	Hauteur moienne	39

L'Enigme du Mois paſſé doit être expliqué par les LIVRES. Voici un Quatrain qui en marque la ſignification.

Mercure *eſt bien plaiſant de ſe faire chercher*
Avec tous ces pareils, enfantez ſous la Preſſe :
Oui, LIVRES, vous ſavez qu'à vous voir on s'empreſſe !
Pourquoi dans une Enigme allez vous vous cacher.

Stavaier, Mr. Juat.

Les Grands Hommes s'aviſent rarement de faire des *Enigmes* : En voici cependant une du célébre Mr. DE LA MONNOIE, l'un des plus Savans Hommes & des meilleurs Poetes de notre tems.

ENIGME.

PLus vîte qu'un éclair, je vole en mille lieux,
Du Nord en un inſtant je paſſe ſous la Ligne ;
Mes ſujets ſont parens d'un Patriarche inſigne,
Doux & bons la plûpart, quelques uns furieux.

Je viſite bien moins les jeunes que les Vieux.
Par cent ſortes de noms, un chacun me déſigne :
Qui n'oſe me nommer me déclare par ſigne ;
Du ſecret toutefois je ſuis fort curieux.

J'épargne des humains la plus foible partie,
La plus forte à mes loix ſeule eſt aſſujettie.
Je compte des Vaſſaux de toute qualité.

S'ils ſont tels qu'on les fait, la forme en eſt horrible ;
Cette forme, il eſt vrai, ne fut jamais viſible :
On la croit cependant comme une verité.

LOGOGRIPHE.

COupez en deux un Bâtiment,
Conſtruit de ſept piez juſtement ;
Trois à la fin, quatre à la tête :
Le prémier Membre eſt une Bête ;
Et le deuxiéme un Elément,
Dont elle craint l'atouchement.

Neufchâtel Mr. * * *

AVERTISSEMENT.

IL s'eſt gliſſé une faute d'impreſſion capitale au Journal de Fevrier p. 40. lig. 26. dans l'Edit de *Genève*, où on a ajoûté par erreur l'Article *Les*, qui change entiérement le ſens. Nous ſommes très redevables aux Perſonnes qui nous ont envoïé des Redreſſemens à cet égard, d'autant plus que ce ſeul mot donnoit une Idée fauſſe des Conſtitutions de la République. Voici comment l'on s'étoit exprimé.

Pour cet éfet, Les *Magnifiques très honnorez & Souverains Seigneurs, Meſſeigneurs les Sindics &c.* Expreſſions qui ſupoſeroient que les Sindics, Petit & Grand Conſeil, ſont Souverains; ce qui n'eſt point, n'y aïant d'autre Souverain de la République que le *Conſeil General* convoqué à forme des Edits: Il conſiſte en tous les *Conſeils* & au Corps des *Citoïens* & *Bourgeois* dès l'âge de 25. ans, aſſemblez canoniquement. On doit donc lire cet Endroit de cette maniére.

Pour cet éfet; Magnifiques très honorez & Souverains Seigneurs, (c'eſt le Secrétaire d'Etat qui parle au Conſeil general) *Mesdits Seigneurs les Sindics ont trouvé bon de le propoſer à ce Magnifique & Souverain Conſeil &c.*

TABLE.

Nouvelles Hiſtoriques & Politiques. *Allemagne* 3
Pologne 10 *Ruſſie.* 24
France 25 *Grande-Bretagne* 32
Païs-Bas 39 *Italie* 42
Suiſſe 45
Nouv. Litter. Diſcours inaugural de Mr. D'Arnai. 49
Suite de l'Hiſtoire Lit. de Zurich. 60
Lettre critique ſur la Défenſe de la Vie d'Enoch. &c. 80
Le Gouvernement, Ode de Mr. J.B. Tollot de Genève. 96
Bouquet à Mad. la Comteſſe de L. L. 105
Extrait des Sermons de Mr Joſſevel 107
Extrait d'un Mémoire du Prince Evêque de Bâle 116
Table & Remarques Météorologiques. 128
Explic. de l'Enigme de Fevrier. Enigme & Logogr. 135